



LE PLAN NORD

PLAN D'ACTION
2015-2020

à l'horizon 2035

CADRE DE RÉFÉRENCE

Icebergs
Photo: iStockphoto.com

Le Plan Nord et son cadre de référence sont accessibles dans
le site Internet plannord.gouv.qc.ca.

This document is also available in English.

© Gouvernement du Québec

Secrétariat au Plan Nord

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-72741-5 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-72742-2 (pdf)



100 %

MOT DU PREMIER MINISTRE



Le Plan Nord à l'horizon 2035 constitue un élément phare de la vaste opération de relance de l'économie québécoise que notre gouvernement a entreprise pour stimuler l'emploi et assurer la prospérité du Québec. Le Québec a besoin d'accroître sa richesse globale et de créer de nouveaux emplois dans l'ensemble de ses régions. Et le Plan Nord nous aidera à relever ce défi.

Nous faisons donc de la relance du Plan Nord l'une de nos priorités. Nous le faisons dans le but d'optimiser les retombées économiques dans les communautés locales et autochtones du Nord et dans toutes les régions du Québec. Nous lançons ainsi un message clair. Le Québec offre un milieu nordique exceptionnellement riche en ressources naturelles et énergétiques dont la gestion et la mise en valeur sont encadrées par un processus rigoureux, planifié et coordonné. Les règles reposent fondamentalement sur le partenariat, la participation active du secteur privé et l'accompagnement des communautés locales et autochtones.

Nous avons fait en sorte que le Plan Nord réunisse les conditions essentielles pour attirer les investisseurs d'ici et de l'extérieur intéressés par des projets de développement et de mise en valeur du potentiel économique des territoires nordiques. J'ai été à même de constater l'immense intérêt suscité par cette ouverture du Québec auprès des investisseurs étrangers, lors de missions internationales que j'ai effectuées afin de promouvoir la relance du Plan Nord.

Au-delà d'assurer les conditions propices à la mise en valeur des ressources du territoire, il est essentiel de se préoccuper des conditions de vie des populations qui y résident et de répondre à leurs besoins spécifiques. Le Plan Nord prévoit un vaste éventail de mesures sociales qui contribueront à améliorer le mieux-être de ces populations.

Sur le plan environnemental, nous tenons à mettre en valeur le territoire de façon durable et responsable. La relance du Plan Nord permettra d'établir et de préciser les mesures de conservation qui visent à consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

En somme, la relance du Plan Nord permet de créer un climat favorable aux investissements qui s'effectueront sur la base des principes fondamentaux qui l'encadrent en matière de développement social et de protection de l'environnement. Il sera ainsi possible d'accroître la richesse au Québec et de soutenir la diversification de l'économie locale et régionale, et ce, au profit des populations du territoire du Plan Nord, de l'ensemble de la population québécoise et des générations à venir. Nous avons choisi de faire du Plan Nord un projet de développement harmonieux, éthique et respectueux des communautés locales et autochtones qui seront directement concernées par sa mise en œuvre.

Philippe Couillard
Premier ministre du Québec

MOT DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, MINISTRE RESPONSABLE DU PLAN NORD ET DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD



Le Plan Nord à l'horizon 2035 a été élaboré sur la base d'une vision et d'orientations actualisées du Nord, de ses enjeux et de son potentiel. Il prévoit que la mise en valeur de ses nombreuses ressources devra se faire avant tout au profit des populations qui habitent le territoire tout en contribuant au progrès du Québec dans sa globalité. Il tient particulièrement compte de la réalité et des besoins des communautés locales et autochtones, que ce soit en matière d'emploi, d'éducation, de santé et de services sociaux, de justice, de logement, de culture et de sécurité.

Outre les volets économique et social, celui de l'environnement constitue aussi une composante fondamentale et indissociable du Plan Nord. Il comprend des mesures concrètes en vue d'assurer la protection du milieu naturel et de la faune, la conservation de la biodiversité distinctive du Nord québécois ainsi que l'alimentation des communautés nordiques en énergies propres et novatrices. Notre intention est de veiller à ce que la mise en œuvre du Plan Nord se fasse de façon responsable dans le respect absolu des principes du développement durable.

Notre plan d'action pour les cinq prochaines années est conçu sur ces fondements. Il vise à harmoniser et à canaliser les interventions prioritaires des ministères et organismes du gouvernement engagés dans le développement du nord du Québec. Ces interventions permettront, entre autres, de faciliter l'accès au territoire, d'améliorer les infrastructures de télécommunications et d'accroître les connaissances scientifiques sur le milieu nordique. Tout est en place pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

La Société du Plan Nord coordonnera le développement du territoire en consultant l'ensemble des partenaires impliqués. Elle contribuera à une meilleure coordination des activités de tous les ministères et organismes gouvernementaux à l'œuvre dans le nord du Québec, et ce, au bénéfice des citoyens du Nord et de l'ensemble du Québec. En plus d'assurer la coordination entre tous les intervenants du Nord, elle jouera également un rôle important d'accompagnement auprès des communautés afin d'assurer une planification cohérente du développement en amont des projets.

Pour susciter un développement durable du territoire nordique, la Société du Plan Nord mettra à profit les sommes disponibles au Fonds du Plan Nord. En leur ajoutant l'ensemble des mesures financées par les différents ministères et organismes et la participation des partenaires, les interventions réalisées sur le territoire du Plan Nord devraient atteindre plus de deux milliards de dollars et créer les meilleures conditions au développement harmonieux du territoire du Plan Nord.

Avec le Plan Nord à l'horizon 2035 et son plan d'action 2015-2020, le gouvernement franchit donc une étape stratégique dans la poursuite de la démarche qu'il a amorcée en 2011 pour assurer le développement durable du Nord québécois. Nous maintenons ainsi le cap sur les orientations et les priorités d'action fondamentales du plan initial tout en proposant de nouvelles avenues novatrices adaptées au contexte actuel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Arcand'.

Pierre Arcand

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,
ministre responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord

TABLE DES MATIÈRES

Mot du premier ministre.....	III
Mot du Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord	V
Avant-propos.....	9
Introduction	10
1. Le contexte de la relance du Plan Nord	11
1.1 Des bases solides construites sur le chemin parcouru	11
1.2 Le territoire du Plan Nord et ses principales caractéristiques	15
1.3 Des enjeux connus.....	15
2. Les grandes orientations	17
2.1 Une vision 2015-2035.....	17
2.2 Des principes fondamentaux	17
2.3 Des orientations actualisées	18
3. La mise en valeur du potentiel économique du Nord.....	19
3.1 Les objectifs à l'horizon 2035	20
3.2 Les interventions prioritaires 2015-2020.....	21
3.2.1 Remettre en place un contexte propice au développement minier en misant sur la diversité des ressources	21
3.2.2 Diversifier et valoriser les produits issus du milieu forestier et réaliser un aménagement forestier intégré.....	30
3.2.3 Poursuivre la mise en valeur du potentiel énergétique du Nord.....	34
3.2.4 Accroître les retombées socioéconomiques des activités fauniques tout en assurant la pérennité de la ressource	45
3.2.5 Favoriser le développement du tourisme en mettant en valeur le caractère distinctif du territoire.....	48
3.2.6 Élaborer et mettre en place un modèle bioalimentaire nordique durable en misant sur le potentiel du territoire.....	51

4. Le développement et le mieux-être des communautés locales et autochtones.....	53
4.1 Les objectifs à l'horizon 2035	53
4.2 Les interventions prioritaires 2015-2020	54
4.2.1 Faire en sorte que le développement du Nord bénéficie concrètement aux communautés locales et autochtones	55
4.2.2 Former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins liés aux projets de développement sur le territoire du Plan Nord	58
4.2.3 Favoriser la persévérance scolaire et la réussite jusqu'au plus haut niveau et l'obtention d'une première qualification par un maximum de personnes, tant les jeunes que les adultes	62
4.2.4 Soutenir la poursuite des efforts entrepris en vue d'améliorer les services relatifs à la santé, aux services sociaux, à la justice et au logement.....	65
4.2.5 Privilégier les ententes de développement culturel comme moyen d'action auprès des communautés nordiques.....	72
4.2.6 Assurer la sécurité sur le territoire du Plan Nord.....	73
5. La protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité	76
5.1 Les objectifs à l'horizon 2035.....	76
5.2 Les interventions prioritaires 2015-2020	77
5.2.1 Avoir atteint, d'ici 2020, sur le territoire du Plan Nord une superficie de 20 % d'aires protégées	77
5.2.2 Caractériser le territoire afin de cibler les mesures de conservation les plus appropriées	78
5.2.3 Poursuivre le développement des parcs nationaux à l'intérieur de la cible d'aires protégées	78
5.2.4 Assurer des processus d'évaluation environnementale efficaces	81
6. Les conditions de réussite.....	83
6.1 Faciliter l'accès au territoire	83
6.2 Améliorer les infrastructures de télécommunications	87
6.3 Accroître la connaissance scientifique et son application.....	89
6.4 Assurer la promotion du Plan Nord au Canada et à l'étranger	90

7. Un cadre de mise en œuvre fondé sur le partenariat	92
7.1 La gouvernance	92
7.1.1 La Société du Plan Nord	92
7.1.2 Une collaboration constante et étroite avec les ministères et organismes gouvernementaux	94
7.1.3 Les arrimages particuliers : Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec	95
7.1.4 Les structures de concertation	96
7.2 Les territoires du Plan Nord	97
7.2.1 Le Nunavik	97
7.2.2 Eeyou Istchee Baie-James	98
7.2.3 La Côte-Nord	98
7.2.4 Le nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean	99
8. Le cadre financier	100
8.1 Le Fonds du Plan Nord sur un horizon de 25 ans	102
8.2 Des interventions au bénéfice des populations locales et autochtones et de l'ensemble des Québécois	103
Conclusion	104
Annexe 1 - Composition du Comité ministériel du Plan Nord	106
Annexe 2 - Liste des cartes, des figures et des tableaux	107
Annexe 3 - Liste des actions proposées par le comité interministériel pour soutenir l'emploi dans la région de la Côte-Nord	108
Annexe 4 - Liste des ministères et organismes gouvernementaux	110

AVANT-PROPOS

Le Plan Nord initial

En mai 2011, le gouvernement du Québec dévoilait le Plan Nord, un ambitieux programme de développement durable et de mise en valeur des ressources du Nord québécois¹. Basé sur une vision commune et rassembleuse, ce projet d'une génération s'est traduit par la mise en place d'un des plus grands chantiers de développement économique, social et environnemental de notre époque.

Créateur de richesses et d'emplois, le Plan Nord offre une occasion unique pour le Québec de continuer à se renouveler et à s'épanouir dans le nouvel espace économique mondial qui s'exprime par une ouverture des marchés et la conclusion d'ententes de commerce et de coopération à l'échelle nationale et internationale.

Il constitue par ailleurs une occasion exceptionnelle pour les populations locales et autochtones de participer activement à la mise en œuvre de projets visant l'amélioration de leur qualité de vie en matière d'emploi, d'éducation, de logement, de santé et de culture.

La relance du Plan Nord

C'est en vue de poursuivre ce grand projet de développement durable et de profiter de ces perspectives que le gouvernement a décidé de relancer le Plan Nord et d'en faire un des principaux axes d'intervention de la relance de l'économie du Québec qu'il a exposée dans le cadre du Discours sur le budget 2014-2015².

Le Plan Nord constitue un élément incontournable de la relance économique du Québec tout comme la Stratégie maritime à laquelle il est étroitement relié. Ces deux grands axes d'intervention sont complémentaires et partagent en partie un territoire distinctif et des enjeux en commun. L'utilisation accrue de la voie maritime et des installations portuaires permettront notamment d'améliorer le flux de transport de marchandises dans le Nord québécois et de sécuriser l'approvisionnement des populations éloignées ou isolées en plus d'appuyer l'essor économique des régions.

La relance du Plan Nord se fait avec la participation des communautés locales et autochtones dans le respect des principes du développement durable, des cultures et des identités. Ses retombées seront optimisées afin qu'elles profitent à toutes les régions du Québec.

Le dévoilement du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 est une étape importante dans la démarche visant à rassembler les québécois et québécoises derrière ce vaste projet de société.

Le Plan Nord actualisé constitue un cadre de référence évolutif pour les années à venir. De plus, d'autres projets émanant du milieu ou découlant de l'analyse des enjeux faite par divers ministères ou organismes du gouvernement pourront également contribuer au fil des ans à bonifier le présent document dans la mesure où ils s'inscrivent dans la poursuite des grandes orientations du Plan Nord.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan Nord. Faire le Nord ensemble. Le chantier d'une génération*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 2011, 156 p.

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Budget 2014-2015. Discours sur le budget*. Prononcé à l'Assemblée nationale par M. Carlos Leitão, ministre des Finances, le 4 juin 2014. Ministère des Finances, Québec, juin 2014.



Chute du lac à l'Eau Claire dans le parc national de Tursujuq.
Photo : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

INTRODUCTION

Le gouvernement rend public son Plan Nord mis à jour dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale. Il met en avant une vision renouvelée ainsi que des orientations et une gouvernance actualisées en maintenant l'horizon de 2035 et en se dotant d'un plan d'action quinquennal pour les années 2015-2020.

Le premier chapitre présente le contexte dans lequel s'inscrit la relance du Plan Nord en rappelant le chemin parcouru depuis la diffusion du Plan Nord initial jusqu'à maintenant par le gouvernement et les partenaires. Il rappelle également les grands enjeux auxquels le Nord québécois continue à être confronté.

Le deuxième chapitre expose la vision renouvelée du gouvernement pour les 20 prochaines années concernant le Plan Nord, ainsi que les principes fondamentaux et les orientations qui guideront son action.

Les trois chapitres suivants portent sur les trois grandes dimensions du Plan Nord, soit la mise en valeur du potentiel économique des territoires nordiques, le développement et le mieux-être des communautés, ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il présente les objectifs à long terme que le gouvernement poursuit dans chacun de ces champs d'action et les interventions prioritaires qu'il entend réaliser pour atteindre ses objectifs au cours de la période 2015-2020.

Le sixième chapitre fait état des conditions requises pour garantir la réussite du Plan Nord et de son plan d'action 2015-2020. Le septième chapitre décrit d'abord le cadre de mise en œuvre et ensuite la structure de gouvernance, l'approche particularisée auprès des régions et des populations diversifiées du territoire. Enfin, le huitième et dernier chapitre aborde le cadre financier mis en place pour en assurer la réalisation.

1. LE CONTEXTE DE LA RELANCE DU PLAN NORD

1.1 Des bases solides construites sur le chemin parcouru

La relance du Plan Nord prend appui sur le plan initial. Elle bénéficie grandement des nombreux travaux et réflexions des partenaires qui ont contribué à la réalisation du plan rendu public en 2011, particulièrement la Table des partenaires et la Table des partenaires autochtones qui y étaient étroitement associées. Il faut rappeler que le Plan Nord initial fut le fruit de plus de 60 réunions de groupes de travail sectoriels et de concertation, auxquelles ont participé plus de 450 personnes dont des représentants des nations autochtones concernées. Le Plan Nord actualisé prend aussi en compte les réflexions des groupes de travail sur les enjeux du développement nordique qui se sont poursuivies au cours des trois dernières années, soit entre 2011 et 2014.

Par son Plan Nord actualisé, le gouvernement entend s'inscrire en continuité avec l'esprit de la Déclaration des partenaires, laquelle fut signée en mai 2011.

De plus, la mise en œuvre du Plan Nord actualisé respecte et devra toujours respecter toutes les ententes conclues, tout comme les obligations du gouvernement en ce qui a trait aux Autochtones, dont l'obligation constitutionnelle de les consulter. Le gouvernement du Québec se fait un devoir de respecter ses engagements envers les Premières Nations concernées et les Inuit, de les accommoder, le cas échéant, et d'établir avec eux un partenariat selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité.

La relance du Plan Nord en 2015 se fonde sur les moyens d'action engagés par le gouvernement en 2011, lesquels ont été actualisés, et sur de nouvelles dispositions annoncées principalement dans le cadre du Budget 2014-2015, permettant ainsi de prendre un nouvel élan par :

- La constitution, par décret, du Comité ministériel du Plan Nord, représentatif de la volonté des 14 ministres qui le composent de s'engager activement dans la relance du Plan Nord (voir sa composition détaillée à l'annexe 1);

- La création de la Société du Plan Nord, laquelle a pour mandat de coordonner le développement du territoire en concertation avec l'ensemble des partenaires et de structurer les interventions gouvernementales avec les ministères et organismes concernés;
- La création d'un Bureau de commercialisation intégré à la nouvelle Société, dont le mandat consiste à constituer le maillage entre les entreprises québécoises et autochtones et les grands donneurs d'ordres sur les besoins en biens et services nécessaires à la réalisation des divers projets sur le territoire du Plan Nord;
- Le maintien du Fonds du Plan Nord réservé au financement d'infrastructures stratégiques, de mesures sociales et de mesures vouées au développement et à la protection du territoire;
- La confirmation de la création de Capital Mines Hydrocarbures dont l'objet est d'effectuer des investissements en participation dans les entreprises qui exploitent les substances minérales du domaine de l'État et qui s'ajoute à l'enveloppe de Ressources Québec;
- La mise en place de l'Institut nordique du Québec afin que le Québec soit à l'avant-garde dans la recherche et l'innovation concernant le territoire nordique;
- La réalisation d'investissements stratégiques pour favoriser le développement et l'accès au territoire, tels que l'injection de nouveaux fonds dans la formation des populations autochtones habitant le territoire du Plan Nord; la réalisation d'une étude relative à un nouveau lien ferroviaire améliorant l'accès à la fosse du Labrador et la desserte en gaz naturel sur le territoire du Plan Nord;
- La poursuite de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, Cultures et espaces à découvrir, initialement annoncée en novembre 2011;
- Le maintien de la volonté de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Le contenu du Plan Nord actualisé a été présenté récemment à l'Assemblée des partenaires nouvellement constituée en vertu de la loi créant la Société du Plan Nord. Également, des rencontres d'échanges ciblées et thématiques auprès d'intervenants socioéconomiques et des clientèles concernées ont eu lieu à l'automne 2014 dans chacune des portions du territoire du Plan Nord.

Bref, le gouvernement reprend ce grand projet là où il avait été laissé. Le Plan Nord actualisé reproduit les éléments essentiels du Plan Nord initial toujours d'actualité et les met à jour soit en maintenant le cap sur certaines orientations et priorités d'action toujours pertinentes, soit en proposant de nouvelles avenues adaptées au contexte actuel.

Carte 1 - Le territoire du Plan Nord



Organisation territoriale

- Communauté autochtone
- Municipalité
- Village
- Limite de région administrative
- Territoire du Plan Nord

Frontières

- Frontière internationale
- - - Frontière interprovinciale
- - - Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

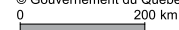
Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MERN	2015

Réalisation

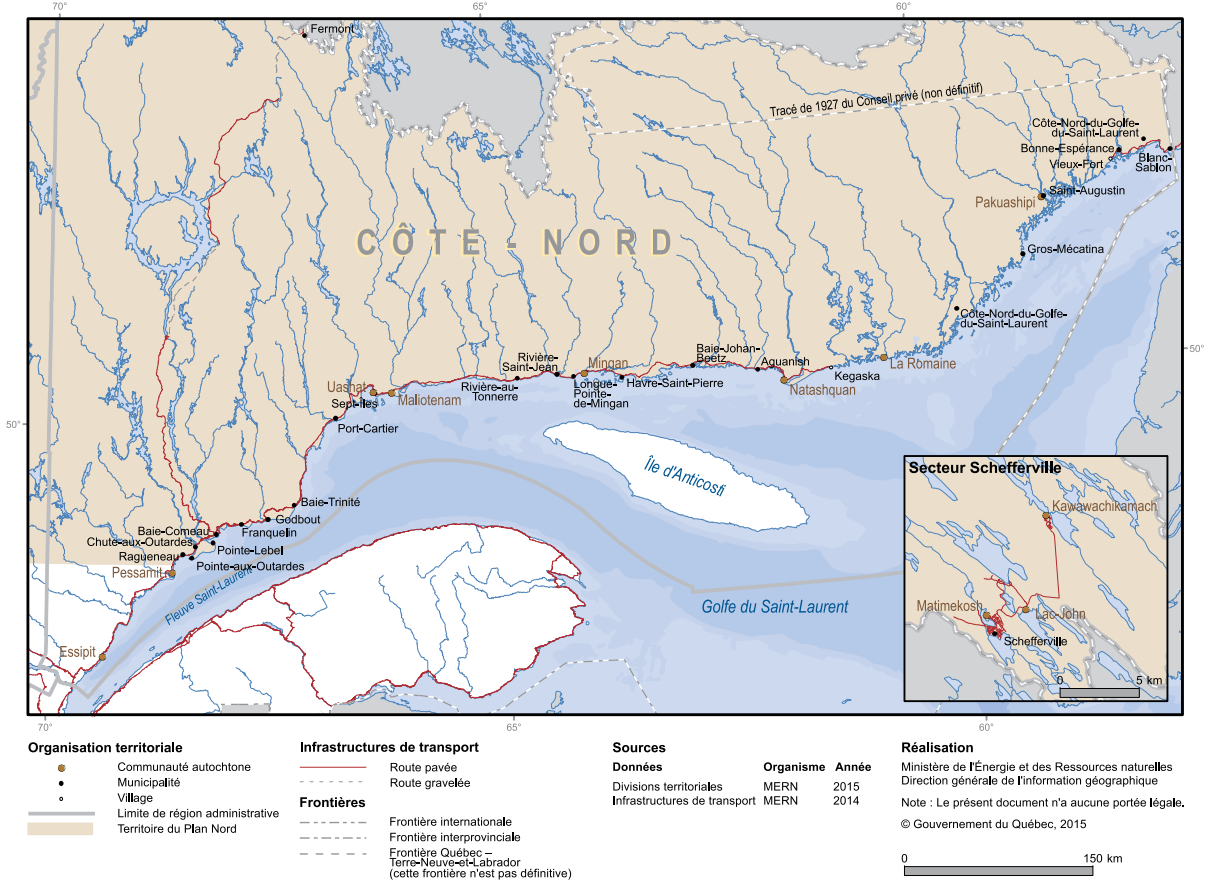
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2015



Carte 2 - Le territoire du Plan Nord – Région de la Côte-Nord



1.2 Le territoire du Plan Nord et ses principales caractéristiques

La relance du Plan Nord s'exerce sur le même territoire d'application que le Plan Nord initial, lequel s'étend au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe Saint-Laurent sur une superficie de près de 1,2 million de km², représentant 72 % de la superficie du Québec (cartes 1 et 2).

Ce territoire est régi en grande partie par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois qui sont des traités établissant les droits des Autochtones³.

On y compte plus de 120 000 habitants, dont le tiers est autochtone, réparti en quatre nations (inuite, crie, innue et naskapie) et résidant dans 31 communautés (carte 3), ainsi que 32 communautés non autochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

Le territoire du Plan Nord est riche en ressources naturelles :

- Plus de 75 % de la capacité de production hydroélectrique installée du Québec et un important potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et solaires non encore exploité;
- Plus de 200 000 km² de forêts, soit plus de la moitié des forêts exploitables du Québec;
- En matière de ressources minérales, le territoire nordique assure la totalité de la production québécoise de nickel, de cobalt, de platine, de zinc, de fer, d'ilménite, ainsi qu'une part substantielle de sa production d'or. On y trouve aussi de l'apatite, des diamants, du lithium, du vanadium, des terres rares et du graphite;
- Enfin, grâce à ses paysages, à son potentiel faunique exceptionnel et à la diversité de ses cultures locales, le Nord-du-Québec a le potentiel de devenir une destination touristique de calibre mondial.

1.3 Des enjeux connus

Le territoire couvert par le Plan Nord présente plusieurs enjeux liés à ses spécificités géographiques, démographiques, sociales et environnementales. Les grands défis auxquels il faut faire face sont les suivants :

- Des ressources naturelles importantes, diversifiées, toutefois peu accessibles et localisées dans un environnement distinctif et souvent fragile qui mérite une attention particulière;
- Un immense territoire, peu peuplé, constitué de plusieurs petites communautés isolées, pour la moitié autochtones, dont plusieurs accusent un retard sur le plan des services et des conditions de vie;
- Un défi d'occupation dynamique du territoire par des populations qui participent activement au développement socioéconomique de leur milieu;
- L'acquisition de connaissances et le développement de la recherche pour assurer une meilleure planification des interventions dans le respect du milieu.

Les analyses, les échanges et les consultations effectués dans le cadre du Plan Nord initial ont contribué à mieux comprendre la nature de ces enjeux et à en définir la portée. C'est à partir de ce portrait de la réalité nordique et en tenant compte du résultat des rencontres d'échanges tenues à l'automne 2014 avec les partenaires concernés dont les intervenants sur le territoire, les nations autochtones, les associations environnementales et le milieu des affaires que le gouvernement propose une vision à l'horizon 2035 et l'actualisation des orientations du Plan Nord en vue de l'adapter à ses priorités et aux préoccupations du milieu.

³ Liste des ententes conclues par nation et par communauté. Secrétariat aux affaires autochtones : [En ligne][www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/ententes/liste_ententes_conclues.htm].

Carte 3 - Les communautés autochtones



Territoire du Plan Nord

Organisation territoriale

- Communauté autochtone
- Limite sud des territoires conventionnés
- Terre de catégorie I
- Terre de catégorie II
- ▨ Nitassinan tel que défini dans l'EPOG

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Donnée	Organisme	Année
Divisions territoriales	MERN	2014

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géographique
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 2015





2. LES GRANDES ORIENTATIONS

2.1 Une vision 2015-2035

À l'horizon 2035, le Plan Nord aura permis la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire, au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

Cette vision renouvelée du Plan Nord donne des indications sur le chemin à suivre d'ici les 20 prochaines années pour que cela se réalise. Elle fournit un éclairage sur ce qui doit guider les actions et les décisions ultérieures du gouvernement afin que tous travaillent ensemble en vue de l'atteinte d'un objectif commun.

2.2 Des principes fondamentaux

Le gouvernement veut s'assurer que la mise en valeur des ressources du Nord se fasse au bénéfice des populations qui habitent le territoire et contribue au progrès de l'ensemble du Québec. Il lui importe que le développement du territoire obtienne l'adhésion des communautés locales et autochtones, qu'il soit socialement acceptable. Il tient également à ce que cela s'inscrive dans une démarche de développement durable exemplaire qui préserve les richesses et les potentiels d'usage des ressources et du territoire du Nord pour les générations futures.

C'est pourquoi le gouvernement a établi quatre principes fondamentaux fondés sur des valeurs communes afin de baliser son action, soit :

- Un projet planifié et coordonné, qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord;
- Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale;
- Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique;
- Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En vertu de ces principes, les projets seront menés de façon transparente et en concertation avec le milieu. Une démarche de concertation novatrice impliquant les acteurs du milieu dans les décisions et les projets permettra d'assurer l'acceptabilité sociale du développement du Nord. Cette démarche respectera les obligations constitutionnelles du gouvernement du Québec en matière de consultation des Autochtones.

Dès lors, tout sera mis en œuvre pour que les Québécois retirent le plus de retombées possibles de la mise en valeur de leur patrimoine naturel dans le cadre d'une démarche de développement durable. La volonté de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité distinctive du Nord sera au cœur de toutes les décisions.

Les programmes et les services gouvernementaux permettent également de tenir compte des particularités de ces régions et peuvent être modulés de telle façon que les communautés nordiques aient accès à des services se rapprochant de ceux offerts ailleurs au Québec.

Le gouvernement entend ainsi faire en sorte que le développement du Nord bénéficie concrètement aux collectivités qui l'habitent en favorisant notamment l'accueil et la rétention de nouveaux résidents, la création d'emplois et les occasions d'affaires pour les entreprises. Tout sera mis en œuvre dans le but de soutenir le développement des communautés locales et autochtones.

2.3 Des orientations actualisées

Les orientations qui guideront la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, et de façon plus spécifique, pour la période 2015-2020, s'adressent aux trois dimensions fondamentales du Plan qui visent le développement économique, le mieux-être des communautés locales et autochtones, ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Ainsi, sur la base de la vision à long terme qu'il s'est donnée et des principes fondamentaux qu'il a adoptés, le gouvernement a ciblé trois grandes orientations stratégiques afin de guider sa démarche et celle des partenaires, soit :

- Mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec;
- Soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant au chapitre de la mise en valeur de leur plein potentiel qu'à celui de leurs conditions de vie;
- Protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

3. LA MISE EN VALEUR DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU NORD

Le territoire visé par le Plan Nord a connu plusieurs années de croissance économique importante en raison, notamment, des investissements réalisés dans le secteur des ressources minérales pour répondre à la forte demande mondiale pour les métaux.

Les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec employaient plus de 52 000 personnes en 2013. Depuis la récession mondiale de 2009, le PIB (produit intérieur brut) de ces régions a augmenté plus rapidement que partout ailleurs au Québec. On estime qu'il aurait atteint près de 11 milliards de dollars en 2013⁴.

Or, de 2007 à 2012, les investissements privés dans le Nord québécois ont plus que triplé pour atteindre un niveau exceptionnel de près de 4,5 milliards de dollars. Au cours de la même période, ils n'avaient augmenté que de 15 % dans l'ensemble du Québec.

Plus récemment, la faible demande mondiale pour certains métaux, notamment le fer, a fait chuter le niveau d'investissements. Selon les estimations disponibles, pour 2013 et 2014, les investissements devraient néanmoins demeurer à un niveau historiquement élevé de plus de 2 milliards de dollars⁵.

Ce niveau élevé d'investissements est principalement attribuable aux investissements réalisés dans le secteur des ressources minières et dans les installations hydroélectriques. Par ailleurs, la foresterie, les activités fauniques, le tourisme et l'agroalimentaire jouent également un rôle prépondérant dans l'activité économique de certaines communautés sur le territoire du Plan Nord.

4 Estimation provisoire de l'Institut de la statistique du Québec : [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-production/pib_ra_2007-2013.htm].

5 Institut de la statistique du Québec : [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/investissements/prives-publics/ipp_priv.htm].

3.1 Les objectifs à l'horizon 2035

Afin de mettre en valeur le potentiel économique du Nord, le gouvernement s'est fixé six objectifs, soit :

- Favoriser la mise en valeur responsable des ressources naturelles du Nord;
- Miser sur la diversité des ressources naturelles, notamment dans le domaine minier;
- Favoriser l'investissement privé;
- Accroître la transformation au Québec des ressources du Nord;
- Favoriser la diversification de l'économie locale et régionale, notamment en soutenant les entreprises peu importe leur taille ou leur stade de développement;
- Maximiser les retombées économiques sur le territoire du Plan Nord et dans tout le Québec.

Ces objectifs reflètent l'intention du gouvernement de mettre en valeur le potentiel économique du Nord en s'adaptant à un contexte où les ressources naturelles, particulièrement les ressources minérales, sont le plus souvent tributaires de la conjoncture économique mondiale, de la volatilité des marchés et du cycle des prix.

Les objectifs visés découlent du besoin d'assurer une mise en valeur responsable des ressources naturelles et de protéger l'intégrité du milieu pour les générations à venir. Ils dénotent également la volonté du gouvernement de profiter d'un cycle baissier pour créer, dès maintenant, un climat favorable aux investissements au moyen de gestes concrets, par exemple en ce qui concerne les infrastructures d'accès au territoire, afin de mettre en place les conditions de réussite nécessaires. Par ailleurs, le gouvernement favorisera le développement d'autres ressources que le fer, soit celles qui ont une valeur plus stable et plus favorables sur les marchés. Il entend agir comme partenaire notamment par une participation accrue à de grands projets miniers, et ce, au profit de l'ensemble des Québécois et des générations à venir.

Il veut également favoriser l'accroissement de la transformation des ressources naturelles sur le territoire québécois.

Par l'intermédiaire de la société Hydro-Québec, le gouvernement continuera notamment à miser sur l'immense potentiel énergétique des territoires nordiques.

Avec ces objectifs de mise en valeur du potentiel économique, le gouvernement vise aussi à stimuler les investissements privés et à diversifier l'économie locale et régionale par un appui à des secteurs d'activités novateurs et prometteurs. Ainsi, par l'intermédiaire du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), il continuera d'accompagner le développement des sept créneaux d'excellence ciblés dans le cadre de la démarche ACCORD, lesquels ont été convenus par les intervenants du milieu.

En outre, l'État doit être en mesure de créer un climat d'affaires propice à l'investissement en améliorant, en optimisant et en simplifiant ses processus afin de favoriser la création d'entreprises et leur croissance. Le MEIE collaborera avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et Investissement Québec à la mise sur pied d'un accès facilitant et unifié, soit la bannière « Entreprises Québec », pour accompagner les entrepreneurs et les entreprises dans leurs démarches administratives, de même que pour accéder à l'ensemble des programmes et services du gouvernement du Québec.

Le MEIE mettra en place un comité de coordination réunissant ses directions régionales situées sur le territoire du Plan Nord ainsi que des directions centrales afin de s'assurer d'une prise en compte efficace des besoins des entreprises à l'œuvre sur ce territoire.

De plus, le MEIE agit comme facilitateur dans le cas des projets majeurs. Il coordonne, à la demande des promoteurs, des comités interministériels qui les accompagnent dans le cheminement de leur projet à l'intérieur de l'appareil administratif. Il s'agit d'un guichet unique qui permet aux intervenants de déterminer les enjeux d'un projet et d'assurer la résolution des problèmes.

Le déploiement du Plan Nord constitue un puissant levier qui pourra contribuer à la consolidation et au développement des PME sur son territoire, de même qu'à toutes celles qui profiteront de ses retombées à travers le Québec.

En effet, l'industrie des mines et de la métallurgie, la production d'électricité, de même que la foresterie jouent un rôle prépondérant dans l'activité économique du territoire du Plan Nord. Ces secteurs d'activité nécessitent une expertise développée en matière de services techniques spécialisés, de services professionnels, de machinerie, de services de transport, de recherche et développement ou de firmes de génie-conseil. Donc, en plus de fournir des milliers d'emplois, les grandes entreprises à l'œuvre sur le territoire procurent des occasions d'affaires importantes pour de nombreuses PME – fournisseurs, sous-traitants ou fabricants – partout au Québec.

Les PME, sous-traitants et équipementiers qui souhaitent profiter de ces occasions d'affaires auront accès au Bureau de commercialisation qui s'occupera de faire le lien avec les donneurs d'ordre.

3.2 Les interventions prioritaires 2015-2020

Pour assurer la mise en valeur du potentiel des ressources naturelles du territoire du Plan Nord, le gouvernement s'est donné six grandes priorités d'intervention d'ici 2020 dans les secteurs minier, forestier, énergétique, faunique, touristique et bioalimentaire.

3.2.1 Remettre en place un contexte propice au développement minier en misant sur la diversité des ressources

L'activité minière crée déjà de nombreux emplois sur le territoire du Plan Nord, mais pourrait en créer davantage si le contexte économique mondial était favorable. Ainsi, en plus des 12 700 emplois miniers actuels, les 17 projets miniers aux étapes de la mise en valeur et du développement pourraient :

- Engendrer plus de 22 milliards de dollars d'investissements;
- Créer plus de 10 000 emplois durant la construction;
- Générer ensuite 9 730 emplois par année pendant l'exploitation.

En 2013, plus de 236 projets d'exploration ont été recensés sur le territoire du Plan Nord. Ces projets se trouvent principalement dans les régions administratives du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, à la limite nord de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces projets ne verront pas tous le jour, mais le secteur minier pourra indéniablement contribuer à la croissance économique du Québec au cours des prochaines années, dans la mesure toutefois où le contexte sera davantage propice à son expansion.

Des conditions à mettre en place pour concrétiser ce potentiel

L'exploitation du potentiel minier du territoire nordique nécessite la mise en place de conditions de réussite liées au besoin de se doter d'un cadre d'exploitation stable et prévisible, d'un processus transparent et ouvert, d'une offre de formation de la main-d'œuvre adaptée au secteur, d'une information géoscientifique accessible et de qualité, d'incitatifs aux investissements, ainsi que d'un partenariat accru avec les communautés autochtones.

Un cadre stable et prévisible

Le secteur minier est cyclique et très intensif en capital. Entre 1982 et 2004, les prix internationaux des métaux sont demeurés relativement stables, évoluant régulièrement dans le même intervalle de valeurs (figure 1). Toutefois, à partir de 2006, l'indice a augmenté et varié considérablement, poussé notamment par de fortes croissances économiques provenant de la Chine. Cette forte hausse a eu un effet positif sur les investissements qui ont augmenté au cours de cette période pour atteindre un sommet en 2012 avec plus de 5 milliards de dollars en investissements miniers au Québec.

**Figure 1 - Indice des prix des métaux, mai 1982 à mai 2014
(dollars constants 2012)**



Source : Fonds monétaire international.

C'est pourquoi ce secteur a besoin avant tout d'un contexte d'affaires stable et prévisible. Le développement et l'exploitation d'une mine nécessitent en effet une planification à très long terme. Les investissements miniers qui sont consentis aujourd'hui visent l'exploitation d'un gisement pendant de nombreuses années. La stabilité et la prévisibilité dans les conditions d'exploitation d'un gisement sont donc essentielles si l'on veut attirer les investissements énormes requis et concrétiser les retombées potentielles de ce secteur sur l'économie du Québec.

Ainsi, après plusieurs mois d'instabilité dans le secteur minier québécois, le gouvernement a agi avec diligence pour remettre en place un contexte propice au développement des mines au Québec.

- C'est dans cette optique qu'il a confirmé le maintien de l'application du régime d'impôt minier annoncé le 6 mai 2013⁶. En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, ce régime a pour ambition d'accroître les retombées de l'activité minière au profit de tous les Québécois. Il est basé sur le principe que toutes les mines en activité versent une redevance.

⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Un nouveau régime d'impôt minier équitable pour tous. Stimuler les investissements miniers. Québec, mai 2013, 32 p. [En ligne] [\[www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_NouveauRegimeImpotMinier.pdf\]](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_NouveauRegimeImpotMinier.pdf).

- Par ailleurs, avec l'adoption en décembre 2013 de la nouvelle Loi sur les mines, les règles encadrant l'activité minière sont maintenant connues, claires et stables. La Loi vise tout particulièrement à maximiser les retombées des projets miniers au Québec, à mieux protéger l'environnement et à favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

Un processus transparent et ouvert

Un contexte propice au développement minier n'est pas qu'économique. Il a aussi des dimensions sociales et environnementales. La mise en place d'un processus caractérisé par la transparence et la collaboration constitue, dans cette optique, une des conditions fondamentales à mettre en place pour accélérer le développement du secteur minier et obtenir l'adhésion des différentes parties concernées par ce développement.

C'est pourquoi le gouvernement a agi avec célérité en mettant sur pied le Comité consultatif sur les mines. Ce comité, coordonné par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), est chargé de soumettre au gouvernement des recommandations pour soutenir le développement minier au profit de tous. Il compte des représentants des différentes parties concernées par le développement minier, soit des représentants de l'industrie minière, du milieu municipal, des groupes sociaux et environnementaux, des organismes de formation et de recherche et du gouvernement. Il offre un lieu privilégié pour échanger et débattre des enjeux du développement minier et des intentions gouvernementales.

Le MERN offre par ailleurs un service d'accompagnement au promoteur qui permet :

- De favoriser un développement des ressources minérales associé aux communautés et intégré dans le milieu;
- D'informer le promoteur des différentes obligations légales et réglementaires auxquelles il doit se conformer dans le développement de son projet minier au Québec;
- De lui présenter les attentes du gouvernement du Québec en matière de développement durable ainsi que les personnes-ressources des différents ministères et organismes avec qui il doit transiger pour le développement de son projet;
- De concilier les usages du territoire et l'acceptabilité sociale des projets reliés à l'exploitation des ressources naturelles.

Ainsi, le gouvernement peut obtenir une information de bonne qualité quant au développement des projets miniers qui se fait sur le territoire du Québec.

Une offre de formation exhaustive et adaptée aux besoins du secteur

L'Institut national des mines⁷ a été créé en mai 2009 par le gouvernement. Il a pour but de le soutenir dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Pour ce faire, il doit :

- Coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;

⁷ Institut national des mines : [En ligne] [www.inmq.qc.ca].

- Estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille de l'évolution de leur nature et de leur répartition géographique;
- Soumettre des propositions visant à actualiser l'offre de formation au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);
- Participer aux efforts de promotion des métiers et des professions du secteur minier.

Par ailleurs, pour faire en sorte que la formation professionnelle réponde aux besoins du développement au nord du 49^e parallèle, dont notamment ceux du secteur minier, le gouvernement a choisi d'investir dans diverses mesures de formation présentées à la section 4.2.2 intitulée « Former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins liés aux projets de développement sur le territoire du Nord ».

Une information géoscientifique accessible et de qualité

La mission de Géologie Québec consiste à acquérir, à traiter et à diffuser la connaissance géoscientifique pour le territoire québécois. Une somme de l'ordre de 12 millions de dollars par année est consacrée à cette mission. Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques sont un des éléments clés du développement minier, car ils permettent de mieux définir le potentiel minéral qui justifiera ensuite des investissements en exploration minière.

Cette information diffusée augmente l'efficacité et l'efficacités des travaux d'exploration minière des compagnies privées et contribue à accroître les chances de découverte.

Pour en faciliter l'accès, ces connaissances géoscientifiques sont versées dans la banque de données du Système d'information géominère (SIGÉOM), une banque accessible à tous, entre autres, au moyen d'une carte interactive. Ces travaux s'ajoutent aux travaux d'autres acteurs gouvernementaux, notamment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Transports (MTQ) afin de mieux caractériser le territoire québécois. Ces données sont également utiles dans le cadre de la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire public pour s'assurer que les différents usages sont évalués.

Le Fonds du Plan Nord pourra contribuer à accélérer les travaux d'acquisition, de traitement et de diffusion de l'information géoscientifique, notamment afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Des incitatifs à l'investissement minier et à une transformation accrue

Le Québec entend capitaliser sur l'exploitation de nouvelles substances telles que le lithium, les terres rares ou le graphite, pour acquérir une expertise en transformation et développer des filières liées aux produits de haute technologie ou des technologies liées à l'électrification des transports.

Pour ce faire, le Québec offre une série de mesures fiscales, dont l'allocation pour le traitement et la transformation et le congé fiscal de dix ans pour les grands projets d'investissements. Il offre également la possibilité de prise de participation par l'intermédiaire du Fonds Capital Mines Hydrocarbures dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec. À ces mesures, s'ajoute la possibilité de profiter des tarifs d'électricité avantageux.

LE FONDS CAPITAL MINES HYDROCARBURES

Dans le domaine minier, financer un projet est un défi important. Le gouvernement a confirmé, dans le cadre du dernier budget, la création du Fonds Capital Mines Hydrocarbures afin d'effectuer des prises de participation dans les sociétés minières, pétrolières et gazières. Une enveloppe de 500 millions de dollars a été réservée dans le Fonds pour le territoire du Plan Nord. Ressources Québec assumera la gestion du Fonds.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre des Finances et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations élaborent conjointement une politique d'investissement pour encadrer les interventions financières réalisées à même ce fonds. Celle-ci sera soumise à l'approbation du gouvernement.

Enfin, il y a lieu de rappeler que, dans le cadre de l'application de la Loi sur les mines⁸, les demandes de bail minier ou de renouvellement de bail minier doivent être accompagnées d'une étude d'opportunité économique et de marché sur la transformation du minerai au Québec. Le gouvernement peut aussi exiger la maximisation des retombées économiques de l'exploitation minière en territoire québécois.

Un partenariat accru avec les communautés autochtones

Le MERN contribue à deux fonds miniers autochtones : le Conseil cri d'exploration minière (Cris) et le Fonds d'exploration minière du Nunavik (Inuit). Un des mandats de ces fonds est d'initier les résidents des communautés à l'activité minière par diverses actions de sensibilisation, d'initiation et de prise de contact avec la géologie et les activités liées à l'exploration minière.

Ces fonds, soutenus et dirigés par les communautés, jouent un rôle important, tant sur le plan de l'aide qu'ils apportent aux entreprises minières voulant effectuer des travaux sur ces territoires que sur l'incidence de la compréhension qu'ont les communautés de leur développement minier.

⁸ Loi sur les mines : [En ligne] [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_13_1/M13_1.html].

Le Fonds Restor-Action Nunavik, qui permet de financer des travaux de nettoyage de sites d'exploration minière, a été mis sur pied en partenariat avec des intervenants de l'industrie. Le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik participent au projet en partenariat avec le Fonds. Des ententes sont également en négociation pour le nettoyage de sites d'exploration minière sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Par ailleurs, le site minier abandonné Mine Principale situé sur le territoire utilisé par la communauté d'Oujé-Bougoumou et sur le territoire de la Ville de Chibougamau, sera restauré en partenariat avec les communautés concernées. Les retombées économiques de ces projets dans les communautés nordiques sont évaluées à plus de 100 millions de dollars.

Une nouvelle approche pour le secteur minier

Fort de son expertise en matière de géologie et de génie géologique, minier et métallurgique, le MERN a entrepris récemment une démarche pour élaborer une vision stratégique et renouvelée du développement minier. Cette démarche a une visée inclusive et mobilisatrice pour l'ensemble des partenaires. Cette nouvelle approche s'articule autour de :

- L'identification des ressources stratégiques à haut potentiel;
- La priorité accordée aux filières structurantes;
- L'identification du potentiel de transformation et des produits à valeur ajoutée recherchés sur les marchés;
- Le développement au Québec d'un réseau de fournisseurs et d'équipementiers de calibre mondial;
- Le positionnement du Québec comme un chef de file en matière de développement durable;
- L'identification des conditions de succès.

Elle permettra de concrétiser l'immense potentiel offert par le territoire du Plan Nord. Le gouvernement pourra s'appuyer à cette fin sur une industrie qui a déjà entrepris des actions concrètes et significatives pour favoriser un développement minier durable et responsable. En effet, la sensibilisation accrue du monde de l'exploration et de l'exploitation minière aux préoccupations environnementales et à l'importance de l'acceptabilité sociale a incité les sociétés minières à se doter volontairement de règles de bonnes pratiques.

Ainsi, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a élaboré un guide d'excellence environnementale en exploration (e3) qui offre aux sociétés d'exploration minière de l'information et des conseils pour adopter de meilleures pratiques environnementales et socioéconomiques.

De même, l'Association minière du Québec a adhéré à l'initiative « Vers le développement minier durable », un programme conçu pour améliorer graduellement les pratiques environnementales et sociales des sociétés minières canadiennes grâce à des indicateurs précis.

De plus, l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), en collaboration avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, le Groupe MISA, et certaines entreprises membres de l'AEMQ travaille à mettre au point un processus de certification volontaire destinée à l'industrie québécoise de l'exploration minière. Celle-ci permettra aux entreprises d'obtenir une certification selon les principes de développement durable.

Un potentiel à exploiter

Le territoire du Plan Nord renferme de nombreux gisements. Il assure la totalité de la production québécoise de nickel, de cobalt, des éléments du groupe du platine, de zinc, de minerai de fer et d'ilménite. Il est aussi à la source d'une part importante de la production de métaux précieux dont l'or constitue le principal élément.

Le territoire du Plan Nord recèle également un potentiel énorme qui n'est pas encore exploité avec de l'apatite, du lithium, du vanadium, des diamants, du graphite et des éléments de terres rares :

- Le lithium, le vanadium et le graphite sont utilisés dans plusieurs domaines, notamment, l'énergie, les transports et les domaines de haute technologie et présentent donc un potentiel de croissance important. L'exploitation du graphite ouvre la porte à la production du graphène qui constitue en soi une révolution dans le domaine de l'informatique. En raison de sa haute conductivité électrique, le graphène pourrait détrôner les transistors en silicium, ouvrant ainsi la voie à des ordinateurs plus performants, car plus rapides et plus petits;
- Les éléments de terres rares (17 au total) sont utilisés notamment dans les alliages et additifs métallurgiques, les batteries, les catalyseurs, les céramiques, l'électronique, les fertilisants, les additifs dans le verre, les poudres de polissage, les lampes, les lasers, les aimants ainsi que les usages médicaux et pharmaceutiques;
- Certains des éléments de terres rares sont considérés comme des éléments stratégiques dans plusieurs utilisations industrielles. Globalement la demande pour les éléments de terres rares est croissante et les perspectives de marché sont favorables;
- L'industrie cherche non seulement à extraire la ressource minérale, mais aussi à traiter et à séparer par un procédé propre et novateur les éléments de terres rares pour obtenir un produit à valeur ajoutée;
- L'électrification des transports constitue l'une des occasions d'affaires importantes de marché pour plusieurs de ces métaux et minéraux industriels. Leur utilisation est grandissante et la demande internationale est croissante;
- Plusieurs de ces projets miniers comptent innover dans les procédés de traitement et de transformation envisagés. Cela pourrait permettre au Québec de parfaire son expertise, incluant celle qu'il développe en technologie verte, et de se doter d'une exploitation minière dont l'empreinte écologique sera amoindrie. Il pourra ainsi se positionner comme chef de file à l'échelle internationale;
- Les 10 mines en activité et les 17 projets miniers localisés sur le territoire du Plan Nord mettent en évidence le potentiel d'avenir de l'industrie minière du Québec, notamment dans le domaine des terres rares qui sont à l'étape de la mise en valeur afin de déterminer les occasions de développement de ces gisements (tableaux 1, 2 et carte 4).

Tableau 1 - Les mines en opération sur le territoire du Plan Nord

MINES ACTIVES	ENTREPRISES	SUBSTANCES
Mont Wright	Arcelor Mittal Mines Canada	fer (concentré/boulettes)
Lac Bloom	Cliffs Natural Resources	fer (concentré)
Nunavik Nickel	Canadian Royalties	nickel
Fire Lake	Arcelor Mittal Mines Canada	fer (minerai)
Lac Tio	Rio Tinto Fer et Titane	ilménite (minerai)
Raglan	Glencore Canada Corporation	nickel (concentré)
Casa Berardi	Hecla Québec	or (brique)
Lac Bachelor	Ressources Méтанor	or (brique)
Langlois	Nyrstar	zinc (concentré)
Bracemac-McLeod	Glencore Canada Corporation	zinc/cuivre concentré

Tableau 2 - Les projets miniers sur le territoire du Plan Nord

MINES	ENTREPRISES	SUBSTANCES
Rose Tantalum-Lithium	Critica Elements Corporation	lithium (carbonate), tantale (concentré)
Whabouchi	Nemaska Lithium	lithium (hydroxyde et carbonate)
BlackRock	Métaux BlackRock	fer/ilménite (concentré)
DSO	Tata Steel Minerals Canada	fer (concentré)
Fire Lake North	Champion Iron Mines	fer (concentré)
Hopes Advance Bay	Oceanic Iron Ore Corporation	fer (concentré)
KéMag Taconite	New Millenium Iron Corp.	fer (concentré)
Lac Duncan	Ressources minières Augyva	fer (concentré/boulettes)
Lac Otelnuк	Lac Otelnuк Mining	fer (concentré)
Éléonore	Les Mines Opinaca	or (brique)
Arnaud	Mine Arnaud	apatite (concentré)
Lac à Paul	Arianne Phosphate	apatite (concentré)
Eldor Ashram	Commerce Resources	terres rares (oxydes)
Strange Lake/B-Zone	Quest Rare Minerals	terres rares (oxydes)
Renard	Stornoway Diamond Corporation	diamant
Lac Guéret	Mason Graphite Corporation	graphite
Lac Knife	Focus Graphite	graphite

Carte 4 - Les mines actives et les projets miniers sur le territoire du Plan Nord



PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR MINIER

- Acquérir des connaissances de base sur le territoire du Plan Nord, afin d'assurer le développement responsable de nos ressources minérales pour les générations actuelles et futures.
- Poursuivre le nettoyage des sites d'exploration minière sur le territoire du Nunavik selon l'entente conclue entre l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik, le Fonds Restor Action et le MERN, conclure des ententes similaires avec le gouvernement régional sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James et effectuer la restauration du site minier abandonné Mine Principale. Le gouvernement est également sensible aux besoins de nettoyage des autres sites non couverts par ces ententes.
- Utiliser la plate-forme de communication offerte par Québec Mines pour informer, consulter et favoriser les échanges entre les acteurs de l'industrie, le gouvernement, les décideurs régionaux et la population sur les questions entourant l'exploration minière et l'exploitation minière.
- Dans une perspective de diversification, soutenir les projets porteurs de mise en valeur de minéraux tels que le diamant, l'apatite, l'ilménite, le graphite et les terres rares.
- Acquérir des titres de participation par l'intermédiaire du Fonds Capital Mines Hydrocarbures dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec.

3.2.2 Diversifier et valoriser les produits issus du milieu forestier et réaliser un aménagement forestier intégré

La forêt boréale est l'une des importantes zones de végétation sur le territoire du Plan Nord. Elle est constituée de peuplements d'arbres relativement denses, composés en majorité d'essences résineuses. L'épinette noire, qui en est l'espèce dominante, est notamment utilisée pour le sciage et dans la fabrication de produits d'ingénierie et de structure, de résistance supérieure. Elle est aussi encore grandement recherchée pour la production de pâtes, de papiers et de cartons spécialisés et de haute qualité (carte 5).

En fait, au 1^{er} avril 2015, la possibilité forestière annuelle du territoire du Plan Nord est de 11,8 millions de mètres cubes de bois, ce qui représente 39 % de la possibilité forestière des forêts du domaine de l'État. Un total de 36 usines possédant des garanties d'approvisionnement en forêt publique s'approvisionnent sur le territoire du Plan Nord, et 9 d'entre elles y sont situées. Ces activités soutiennent environ 12 500 emplois, dont 3 700 en forêt et 8 800 dans les usines de première transformation de la matière ligneuse.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, en avril 2013, le Québec dispose d'un régime forestier⁹ moderne et de calibre mondial. Celui-ci repose sur une gestion répondant aux plus hauts standards d'aménagement durable des forêts et s'inscrit parfaitement dans le déploiement d'un projet de développement durable de l'ampleur du Plan Nord.

Le nouveau régime forestier a pour effet d'accroître la participation des communautés locales et autochtones à la gestion forestière. Il définit un aménagement respectueux de l'environnement et de la diversité biologique, en plus d'élargir l'accès au bois à un grand nombre d'entreprises. Il favorise en outre la deuxième et la troisième transformation du bois, ainsi que l'émergence de projets mobilisateurs pour l'ensemble des acteurs du territoire nordique.

Le gouvernement entend profiter de ce nouveau contexte favorable pour renforcer la valorisation des ressources forestières en favorisant l'expansion des filières de transformation des produits du bois à forte valeur ajoutée, soit :

- **La biomasse forestière**¹⁰ qui a un potentiel annuel de récolte, dans les forêts publiques du Québec de 2 millions de tonnes métriques anhydres. Elle est notamment utilisée pour produire de la bioénergie;
- **La construction verte** qui offre une place prépondérante à l'utilisation du bois du fait qu'il s'agit du matériau présentant le meilleur choix sur le plan environnemental. En plus de provenir d'une ressource renouvelable et abondante, le bois a la propriété d'emmagasiner et d'emprisonner les atomes de carbone présent dans le CO₂, l'un des gaz à effet de serre (GES) à l'origine des changements climatiques;
- **Le bioraffinage** permet de transformer la matière lignocellulosique de la forêt en une variété de produits chimiques commerciaux entrant dans la fabrication de produits tels que les bioplastiques, les solvants, les peintures ou les matériaux biosourcés. Cette filière offre une excellente occasion de diversifier les produits issus des ressources forestières du territoire du Plan Nord et de créer de nouveaux marchés. Ainsi, plusieurs activités de bioraffinage sont compatibles avec les usines de pâtes et papiers qui peuvent ainsi améliorer leur compétitivité en produisant des biocarburants ou des produits chimiques de base.

Ces filières de transformation des produits du bois sont dynamiques et en pleine expansion. Elles font appel aux technologies de pointe dans une optique de maximisation de la valeur des produits forestiers. Il s'agit d'une perspective dont le gouvernement entend profiter pour créer des emplois sur le territoire du Plan Nord et améliorer la qualité de vie des populations nordiques.

9 L.R.Q., c. A-18.1.

10 La biomasse forestière comprend les résidus résultant de la récolte de bois (branches, houppiers, feuillages) et les bois de faible qualité inutilisés provenant des forêts privées et publiques. Elle est calculée en tonnes métriques dites « anhydres », un terme signifiant qu'elle ne contient pas d'eau.

Carte 5 - Les grandes zones de végétation



- Limite sud du territoire du Plan Nord
- Limite nordique des forêts attribuables

- Frontières**
- - - - Frontière internationale
 - - - - Frontière interprovinciale
 - - - - Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organisme	Année
Divisions territoriales	MERN	2014
Zones de végétation	MERN	2014

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2015



La foresterie et les communautés autochtones

Le gouvernement est déterminé à assurer la prise en considération des droits, des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones. Il entend aussi soutenir et accroître leur participation à la gestion et à l'aménagement forestier.

Des discussions entre le Québec et les Cris ont été amorcées, en novembre 2009, afin d'harmoniser le régime forestier de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (communément et ci-après appelée la « Paix des braves ») et celui de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le Plan Nord et la conclusion de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James ont fortement influencé la progression de ces discussions. À terme, les deux parties visent la mise en place d'un régime collaboratif de gestion des ressources forestières.

La foresterie dans la région de la Côte-Nord, un contexte particulier

La région de la Côte-Nord est particulièrement concernée par le développement de l'industrie forestière. Malgré une qualité de fibre supérieure pour certaines essences, qui permet à l'industrie papetière de se distinguer sur les marchés, la structure industrielle forestière de la région est présentement affaiblie par des éléments autres que conjoncturels.

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la forte proportion de sapin baumier dans l'approvisionnement des usines de sciage et les importantes distances de transport ont une incidence importante sur les coûts d'approvisionnement.

Le gouvernement soutient l'industrie forestière de la Côte-Nord en accordant une aide financière variable en fonction du degré de défoliation pour la récupération préventive des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. De plus, il a mis en place des allègements réglementaires significatifs afin de permettre à l'industrie d'augmenter la valeur de ses produits finis.

L'accès au territoire forestier

Enfin, le Comité sur l'accès au territoire, mis sur pied en juillet 2014, viendra préciser les responsabilités des divers intervenants, dont le gouvernement, dans la construction, la réfection et l'entretien des routes d'accès multiressource, de même que les modalités de partage des coûts avec les acteurs concernés, dont les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Le gouvernement entend ainsi poursuivre ses efforts pour contribuer, sous la gouverne du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), au maintien d'une industrie des produits du bois performante et compétitive sur le territoire du Plan Nord.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR FORESTIER

- Valoriser la biomasse forestière à des fins énergétiques pour l'industrie minière, les communautés isolées et les usines de cogénération.
- Développer le potentiel du bioraffinage par l'extraction des composantes dans la matière ligneuse.
- Mettre en place un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur le territoire couvert par l'entente de la Paix des braves.
- Favoriser le développement d'une industrie des produits du bois performante et compétitive sur la Côte-Nord.

3.2.3 Poursuivre la mise en valeur du potentiel énergétique du Nord

Le Québec et l'hydroélectricité sont indissociables : il s'agit de l'un de ses principaux avantages pour affronter la compétition que les différentes organisations se livrent en matière de développement économique à l'échelle nationale et internationale. Le Québec dispose en effet de 3 % des réserves d'eau douce de la planète, dont la majorité est située sur les hauts plateaux au nord du 49^e parallèle.

Depuis près d'un siècle, et en particulier depuis 60 ans, le Québec transforme cette immense ressource en une énergie propre et renouvelable. Le développement hydroélectrique a grandement contribué à façonner le Nord québécois. Les grands projets hydroélectriques – tels que les centrales de Bersimis et de Manic-Outardes et le complexe de la Baie James – ont permis au Québec de se positionner comme un chef de file mondial de la production d'une énergie verte et renouvelable qui lui permet de limiter ses émissions de GES liées au combustible fossile.

Cette énergie propre est une des assises de l'économie de la province. En effet, le Québec, dont 97 % de la production d'électricité est d'origine hydraulique, est parmi les premiers producteurs d'hydroélectricité au monde. L'électricité est également à la base du développement industriel du Québec, en assurant un approvisionnement fiable pour l'exploitation et la transformation de plusieurs ressources naturelles présentes sur le territoire. C'est le cas notamment de l'aluminium, du fer, ainsi que des pâtes et papiers que nous produisons et que nous exportons en grande quantité.

La mise en valeur de cette richesse énergétique est réalisée ici, et ce, principalement avec l'expertise québécoise. Cette mise en valeur se fait en tenant compte des intérêts de tous les habitants du territoire.

Le développement hydroélectrique

Dans sa Politique énergétique, qui sera rendue publique à l'automne 2015, le gouvernement entend préciser ses orientations en matière de développement du potentiel énergétique du territoire couvert par le Plan Nord.

Une démarche intégrée de développement hydro-électrique, d'infrastructures de transport et d'activités minières ciblées pourrait y être envisagée, et ce, de manière responsable et durable. Tout projet de développement hydroélectrique respectera bien sûr les trois critères fondamentaux d'Hydro-Québec, soit la rentabilité, l'acceptabilité environnementale et l'accueil favorable des populations locales. Il fera également l'objet d'une consultation adéquate des Premières Nations concernées et les Inuit.

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

La situation énergétique du Québec ainsi que le contexte nord-américain et mondial ont évolué au cours des dernières années, faisant apparaître plusieurs enjeux pour le Québec :

- La fiabilité et la sécurité de nos approvisionnements énergétiques, et ce, à coût raisonnable;
- La contribution de nos ressources énergétiques à notre prospérité économique et au développement de nos régions;
- L'éloignement et les coûts d'exploitation des grandes entreprises, comme les mines, et les difficultés d'approvisionnement en énergie de plusieurs communautés éloignées;
- La réduction des émissions de GES et la minimisation des atteintes aux milieux naturels attribuables à notre production et à notre consommation d'énergie;
- L'acceptabilité des projets énergétiques par les communautés touchées;
- La collaboration pour l'atteinte d'objectifs communs à l'échelle canadienne, mais dans le respect des compétences et des intérêts du Québec.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a entrepris une démarche qui culminera avec le lancement d'une politique énergétique à l'automne 2015.

La future politique énergétique exposera les orientations gouvernementales quant à l'intensité et aux conditions d'exploitation des richesses énergétiques présentes sur le territoire du Plan Nord, ainsi que les mesures destinées à répondre à l'enjeu majeur que constitue l'approvisionnement énergétique diversifié et fiable de ce vaste territoire.

Les autres sources d'énergies

Si le Nord est traditionnellement reconnu pour ses grandes centrales hydroélectriques, il offre également un potentiel considérable d'énergie éolienne et de bioénergie, qui sont autant de sources d'énergies propres et renouvelables.

Le gouvernement entend mettre l'accent sur le développement d'énergies propres et novatrices pour l'approvisionnement des communautés isolées du territoire du Plan Nord. En effet, plusieurs communautés de ce territoire ne sont pas desservies par le réseau intégré d'Hydro-Québec. Elles sont dépendantes de réseaux autonomes, alimentés principalement par des centrales thermiques fonctionnant au diesel.

Le gouvernement compte également sur une diversification de l'offre énergétique afin d'assurer la rétention, le développement et la diversification économique des entreprises qui s'y trouvent.

La conversion vers des sources d'énergies renouvelables ou moins émettrices en carbone, qui offrent de bons résultats, contribuera à améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Elle contribuera également à l'atteinte des objectifs que le gouvernement s'est fixés en matière de réduction des émissions de GES et de lutte contre les changements climatiques.

Le potentiel offert par le gaz naturel liquéfié, l'éolien et la biomasse constitue, en ce sens, un atout de taille pour les régions qui pourraient en bénéficier, notamment dans l'optique où ces différentes sources d'énergies peuvent être combinées.

C'est l'occasion de développer l'énergie du Nord pour le Nord.

LES RÉSEAUX AUTONOMES

- À la fin de l'année 2012, les réseaux autonomes desservait 21 communautés sur le territoire du Plan Nord et comptaient 9 940 abonnements répartis sur les 4 territoires distincts, dont 8 277 abonnements au secteur résidentiel et au secteur agricole.
- Pour répondre aux besoins de ces communautés, les réseaux autonomes sont alimentés par 2 centrales hydroélectriques et par 20 centrales thermiques. Les coûts de fonctionnement des centrales thermiques sont très élevés compte tenu du prix des combustibles et de leur transport. De plus, la plupart de ces centrales nécessiteront éventuellement des investissements en vue d'en assurer la pérennité. En 2012, les réseaux autonomes étaient caractérisés par les éléments suivants :
 - La puissance installée cumule 93 mégawattheures (MWh);
 - La production d'énergie était de 220 MWh;
 - Le coût de revient au Nunavik varie de 0,66 \$/kWh à 1,32 \$/kWh.
- Les centrales thermiques ont consommé 31 millions de litres de combustible fossile, affectant d'autant la performance du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques.

Fournir de l'énergie verte aux communautés hors réseaux, par l'innovation

En raison de l'éloignement des communautés nordiques et des coûts qu'engendrerait un raccordement au réseau hydroélectrique, il importe de travailler à trouver des solutions adaptées aux réalités nordiques qui permettront de remplacer graduellement les génératrices au diesel par des énergies plus rentables au niveau économique et environnemental. Elles devront également être acceptables pour les populations locales.

À titre d'exemple, des projets novateurs permettront de produire de l'énergie éolienne en la couplant à d'autres sources énergétiques, comme la biomasse ou le gaz naturel, afin d'assurer à ces collectivités la disponibilité d'une puissance suffisante en tout temps.

Carte 6 - La production électrique sur le territoire du Plan Nord



Territoire du Plan Nord

Centrales en réseau autonome

- Hydraulique
- Thermique (diésel)

Centrales hydrauliques de 50 MW et plus

- en exploitation
- en construction

Infrastructures de transport

- Route pavée
- Route gravellée

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organismes	Année
Centrales	Hydro-Québec	2014
Divisions territoriales	MERN	2014
Infrastructures de transport	MERN	2015
	MERN	2014

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction générale de l'information géographique

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2015

0 190 km



OUJÉ-BOUGOUMOU : UNE INSPARATION

- Conçu et construit au début des années 1990, le village d'Oujé-Bougoumou respecte la philosophie crie selon laquelle la vie s'harmonise avec l'environnement, depuis l'architecture novatrice à haut rendement énergétique jusqu'au système de chauffage central.
- Les concepteurs se sont tournés vers une ressource d'énergie locale abondante – les sous-produits de la scierie Barrette-Chapais – et ont décidé de construire une installation centrale de chauffage aux biocombustibles pour chauffer et alimenter en eau chaude tous les bâtiments de la collectivité. Depuis ce jour, Oujé-Bougoumou possède le premier système de chauffage centralisé utilisé pour l'ensemble d'un village en Amérique du Nord et il s'agit de la première collectivité du continent à employer la biomasse comme combustible et l'eau chaude comme moyen de transfert d'énergie.
- Oujé-Bougoumou attire aujourd'hui des visiteurs des quatre coins du monde et la communauté s'est vu décerner plusieurs prix prestigieux, dont le Prix des Nations Unies pour les collectivités durables. Le système de chauffage collectif d'Oujé-Bougoumou aura permis à la communauté d'atteindre plusieurs objectifs, dont accroître son autonomie, réaliser des économies, protéger l'environnement et favoriser l'emploi.

L'énergie, puissant levier de développement économique

Le Québec offre aux investisseurs une énergie verte et renouvelable accessible sur une vaste étendue du territoire par l'intermédiaire d'un réseau de transport et de distribution fiable. Près de 80 % de la puissance électrique installée d'Hydro-Québec, se retrouve en territoire nordique.

L'exploitation et la transformation des ressources naturelles sont des secteurs d'activité particulièrement énergivores. Lorsqu'une mine est contrainte d'utiliser une génératrice pour produire son électricité, jusqu'à 30 % de ses coûts d'exploitation peuvent être reliés à l'utilisation d'énergie. L'électricité est nécessaire à toutes les étapes de l'exploitation minière, du forage, du dynamitage, de l'excavation, du broyage, du transport du minerai et des déchets, de la déshydratation et de la concentration ainsi que de la fabrication de granulés. L'offre énergétique à prix concurrentiel est donc un facteur important pour attirer des investisseurs et réaliser des projets économiquement viables.

Réduire ces coûts grâce à l'apport d'énergies renouvelables tout en diminuant les émissions de GES dans des conditions extrêmes représente un défi de taille que le Québec est en voie de relever. Le projet pilote de la Mine Raglan, au Nunavik qui vise à utiliser de l'énergie éolienne dès l'été 2015 est un exemple par lequel il sera possible d'atteindre un tel objectif.

En rapport avec le développement minier et industriel, Hydro-Québec évaluera tous les prolongements de son réseau de transport afin d'alimenter les nouveaux projets miniers et les communautés isolées actuellement non reliées à son réseau.

PROJET PILOTE EN INNOVATION ÉNERGÉTIQUE À LA MINE RAGLAN

- Ce projet a pour objectif l'installation d'une éolienne, jumelée à une démonstration portant sur le stockage de l'énergie éolienne sous différentes formes. Il constitue une vitrine technologique et se déroulera en milieu industriel et arctique, soit au site de Mine Raglan du groupe Glencore, au Nunavik. TUGLIQ Énergie S.A.R.F., une entreprise dont la mission est de diversifier les sources d'énergies du Grand Nord, bénéficie d'un financement de 6,5 millions de dollars du MERN dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques pour réaliser le projet dont les coûts totaux prévus sont de l'ordre de 22,5 millions de dollars.
- La mise en fonction d'une première éolienne de 3 MW a été complétée à l'été 2014. Pour ce faire, elle a bénéficié d'une aide financière de 3,5 millions de dollars du MERN. Puisque les installations de Mine Raglan ne sont pas raccordées au réseau d'Hydro-Québec, l'énergie produite par cette première éolienne permettra de diminuer la quantité de diesel utilisé par des génératrices.

L'accès au gaz naturel

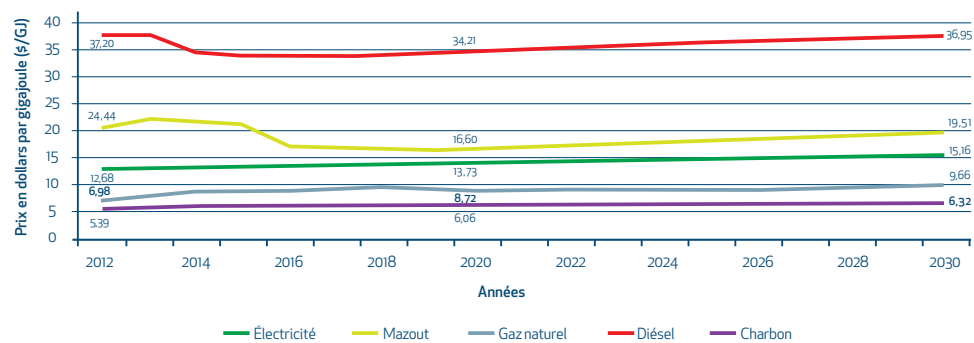
Depuis 2006, en raison de l'augmentation importante de la production aux États-Unis, le prix du gaz naturel sur le marché nord-américain se compare avantageusement à celui du diesel, et dans une moindre mesure, à celui du mazout. Selon les tendances actuelles, cet avantage concurrentiel du gaz naturel pourrait se maintenir jusqu'à l'horizon 2030 (figure 2).

Le gaz naturel pourrait représenter un choix énergétique économique pour les entreprises énergivores. Il s'agit d'un avantage qui permettrait également d'attirer de nouveaux investissements, notamment dans le secteur des mines sur le territoire du Plan Nord. L'accès au gaz naturel constitue également un avantage pour certaines communautés isolées non reliées au réseau de distribution gazier.

Malgré les avantages indéniables du gaz naturel, les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ne sont toujours pas desservies en raison d'une demande insuffisante pour justifier les coûts importants associés à la prolongation du réseau de gazoduc de Gaz Métro à partir de Saguenay.

Les longues distances séparant les consommateurs potentiels de gaz naturel sur le territoire du Plan Nord et le réseau de distribution actuel par gazoduc amènent le gouvernement à entreprendre une démarche qui permettra d'accélérer l'approvisionnement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec en gaz naturel et d'en assurer une distribution rapide dès 2016.

Figure 2 - Prix du gaz naturel, du mazout, du diesel, du charbon et de l'électricité dans le secteur industriel de 2015 à 2030 en \$/GJ (dollars de 2012)



Source : KPMG-SECOR : Estimation des besoins pour la période 2015-2030 en gaz naturel au Québec et offre potentielle du territoire, sept. 2014, p. 82.

Note : La baisse importante du prix du baril de pétrole au cours des derniers mois, passant de 105 \$ en juillet à 55 \$ en décembre 2014, pourrait affecter considérablement ces scénarios si elle devait se prolonger.

Le gaz naturel liquéfié (GNL) constitue une avenue intéressante pour répondre, en premier lieu, à la demande actuelle, puisqu'il peut être transporté par camion ou par navire. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a investi récemment 50 millions de dollars dans le projet d'expansion de l'usine de GNL de Gaz Métro à Montréal, seule entreprise au Canada à disposer d'infrastructures de liquéfaction. Une partie de cette nouvelle production pourra être distribuée par camion dès juin 2016 à des clients industriels du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord.

PARTENARIAT AVEC GAZ MÉTRO

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, a annoncé le 30 septembre 2014 qu'il prenait une participation de 50 millions de dollars dans la filiale de Gaz Métro responsable de la commercialisation du GNL.

Le projet, dont le coût est estimé à 118 millions de dollars permettra de répondre en partie à la demande croissante de GNL en triplant la capacité de production à l'usine de Gaz Métro. Dès l'été 2016, les clients pourront donc disposer de GNL.

Le gouvernement est toutefois conscient de l'intérêt pour une solution plus fiable et à meilleur prix pour les entreprises situées sur le territoire du Plan Nord. À cette fin, des démarches sont actuellement en cours, notamment des discussions avec certains regroupements d'entreprises, d'organismes concernés et de clients potentiels afin d'évaluer la faisabilité de projets qui permettraient d'offrir une solution concrète et viable le plus rapidement possible.

L'entreprise Diamants Stornoway, qui exploite le projet diamantifère Renard à 400 km au nord de Chibougamau, sera la première compagnie minière desservie en GNL.

LE PROJET RENARD : PRÉCURSEUR EN UTILISATION DE GNL EN TERRITOIRE NORDIQUE

- Dans un contexte où le coût du raccordement au réseau électrique se révélait trop élevé pour la durée de vie estimée de la mine, Diamants Stornoway a fait le choix, de se doter d'une centrale alimentée au GNL comme source principale d'énergie plutôt que d'opter pour des génératrices au diesel.
- Cette option a été retenue malgré le fait que les coûts en capital étaient légèrement plus élevés que ceux des génératrices au diesel. Elle offre de nombreux avantages dont :
 - la réduction de 8 à 10 millions de dollars des coûts d'exploitation annuels pendant les 11 ans de la durée de vie initiale de la mine;
 - la baisse des émissions de GES estimée à 41 %;
 - un mode de transport plus sécuritaire que le transport du diesel;
 - un approvisionnement en GNL stable à partir d'un réseau de distribution commercial présent au Québec.
- Le GNL constitue pour l'entreprise une option attrayante avec une technologie commerciale standard, une perspective d'approvisionnement à long terme, une empreinte environnementale beaucoup moins importante et des avantages financiers immédiats pour le projet, compte tenu de la réduction sensible des coûts d'exploitation. Cette option a été rendue possible grâce à la route toutes saisons qui permet de recevoir des livraisons régulières de GNL.

Assurer un approvisionnement stable en hydrocarbures aux municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord jusqu'à la mise en place d'une alimentation à partir d'énergies renouvelables

Le gouvernement continuera à assurer l'approvisionnement en hydrocarbures des populations de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord comprises entre les municipalités de Natashquan et de Blanc-Sablon au moyen de la Fiducie¹¹ constituée à cette fin le 15 décembre 1994¹².

Par ailleurs, le MERN a versé plus de 8,4 millions de dollars à la Fiducie entre 2003 et 2015 afin de subventionner les activités de desserte de produits pétroliers sur la Basse-Côte-Nord, ce qui a permis de maintenir le prix des produits pétroliers à des niveaux plus acceptables pour les ménages et les entreprises.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

- Élaborer, de concert avec les intervenants concernés, la politique énergétique du Québec 2016-2025.
- Assurer un approvisionnement électrique à des conditions compétitives pour le développement minier.
- Assurer un approvisionnement en gaz naturel à un prix compétitif pour améliorer la rentabilité des mines, réduire leurs émissions de GES, attirer de nouveaux investissements et approvisionner le Nord en gaz naturel liquéfié.
- Soutenir les projets des communautés et des entreprises hors réseaux visant à remplacer la production d'énergie à partir de combustibles fossiles par des sources d'énergies renouvelables.
- Assurer un approvisionnement électrique à partir d'extensions du réseau de transport partout où cela est possible et avantageux.
- Assurer un approvisionnement stable en hydrocarbures aux municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord.

¹¹ Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des municipalités de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord.

¹² Le patrimoine initial de la Fiducie était constitué des sept dépôts pétroliers acquis d'Ultramar Canada inc. (devenue Énergie Valero) et situés à Natashquan, La Romaine, Harrington Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon. Le dépôt de Natashquan a cependant été fermé en 2007 et démantelé en 2008 à la suite du prolongement de la route 138 jusqu'à Natashquan.

3.2.4 Accroître les retombées socioéconomiques des activités fauniques tout en assurant la pérennité de la ressource

Les ressources fauniques présentes sur le territoire du Plan Nord sont un élément fondamental de la biodiversité au Québec (carte 7). Elles sont particulièrement importantes pour la culture, les traditions et l'alimentation des nations autochtones. Les droits reconnus à cet égard sont d'ailleurs au cœur des conventions nordiques conclues avec les Cris, les Inuit et les Naskapis en 1975 et 1978. Ces ressources offrent aussi un vif intérêt pour les activités sportives de chasse, de pêche, de piégeage et d'excursions liées à l'observation de la faune, un intérêt qui déborde largement les frontières du Québec, puisqu'elles suscitent également un engouement auprès d'une clientèle internationale.

Ces activités se traduisent par des retombées économiques significatives pour les communautés locales et autochtones ainsi que pour le Québec dans son ensemble. Ainsi, en 2012, les résidents du Québec ont consacré un peu plus de 1 800 000 jours à des activités de chasse, de pêche et de piégeage et dépensé près de 182 millions de dollars sur le territoire du Plan Nord, ce qui a contribué à maintenir environ 1 400 emplois dans le domaine.

LES RESSOURCES FAUNIQUES ET LES ACTIVITÉS QUI Y SONT ASSOCIÉES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD

Ressources fauniques

- Oiseaux : 237 espèces
- Animaux à fourrure : 20 espèces
- Poissons d'intérêt sportif : 11 espèces, dont le touladi, le saumon atlantique et l'omble chevalier anadrome
- Petite faune : 7 espèces, dont le lièvre d'Amérique et le lagopède alpin
- Grande faune : 6 espèces, dont l'orignal et le caribou toundrique

Activités associées en 2014

- Pourvoiries : 190 dont 53 ont des droits exclusifs d'exploitation
- Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) : 2 pour le saumon atlantique et 10 pour la chasse et la pêche
- Réserves fauniques : 4 offrant des activités associées au prélèvement de la faune
- Aire faunique communautaire : 1 (secteur nord de l'aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean)
- Excursions d'aventure et activités non consommatrices de faune

Par contre, les ressources fauniques en milieu nordique sont très vulnérables au prélèvement et à la perturbation de leurs habitats. Le développement du territoire et la mise en valeur des ressources fauniques requièrent donc que les activités qui y sont reliées soient adéquatement encadrées pour en assurer l'intégrité ainsi que la pérennité des populations fauniques. La protection des habitats fauniques et l'ensemble des enjeux liés à la conservation des populations fauniques doivent être considérés avec attention. Il importe de tenir compte notamment de la situation préoccupante des troupeaux de caribous migrateurs du nord québécois pour lesquels un déclin démographique est observé depuis les dernières années.

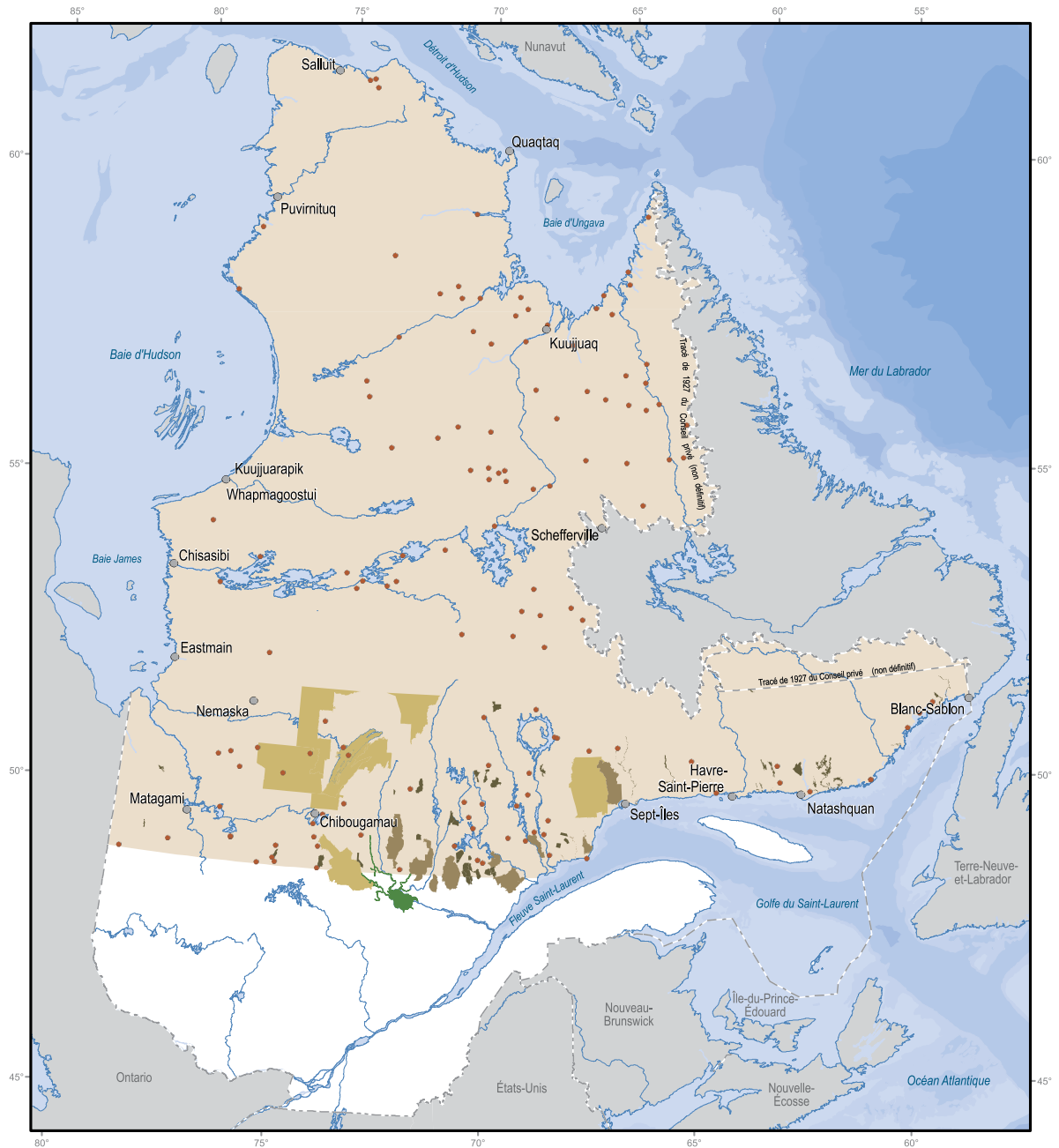
Le gouvernement entend, par conséquent, accentuer ses efforts, par l'intermédiaire du MFFP en vue :

- d'améliorer les connaissances des ressources fauniques du territoire du Plan Nord, en dressant un portrait actualisé de la répartition, des besoins de conservation et des potentiels d'exploitation des différentes espèces. À cet égard, le gouvernement compte privilégier notamment la mise en place de partenariats de recherche qui incluront les savoirs traditionnels autochtones;
- de consolider et de diversifier une offre de service et d'activités adaptée au territoire nordique. Ainsi, l'accessibilité accrue au territoire et à de nouveaux potentiels d'exploitation des ressources fauniques contribuera de façon tangible aux retombées socioéconomiques anticipées à l'échelle locale et pour tout le Québec;
- de favoriser la participation active des communautés locales et des Autochtones à la conservation et au développement des ressources fauniques, encourageant ainsi la mise en place d'initiatives du milieu et un partage équitable des retombées socioéconomiques, au bénéfice des communautés et des régions du Nord québécois.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR FAUNIQUE

- Mettre en œuvre un programme d'aide financière quinquennal visant à favoriser l'acquisition de connaissances, le développement et la mise en valeur des ressources fauniques et la participation des communautés locales et autochtones.
- Identifier le potentiel et les enjeux fauniques par des activités de recherche appliquée.
- Soutenir l'élaboration et l'offre de programmes de formation en protection de la faune adaptés aux communautés autochtones.

Carte 7 - Les territoire fauniques



Territoire du Plan Nord

Territoires fauniques

- Pourvoirie sans droit exclusif
- Aire faunique communautaire
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée (zec)

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec – Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organisme	Année
Divisions territoriales	MERN	2014
Territoires fauniques	MFFP	2014

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction générale de l'information géographique
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec, 2015

0 200 km



3.2.5 Favoriser le développement du tourisme en mettant en valeur le caractère distinctif du territoire

La Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, lancée en novembre 2011 dans le cadre du Plan Nord, vise à faire du Nord une destination de classe mondiale qui procure une expérience touristique, authentique, exceptionnelle et sécuritaire, alliant la cohabitation des communautés locales et autochtones et le respect de la nature dans une perspective de développement entrepreneurial et d'enrichissement collectif¹³.

Élaborée en concertation étroite avec les partenaires des régions concernées, cette stratégie a une portée de dix ans. Elle prévoit générer des investissements totaux de 70 millions de dollars dans les régions nordiques du Québec de la part des gouvernements et du secteur privé. Ces investissements et les efforts de structuration déployés devraient permettre de faire passer les dépenses annuelles des touristes dans le Nord de 82 à 140 millions de dollars à l'horizon 2021.

Jusqu'à maintenant, le programme d'aide financière au développement touristique au nord du 49^e parallèle a permis de soutenir 48 projets dont le coût total est estimé à plus de 70 millions de dollars. De plus, le gouvernement a annoncé pour 2014-2015 une enveloppe de 3,16 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et l'embauche de ressources dans les associations touristiques régionales des régions de la Côte-Nord et de la Eeyou Istchee Baie-James ainsi qu'à l'Administration régionale Kativik.

Par l'intermédiaire du ministère du Tourisme (MTOUR), le gouvernement continuera de favoriser l'expansion du tourisme autochtone et culturel, de l'écotourisme et du tourisme d'aventure en mettant en valeur les caractères distinctifs du territoire du Plan Nord que sont la nature, la culture et le terroir. Les efforts porteront sur l'amélioration des infrastructures servant à l'hébergement, aux pourvoiries et aux maisons touristiques régionales, de même que sur la mise sur pied d'attrait et de produits touristiques distinctifs. La formation et la gestion des ressources humaines, ainsi que la promotion et la mise en marché de la destination vont faire également partie des interventions prioritaires du gouvernement en partenariat avec les acteurs de l'industrie touristique locale et régionale.

D'ailleurs, un créneau d'excellence a été créé en matière de tourisme nordique pour la région du Nord-du-Québec. Il s'articule autour de deux filières distinctes, soit celles du Nunavik et d'Eeyou Istchee Baie-James, des territoires réputés pour leurs attraits naturels uniques et leur patrimoine culturel exceptionnel. Ces filières misent sur un tourisme de niche qui s'adresse à de petits groupes d'individus à la recherche d'expériences originales et typiques et prône le respect des cultures locales et de l'environnement.

¹³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle — Cultures et espaces à découvrir*. Ministère du Tourisme, Québec, 2011, 36 p. [En ligne] [www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/brochures/Brochure-36%20p.pdf].

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR TOURISTIQUE

- Soutenir le développement de projets touristiques structurants au nord du 49^e parallèle.
- Appuyer les gestionnaires d'entreprises touristiques afin d'améliorer leurs compétences et celles de leur main-d'œuvre.
- Élaborer des outils de commercialisation compatibles avec l'image de marque du Québec.
- Acquérir des connaissances stratégiques sur le tourisme nordique.
- Favoriser la mise en place de maisons touristiques régionales multifonctionnelles.
- Diversifier les activités des pourvoiries du Nord.

LA SÉPAQ UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU NORD

La Société des établissements et de plein air du Québec (SÉPAQ) est une gestionnaire expérimentée détenant une expertise reconnue :

- En gestion d'aires protégées (parcs nationaux) et de territoires fauniques;
- En développement et en commercialisation de produits et de services touristiques de grande nature (plein air, chasse, pêche, observation de la faune) ainsi que pour les services associés tels que les diverses formes d'hébergement d'expérience en forêt. La SÉPAQ compte sur un large réseau de distribution et sur de nombreux outils de commercialisation et de mise en marché;
- En partenariat avec les Autochtones et les pourvoiries; le statut juridique de la SÉPAQ lui permet de conclure des partenariats d'affaires et des partenariats de gestion, notamment avec les communautés autochtones et les pourvoiries. Ainsi, elle a élaboré un modèle de partenariat d'affaires dans la Réserve faunique de La Vérendrye avec deux communautés autochtones qui vivent sur ce territoire, et qu'elle pourra adapter facilement sur le territoire du Plan Nord. Ce modèle a permis de mettre en place avec succès des produits touristiques en partageant les investissements et les profits, dans une optique de transfert d'expertise vers les communautés (investissements conjoints avec partage du risque et du profit; exploitation et commercialisation par la SÉPAQ, mais avec du personnel issu des communautés). Dans cette même réserve faunique, des ententes existent également avec les pourvoiries enclavées sur le territoire permettant ainsi une meilleure mise en valeur de cet immense territoire;
- En concertation régionale; à cet égard, rappelons que la SÉPAQ appui ses actions sur un modèle unique de concertation permettant l'intégration des préoccupations régionales dans la mise en valeur des territoires sous sa gestion.

Compte tenu de son expertise, la SÉPAQ a un grand intérêt, dans le cadre du Plan Nord, à collaborer activement avec les partenaires touristiques du Nord, afin de contribuer à la création de richesse issue d'un développement structuré du tourisme de nature dans le territoire nordique.

3.2.6 Élaborer et mettre en place un modèle bioalimentaire nordique durable en misant sur le potentiel du territoire

L'économie et l'emploi dans plusieurs communautés nordiques côtières ont longtemps reposé sur l'exploitation d'un certain nombre d'espèces marines telles que la morue et le poisson de fond, dont les stocks ont décliné. Ces collectivités ont maintenant le défi de trouver des débouchés pour d'autres espèces marines moins exploitées, d'adopter des pratiques de pêche davantage écoresponsables et de diversifier l'utilisation de leurs infrastructures vers l'agroalimentaire.

Le Nord se distingue déjà par la production d'un certain nombre de produits de la mer comme les crevettes nordiques et le crabe des neiges. On y fait également la cueillette de champignons sauvages et d'autres produits forestiers non ligneux servant à de multiples usages commerciaux, comme les additifs alimentaires, les huiles essentielles et les produits ornementaux. Les petits fruits nordiques, comme le bleuets, l'airelle du Nord et la chicoutai, dont certains sont riches en substances bénéfiques pour la santé, constituent également un élément typique de la production bioalimentaire des territoires nordiques. Des entreprises se développent dans le Nord pour les transformer et les mettre en marché dans leur région ou dans les créneaux de marchés nationaux et internationaux.

Par ailleurs, le coût élevé des aliments dans le Nord en raison notamment des frais de transport, associé à certaines lacunes sur le plan de leur qualité, de leur diversité, de leur salubrité et de leur valeur nutritive, a des répercussions sur la santé et l'espérance de vie des populations nordiques. Cela milite en faveur de la mise en place d'une production agricole, de la transformation et de la distribution des aliments à l'échelle locale.

Le Québec nordique comprend l'une des plus grandes réserves de sols arables d'Amérique du Nord avec 1,5 million d'hectares, alors que l'ensemble du territoire présentement cultivé au Québec couvre 2 millions d'hectares. De plus, l'isolement géographique et le climat nordique lui confèrent certains avantages – moins d'insectes nuisibles, moins de ravageurs, moins de maladies – pour la production biologique ou pour la production de semences de qualité supérieure qui sont des intrants indispensables pour l'agriculture plus au sud.

Dans la mesure où de l'énergie renouvelable est disponible (énergie éolienne, solaire ou produite à partir de biomasse) et à prix raisonnable pour les villages et les communautés isolées, l'implantation de serres pour produire des aliments frais sur place pourrait se révéler avantageuse afin de favoriser une saine alimentation et permettre la création d'emplois locaux.

Le gouvernement entend donc développer ce potentiel particulier en favorisant l'élaboration par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'un modèle d'agriculture nordique durable. Les efforts porteront sur l'aménagement d'infrastructures de conditionnement et de transformation, l'accompagnement des initiatives de production locale d'aliments et la mise au point de produits de créneaux distinctifs. Ceux-ci compenseront les coûts de transport plus élevés des régions nordiques et favoriseront l'essor économique des communautés nordiques et des usines de transformation installées sur le territoire du Plan Nord.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

- Fournir un appui adapté aux collectivités locales et autochtones isolées qui investissent en vue d'augmenter la production locale d'aliments pour réduire leur dépendance et le coût élevé d'alimentation. Par exemple, appuyer les initiatives d'implantation de cultures sous abris (serres, tunnels, etc.).
- Appuyer le développement des filières des petits fruits nordiques et des produits forestiers non ligneux.
- Outiller les collectivités locales et autochtones pour l'implantation et la surveillance de l'application de bonnes pratiques en salubrité des aliments à tous les niveaux (production, transformation, restauration et vente au détail).



4. LE DÉVELOPPEMENT ET LE MIEUX-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

4.1 Les objectifs à l'horizon 2035

Le gouvernement place les communautés locales et autochtones présentes sur le territoire du Plan Nord au cœur de ses préoccupations. Au-delà d'assurer les conditions propices à la mise en valeur des ressources du territoire, il est essentiel de se soucier des conditions de vie des populations qui y résident et de répondre à leurs besoins spécifiques.

Ces communautés présentent chacune des caractéristiques sur le plan culturel, géographique ou économique. Elles ont aussi beaucoup de choses en commun, notamment le fait d'être isolées au cœur d'un immense territoire faiblement peuplé. Cela fait en sorte que le développement du Nord ne les affecte pas toutes de la même façon et au même rythme, de sorte qu'il est important de les accompagner dans cette évolution.

Ainsi, il faut que le développement du Nord bénéficie à l'ensemble de la population nordique, et non pas seulement aux communautés qui accueillent de nouveaux projets de développement. Il importe également de soutenir les communautés qui font face à des pressions importantes générées par l'implantation de grands projets économiques à proximité de leur milieu.



Par ailleurs, la mise en place de projets miniers ou autres dans un environnement totalement isolé implique nécessairement des regroupements de travailleurs qui nécessitent une attention particulière au chapitre de la prestation de services qui leur est offerte. Cela nécessite également l'aménagement d'un cadre de vie intéressant qui les incitera à demeurer sur le territoire.

Afin de mettre à profit le dynamisme des populations locales dans la mise en valeur du potentiel économique du Nord et de s'assurer qu'elles en bénéficient au maximum, le gouvernement a fixé sept grands objectifs, soit :

- Approfondir la réflexion en matière d'occupation du territoire nordique;
- Accompagner les communautés locales et autochtones dans leurs démarches de planification et de structuration de leur développement;
- Favoriser la formation et la rétention de la main-d'œuvre en milieu nordique;
- Accroître le taux et le niveau de scolarisation au sein des communautés nordiques;
- Répondre plus adéquatement aux besoins sociaux des populations locales;
- Assurer le développement culturel des communautés nordiques et mettre en valeur le patrimoine culturel des communautés locales et des nations autochtones;
- Consolider l'offre de service aux familles et aux aînés vivant dans les communautés locales et autochtones en soutenant les solutions innovantes et concertées.

L'atteinte de ces objectifs passe avant tout par la mise en valeur de la richesse inhérente aux populations locales qui se distinguent par leur jeunesse, leur dynamisme et leur désir de développer le territoire de façon durable. Ce phénomène démographique est particulièrement marqué chez les Autochtones dont environ 60 % de la population a moins de 35 ans. Elle nécessite, dès lors, de donner aux communautés locales et autochtones les moyens nécessaires pour qu'elles soient en mesure de se développer et d'assurer la vitalité de leur milieu en profitant des retombées économiques du Plan Nord.

4.2 Les interventions prioritaires 2015-2020

Le gouvernement a retenu un ensemble d'interventions prioritaires qu'il entend mettre en avant au cours de la période 2015-2020. Ces interventions ont pour objectif de faire profiter les communautés locales et autochtones des retombées liées au développement du Nord. Elles ont également pour but de favoriser la formation de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins générés par ce développement. Également, dans cette optique, la persévérance et la réussite scolaire sont favorisées.

Le gouvernement interviendra en outre de façon prioritaire dans l'amélioration des services liés à la santé, aux services sociaux, à la justice et au logement. Enfin, il privilégiera les ententes de développement culturel et veillera à assurer la sécurité sur le territoire du Plan Nord.

4.2.1 Faire en sorte que le développement du Nord bénéficie concrètement aux communautés locales et autochtones

Les projets de développement liés au Plan Nord offrent plusieurs perspectives aux communautés locales et autochtones afin d'améliorer leur qualité de vie, de consolider leur sentiment d'appartenance et de fierté collective et de maintenir les jeunes dans leur milieu. Elles présentent en même temps des défis importants afin que les résidents puissent profiter pleinement des emplois générés par ces projets et gérer adéquatement les effets structurants qu'ils entraînent sur le tissu social, la culture, l'aménagement du territoire et les infrastructures publiques.

L'arrivée de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents, dont de nouvelles familles, peut également susciter le développement de nouveaux espaces industriels, commerciaux et résidentiels et, par conséquent, des besoins supplémentaires en infrastructures municipales et en services de tout type, par exemple à l'intention des jeunes et des aînés.

Pour faire face à ces défis, il importe de créer des outils de planification adaptés aux réalités des territoires nordiques. Il faut également s'assurer que les communautés locales et autochtones disposent de ressources adéquates pour bien gérer le développement de leur territoire et bénéficier concrètement des retombées qui y sont associées.

Le gouvernement continuera ainsi à contribuer concrètement, selon les ententes établies, à la réalisation de projets d'infrastructures rendus nécessaires par le développement du Nord grâce au programme d'aide financière qu'il a mis en place à cette fin en 2013. Ce programme, qui est administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars. Il vise à financer le remplacement, le maintien, la mise aux normes et le développement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées incluant la voirie locale. Il s'applique également aux infrastructures ayant des incidences urbaines ou régionales. Aussi, le programme de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques, mis en place par le MERN, permet aux municipalités qui font face à une croissance urbaine importante due à la mise en œuvre de projets majeurs liés au Plan Nord de développer leur périmètre urbain et de soutenir la réalisation de travaux d'infrastructures.

Il poursuivra également les travaux entrepris dans le but de mieux documenter les impacts du système de navettage aéroporté « fly-in/fly-out » (FIFO) qui fait en sorte que plusieurs travailleurs de l'extérieur séjournent dans le Nord pour de courtes périodes de façon répétitive. Ces travaux permettront de mieux comprendre les effets de ce phénomène et, le cas échéant, de l'amoinrir en favorisant la rétention des travailleurs et de leurs familles au profit des communautés locales concernées.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le MEIE, le MDDELCC et le MERN entendent promouvoir la responsabilité sociales des entreprises. entendent promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Ils valoriseront notamment les entreprises préoccupées par leurs incidences économiques, sociales et environnementales dans leurs décisions et activités d'affaires sur le territoire nordique ainsi que dans leurs interactions avec les parties prenantes.

Les promoteurs des grands projets de développement seront accompagnés dans leurs engagements à l'égard du développement et du mieux-être des communautés qui habitent le milieu dans lequel leurs projets s'inscrivent.

En misant sur leur engagement social, le gouvernement souhaite que les entreprises contribuent au développement durable, y compris à la santé des personnes et au bien-être de la société :

- en les amenant à offrir le meilleur environnement de travail possible pour faciliter l'intégration et la rétention des travailleurs;
- en s'inscrivant dans le maintien ou, le cas échéant, l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales par la réalisation de projets structurants avec les autres partenaires du milieu;
- en rendant compte publiquement de leurs réalisations au regard de l'établissement de relations avec le milieu local, de l'intégration harmonieuse de leurs projets et de la préservation de la qualité des milieux de vie, des contrats locaux d'approvisionnement ainsi que des services et des emplois offerts.

ENTENTE SUR LE COÛT DE LA VIE AU NUNAVIK

Le coût de la vie au Nunavik est un sujet d'actualité, et ce, depuis plus de vingt ans. En raison d'une série de facteurs, dont l'éloignement des communautés, l'absence de routes et la rigueur du climat, les coûts des biens et services y sont considérablement plus élevés qu'ailleurs au Québec. Le carburant, la nourriture et le transport en sont quelques exemples.

Le gouvernement se soucie des conséquences du coût de la vie élevé sur les familles du Nunavik. C'est pourquoi il entend poursuivre 2016-2017 l'aide financière destinée aux ménages du Nunavik, notamment les plus démunis, et mettre en place des mesures adaptées aux réalités locales.

Il participe également à une étude conjointement avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik sur les habitudes de consommation au Nunavik en vue d'établir les bases d'une solution durable à cette problématique.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- Documenter les questions relatives à la mobilité du navettage aéroporté (fly-in/fly-out ou FIFO) au regard des entreprises, des travailleurs et des collectivités notamment de la Côte-Nord.
- Poursuivre l'accompagnement des communautés dans leurs démarches pour s'adapter aux changements, accueillir le développement et en bénéficier.
- Poursuivre la mise en œuvre du volet 4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) qui vise à permettre aux municipalités de réaliser des projets d'infrastructures afin de répondre aux besoins de développement prioritaires engendrés.
- Soutenir l'engagement social des entreprises.

4.2.2 Former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins liés aux projets de développement sur le territoire du Plan Nord

La mise en œuvre du Plan Nord constitue un défi inédit pour le Québec en matière de développement, d'attraction, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre. La formation générale, professionnelle et technique constitue, dans cette optique, une composante essentielle du développement économique du Nord québécois. Les personnes qui habitent le territoire seront appelées à acquérir et à développer les compétences requises, afin de maximiser leurs possibilités d'intégration au marché du travail.

L'offre de formation professionnelle et technique disponible et accessible aux populations est toutefois limitée et pourrait être mieux adaptée aux besoins locaux de main-d'œuvre. En effet, cette situation contraint un nombre important de jeunes à quitter leur lieu de résidence afin d'aller étudier dans les centres urbains situés plus au sud. Pour certains, notamment chez les Autochtones, cette contrainte réduit considérablement l'accessibilité aux études et à la formation.

En outre, malgré les efforts entrepris en éducation et en formation professionnelle sur le territoire du Plan Nord, les besoins en main-d'œuvre spécialisée sont si grands que le nombre de finissants des centres de formation professionnelle présents sur le territoire ne peuvent y répondre à eux seuls. Cela met en évidence l'importance de mettre en place une offre de formation professionnelle et technique attrayante et adaptée aux besoins des territoires nordiques.

Afin de favoriser l'essor économique des communautés et l'amélioration de leurs conditions de vie, des efforts particuliers seront déployés en vue de favoriser la formation et l'emploi des travailleurs, dont les Autochtones, notamment dans les métiers associés à la mise en valeur et à la protection du territoire, aux ressources naturelles, à l'énergie, à la faune, à la construction et aux transports. En effet, le développement des compétences et l'emploi constituent des défis importants pour ces collectivités qui, pour la plupart, ont à faire face à une arrivée importante de jeunes en âge de travailler.

De plus, l'attachement particulier des membres des communautés autochtones à leur milieu en fait des candidats de premier plan pour occuper des emplois liés aux projets et activités qui ont cours sur le territoire. Des mesures spécifiques devraient donc être prises pour favoriser la plus grande adéquation possible entre les besoins actuels et futurs sur le marché de l'emploi et la qualification de la main-d'œuvre disponible dans les communautés autochtones.

Par ailleurs, si aucune stratégie particulière n'est mise en avant, les nouvelles formations attractives et qualifiantes offertes risquent d'être majoritairement fréquentées par les hommes, ce qui risque de compromettre l'intégration des femmes dans plusieurs emplois à forte valeur ajoutée. Plusieurs femmes autochtones notamment ne possèdent pas la scolarisation nécessaire pour se prévaloir des nombreux emplois qui seront créés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord.

En effet, la concentration des hommes et des femmes dans certains domaines d'emplois traditionnels est un phénomène particulièrement exacerbé au Nord, vu la nature de l'activité économique axée sur l'exploitation des ressources naturelles et la construction.

Ainsi, les femmes demeurent particulièrement sous-représentées dans l'industrie minière. À l'échelle du Québec, elles occupent à peine 16 % des emplois dans ce secteur d'activité, alors qu'elles constituent 48 % de la main-d'œuvre québécoise¹⁴. De même, elles comptent pour à peine plus de 1 % de la main-d'œuvre totale des quelque 160 000 employés de l'industrie de la construction au Québec¹⁵.

Le gouvernement déploiera donc tous les efforts nécessaires en vue de former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins liés aux projets de développement sur le territoire du Plan Nord et faciliter la formation, l'intégration et le maintien des femmes et des autochtones dans plusieurs emplois à forte valeur ajoutée. Il mettra notamment en œuvre à cette fin les engagements qu'il a pris en matière d'accès et d'égalité en emploi.

Par ailleurs, afin de compléter l'offre de main-d'œuvre locale, le gouvernement incitera les centres de formation professionnelle des autres régions du Québec à prendre en considération les besoins excédentaires en main-d'œuvre répertoriés sur le territoire du Plan Nord. Une nouvelle enveloppe de 10 millions de dollars a déjà été prévue à cette fin dans le cadre du budget 2014-2015. Les centres de formation professionnelle des différentes régions du Québec seront ainsi en mesure de former davantage de travailleurs spécialisés pour répondre aux besoins des entreprises à l'œuvre dans le Nord québécois.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière de production et de diffusion de l'information sur le marché du travail, le MTESS entend accorder une priorité à la réalisation d'un profil actuel de la main-d'œuvre du territoire couvert par le Plan Nord. En effet, relever les défis posés par le recrutement et la formation de la main-d'œuvre ne peut se faire sans la production et la diffusion d'informations qui permettent aux acteurs économiques et sociaux, de même qu'aux travailleurs et travailleuses, d'avoir la lecture la plus à jour et la plus précise possible des caractéristiques du marché du travail du territoire nordique.

¹⁴ Rapport 2013 - Conseil des ressources humaines de l'Industrie minière p. 6 et 27.

¹⁵ Commission de la construction du Québec - *Les femmes dans la construction, portrait statistique 2013*, août 2014, 15p.

DES ACTIONS POUR SOUTENIR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS DE LA CÔTE-NORD

Malgré l'activité économique importante des secteurs miniers et de la construction sur la Côte-Nord, l'emploi y progresse peu et a même chuté en 2013. De plus, en raison d'une rareté de main-d'œuvre dans certains secteurs, l'industrie minière s'est tournée, en partie, vers un nouveau mode d'exploitation, le FIFO. C'est dans ce contexte que le gouvernement a créé la Table régionale Côte-Nord sur la main-d'œuvre dans les secteurs industriels et de la construction. En mai 2014, la Table a remis un rapport contenant 11 recommandations. Un Comité interministériel a, par la suite, été créé afin de mettre en œuvre ces recommandations, ce qui a permis d'identifier 17 actions concrètes pour soutenir l'emploi des travailleurs de la Côte-Nord.

Le gouvernement mettra en œuvre les 17 actions proposées par le Comité interministériel issues des recommandations de la Table. L'application de ces mesures bénéficiera également à l'ensemble des communautés locales et autochtones du territoire du Plan Nord. Une attention particulière sera portée à la réalisation de l'ensemble des mesures identifiées. À cette fin, les ministères et organismes suivants seront mis à contribution : la Commission de la construction du Québec (CCQ), le MAMOT, le MEESR, le MTESS, Emploi-Québec, le MERN et la Société du Plan Nord (SPN).

Pour plus de détails sur les 17 mesures, consulter l'annexe 3.

L'ensemble de la démarche gouvernementale en formation s'effectuera de manière concertée entre le MTESS et le MEESR. Y seront étroitement associés, notamment : les établissements d'enseignement et de formation, la CCQ, les entreprises, les communautés locales autochtones, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les tables d'éducation interordres. Le ministère de la Famille (MFA), le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) contribueront également à la démarche.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE

Attirer, recruter et retenir la main-d'œuvre au moyen :

- de l'offre du site Internet *Placement en ligne* et de son volet Plan Nord;
- de la tenue de foires de l'emploi, de salons de la main-d'œuvre dans les régions du territoire du Plan Nord, notamment dans les communautés autochtones, et dans les autres régions du Québec;
- d'un accès à des répondants associés au Plan Nord, capables d'informer et de soutenir les personnes à la recherche d'un emploi, présents partout au Québec par l'entremise des centres locaux d'emploi et des directions régionales d'Emploi-Québec.

Favoriser l'embauche régionale dans la construction :

- en révisant les régions de placement dans l'industrie de la construction pour la région Nord-du-Québec.

Produire et diffuser de l'information sur le marché du travail au moyen :

- d'une promotion accrue de *l'information sur le marché du travail (IMT)* en ligne;
- de la production et de la diffusion du profil actuel de la main-d'œuvre du territoire du Plan Nord;
- de la production et de la diffusion des perspectives professionnelles ainsi que des professions en demande dans les territoires nordiques;
- d'une démarche concertée avec les organismes autochtones responsables d'élaborer des profils de la main-d'œuvre autochtone.

Assurer la formation de la main-d'œuvre au moyen :

- du recours à l'information sur le marché du travail pour améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre;
- de l'offre de mesures d'aide à l'emploi, dont la mesure de formation pour le territoire du Plan Nord et pour la main-d'œuvre des régions du sud désireuse d'aller travailler au nord.

Intensifier les liens avec les communautés autochtones au moyen :

- du maintien, par Emploi-Québec, du réseau des six agents de liaison autochtones mis en place en 2013 et de la révision de leur mandat à la lumière des orientations gouvernementales en matière d'offre de service aux Autochtones.

Favoriser la pleine participation des femmes au marché du travail au moyen :

- d'un programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction;
- d'ententes ou de projets visant l'égalité entre les sexes particulièrement en milieu autochtone et favorisant la pleine participation des femmes dans toutes les sphères du développement nordique;
- d'une offre aux familles et aux enfants vivant en milieu nordique de services adaptés à leurs besoins, notamment par des services de garde accessibles et de qualité.

Poursuivre la création de places à contribution réduite au nord du 49^e parallèle.

4.2.3 Favoriser la persévérance scolaire et la réussite jusqu'au plus haut niveau et l'obtention d'une première qualification par un maximum de personnes, tant les jeunes que les adultes

La persévérance scolaire des étudiants est un élément crucial pour le développement du Nord québécois et à l'essor des communautés. La perspective d'obtenir de bons emplois devrait être en soi un encouragement puissant en faveur de la poursuite de leurs études sur le territoire du Plan Nord. Le taux de décrochage scolaire chez les jeunes des Premières Nations et des Inuit est toutefois en moyenne plus de trois fois supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Les causes de ce phénomène sont variées et interreliées. Elles peuvent être liées à différentes difficultés d'apprentissage ou encore à l'école, à la famille et au milieu de vie.

Les commissions scolaires crie et Kativik ainsi que l'École des Naskapis, qui ont comme principal objectif la persévérance et la réussite scolaire de leur effectif, doivent également composer avec certains obstacles tels que :

- les besoins d'infrastructures pour absorber la hausse accrue de leur effectif scolaire;
- le haut taux de roulement de leur personnel enseignant et professionnel;
- l'apprentissage du français ou de l'anglais chez des élèves dont la langue maternelle est une langue autochtone.

Il est reconnu que la relation maître-élève est un des facteurs qui amène les jeunes à persévérer et à réussir. Pour faciliter cette relation, il est donc essentiel de bien accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques, de faciliter leur mobilité et de leur permettre d'accéder à des logements convenables ce qui favorisera également le taux de rétention des enseignants dans le Nord. Il est important que tout soit fait afin de susciter un sentiment d'appartenance à la communauté.

Par ailleurs, il est tout aussi important d'agir tôt dans le parcours des élèves du primaire et du secondaire qui sont susceptibles de décrocher pour les inciter à demeurer à l'école et de réduire à la source le nombre de décrocheurs potentiels.

Aussi, en ce qui concerne la population féminine, il importe d'assurer la pleine participation des femmes au marché du travail. La situation de pénurie de places en garderie peut cependant contribuer au décrochage scolaire des femmes ou à leur exclusion du marché du travail.

Il est également de première importance d'offrir des programmes d'études et des services éducatifs adaptés à la population adulte sur le territoire, en particulier en ce qui concerne les communautés autochtones conventionnées pour lesquelles on observe un taux annuel de sortie sans diplôme chez les jeunes dépassant 80 %, comparativement à 17 % pour l'ensemble du Québec¹⁶. Il faut offrir des programmes et des services permettant à ces clientèles, devenues adultes, d'élargir leurs compétences, leur expertise et leurs qualifications et d'accroître leur niveau de diplomation.

La participation à des études collégiales et universitaires est tributaire pour sa part de la durée et de la qualité du parcours scolaire primaire et secondaire. Il importe également de considérer le niveau de scolarité générale des familles et, par conséquent, la valorisation qui en est faite. L'intérêt pour des études collégiales et universitaires se cultive bien avant l'âge où un étudiant est sur le point d'y accéder.

¹⁶ Bulletin statistique de l'éducation, n° 42, « L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec en 2010 ».

Il importe donc de promouvoir la persévérance des étudiants à poursuivre leurs études, ce qui passe notamment par la disponibilité d'une offre de formations variées, adaptées aux besoins et aux intérêts d'une région, d'une communauté ou d'une ville. L'élaboration d'une approche décentralisée est donc à privilégier.

Des structures et des services nombreux sont actuellement disponibles sur le territoire. La première étape à franchir sera donc d'évaluer les forces en présence et de veiller à en optimiser le fonctionnement et la pertinence en favorisant la concertation, la synergie et l'utilisation des ressources existantes entre les acteurs présents sur le terrain, et ce, en vue d'un meilleur arrimage entre les besoins du milieu et les formations offertes.

Par l'intermédiaire du MEESR, le gouvernement entend donc intervenir de façon prioritaire pour favoriser la réussite et la persévérance scolaires et permettre à un maximum de personnes d'obtenir une première qualification.

Considérant le taux de sortie sans diplôme dans la Commission scolaire crie (CSC) et la Commission scolaire Kativik (CSK), et le taux élevé de retour aux études chez les Autochtones à l'âge adulte, le MEESR travaille activement avec les organismes éducatifs autochtones à l'amélioration de l'accès des élèves autochtones à la formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Le MEESR constate que l'éducation aux adultes et la formation professionnelle sont un tremplin vers la formation de la main-d'œuvre et que cela constitue un enjeu majeur pour les Autochtones et pour le Québec dans son ensemble.

Afin de mieux répondre aux besoins des adultes autochtones de retour aux études, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik ont notamment élargi leur offre de services éducatifs en formation générale aux adultes et en formation professionnelle, en collaboration avec le MEESR. Les services en formation générale aux adultes offerts par la CSC dans la majorité des communautés crie ont permis le retour aux études de plus de 460 adultes en 2013-2014. En formation professionnelle, la CSC a également permis à plus de 124 élèves d'obtenir un diplôme d'études professionnelles en 2013-2014. Pour ce qui est de la CSK, la formation générale aux adultes est offerte dans six villages actuellement. Plus de 220 adultes inuit ont bénéficié des services de formation générale aux adultes en 2013-2014.

Par conséquent, des efforts seront déployés pour améliorer les actions éducatives auprès des jeunes, y compris les jeunes autochtones. À ce sujet, la participation du gouvernement fédéral sera nécessaire puisque le financement de l'éducation des Innus, également présents sur le territoire du Plan Nord, relève de sa juridiction. Le gouvernement du Québec compte pour sa part bonifier son offre de service sur le territoire du Plan Nord. Un montant de 90 millions de dollars a d'ailleurs été prévu au budget 2014-2015 pour financer des projets structurants au sein des commissions scolaires crie, Kativik, et à l'École des Naskapis.

À ces investissements, s'ajoute une série de mesures structurantes déjà prévues favorisant la formation professionnelle des populations nordiques :

- la construction d'un centre de formation multifonctionnel à Sept-Îles;
- la réfection du centre de formation multifonctionnel de Chibougamau;
- l'acquisition et l'aménagement d'une usine-école de métallurgie modulaire et mobile à Chibougamau;
- la réalisation d'une étude de faisabilité d'une école minière spécialisée en gisements de surface.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Formation générale des adultes, professionnelle et technique

- Analyser la pertinence et, le cas échéant, créer un regroupement des différentes commissions scolaires en formation professionnelle de manière à maximiser la formation d'une main-d'œuvre compétente dans le domaine du secteur minier ou en rapport avec les grands chantiers hydroélectriques. Le projet inclut également la création d'un fonds pour le perfectionnement des enseignantes et des enseignants des programmes d'études liés au secteur minier;
- Accroître les services de soutien aux personnes autochtones en formation générale aux adultes et en formation professionnelle, notamment les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), les services éducatifs complémentaires.

Formation collégiale et universitaire

- Entreprendre de concert avec les acteurs déjà présents sur le territoire, dont les tables interordres, les partenaires gouvernementaux, les organismes de coordination autochtones et non autochtones et les entreprises, une démarche d'identification des besoins actuels et prévisibles en matière de formation supérieure;
- Contribuer à la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation régionaux regroupant les différents acteurs de l'enseignement supérieur sur le territoire du Plan Nord afin de répondre efficacement aux besoins;
- Soutenir les établissements collégiaux et universitaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de formations et d'infrastructures.

Offre de service en loisir et en sport

- Bonifier les programmes actuels d'intervention en loisir et en sport.

4.2.4 Soutenir la poursuite des efforts entrepris en vue d'améliorer les services relatifs à la santé, aux services sociaux, à la justice et au logement

Les projets de grande envergure en milieu nordique sont susceptibles d'entraîner des retombées, tantôt positives, tantôt négatives, sur différents déterminants de la santé des citoyens. Ces effets peuvent se faire sentir sur la santé physique ou mentale des individus, sur leurs habitudes de vie ou leurs caractéristiques socioéconomiques, sur les familles des travailleurs, sur la dynamique et la capacité des infrastructures des communautés près desquelles se réalisent, les projets, sur l'organisation des systèmes de soins de santé et d'éducation ou encore sur la qualité de l'environnement. Par ailleurs, en raison de l'hétérogénéité historique et sociale du Nord ainsi que des caractéristiques propres à chaque projet, la nature et l'intensité des impacts varieront d'un projet à l'autre, mais également d'une communauté à l'autre.

Il est donc essentiel de gérer collectivement ces éventuels impacts considérant que l'état de santé des communautés du Nord québécois est généralement plus à risque qu'ailleurs au Québec ayant d'ailleurs des répercussions importantes en matière judiciaire.

La santé, mais aussi les services sociaux, le logement ainsi que les services associés au domaine de la justice sont des éléments fondamentaux dont il faut tenir compte pour améliorer la qualité de vie et assurer le mieux-être des populations nordiques. Les évaluations effectuées dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Nord de 2011 ont permis de dresser un portrait détaillé de la problématique et des enjeux inhérents à la nature et à la disponibilité de ces différents services sur le territoire du Plan Nord.

On constate des différences marquées entre les communautés nordiques qu'elles soient locales ou autochtones, au chapitre de la vulnérabilité sociale et des capacités d'agir ou d'accueil. Toutes les communautés ne disposent pas de stratégies de développement social, de lutte contre la pauvreté ou de revitalisation des communautés.

D'autres facteurs ont des répercussions sociales et psychologiques sur les familles, notamment les conditions socioéconomiques précaires, le coût de la vie élevé, l'insécurité alimentaire, le faible niveau de scolarité, les minces possibilités d'emplois stables et la difficulté d'accès au logement pour les familles.

Ces diverses réalités sociales ont par ailleurs des incidences sur les communautés nordiques, celles-ci étant aux prises depuis plusieurs années, avec une hausse de la criminalité. La majorité des infractions criminelles touche la violence familiale, un problème le plus souvent lié à la consommation de drogue et d'alcool.

Il est reconnu par l'ensemble des acteurs des communautés que les problèmes de dépendance sont interreliés. Ils agissent parfois comme facteurs prédisposants et aggravants, ou encore, comme conséquences à l'ensemble des comportements à risque et aux problèmes sociaux observés dans les communautés.

Ces problèmes requièrent des interventions constantes de la part des services policiers et de justice ainsi que des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, dans un contexte de ressources humaines et de services limités sur le territoire.

Afin de faire face aux effets inacceptables des facteurs mentionnés sur le bien-être des individus, la concertation des acteurs gouvernementaux et ceux du milieu est nécessaire. La mobilisation de tous est importante en vue de trouver des approches innovatrices et adaptées aux besoins des communautés locales et autochtones.

L'ampleur des problèmes existants et la rapidité des changements au sein de certaines communautés, dont les communautés autochtones, dépassent la capacité d'action locale. Pour mettre en œuvre des solutions durables et acceptables culturellement par les populations locales et autochtones, il faut que tous les acteurs agissent de façon concertée, y compris les entreprises.

Ce portrait met en évidence l'importance pour le gouvernement et les intervenants concernés de jouer un rôle proactif de vigilance et d'accompagnement des projets de développement du Plan Nord à l'égard des effets potentiels de ces projets sur la santé des populations locales et de l'adaptation des services aux réalités nordiques.

LA SITUATION DES FEMMES

Des recherches affirment que le développement nordique risque d'accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que les inégalités sociales entre les Autochtones et les non Autochtones. Cela pourrait avoir comme conséquence d'amplifier certaines de problématiques sociales telles que la violence, l'intimidation, les agressions sexuelles, la prostitution, la toxicomanie, l'alcoolisme, la pauvreté, le racisme, ainsi que l'accès au logement et aux services de garde. Le développement accéléré du Nord risque donc d'avoir une incidence significative sur les conditions de vie de la population et des femmes en particulier.

Les femmes autochtones seraient d'ailleurs particulièrement touchées par les impacts négatifs du développement. Les femmes seraient, entre autres, victimes de harcèlement sexuel sur les lieux de travail ainsi que dans les communautés à proximité des grands chantiers de construction ou de développement des ressources en lien avec l'afflux d'un nombre important de travailleurs non-résidents.

Le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que les conséquences potentielles du développement nordique soient bien pris en considération et que des mesures adéquates pour les atténuer ou les bonifier, selon le cas, soient mises en œuvre. Cela est d'autant plus important compte tenu des vulnérabilités existantes démontrées par les indicateurs de santé.

Dans cette perspective, le gouvernement entend notamment se doter d'un meilleur portrait de l'état de santé des populations nordiques et d'en faire un suivi pour mieux évaluer l'incidence du développement nordique sur la santé publique. Il mettra également en place différentes mesures pour faciliter l'accès des clientèles du Nord aux soins de santé et aux services sociaux. Enfin, de concert avec le milieu concerné, il veillera à prévenir et à traiter les problèmes sociaux et de santé prioritaires pouvant mener notamment à la judiciarisation de dossiers touchant les jeunes et les adultes, en privilégiant un continuum de services davantage harmonisés entre les divers partenaires responsables, ainsi qu'à anticiper les effets des projets de développement sur la santé des communautés du Nord québécois. Le MSSS, le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère de la Justice (MJQ), le SCF et le SAA joindront leurs efforts en cette matière.

Le gouvernement s'est aussi donné comme priorité de prévenir l'intimidation et de lutter contre celle-ci à tous les âges et sous toutes les formes. Sous la direction du MFA et du SAA, le plan d'action que le gouvernement entend mettre en œuvre en matière d'intimidation et de cyberintimidation tiendra compte des réalités et des besoins spécifiques des populations nordiques dont celles du milieu autochtone.

LE PROJET SAQIJUQ AU NUNAVIK UN EXEMPLE CONCRET D'ACTION CONCERTÉE

Dans le cadre de la collaboration de tous les acteurs visant à proposer des solutions concertées aux problématiques sociales que sont, notamment, les dépendances et la violence conjugale, le projet Saqijjuq constitue un modèle d'intervention communautaire adapté à la réalité inuite.

Le projet Saqijjuq a, entre autres, comme objectif de s'attaquer aux impacts négatifs de la consommation abusive de drogue et d'alcool par une mobilisation des communautés, des organismes inuit ainsi que des ministères et des organismes du gouvernement du Québec concernés. Ce type de projet, issu directement des volontés des communautés, pourrait constituer, s'il est concluant, un exemple pour d'autres projets à caractère social qui visent des changements de comportement.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA JUSTICE

Améliorer l'accès aux services de santé et services sociaux des clientèles du Nord

- En soutenant les régions dans les travaux visant l'actualisation de l'offre de services sociaux généraux, et ce, plus particulièrement dans la mise en œuvre et le déploiement du service de consultation téléphonique psychosociale 24 h/7 jours (Info-social) et pour la consolidation du service d'intervention de crise dans le milieu 24 h/7 jours;
- En mettant en œuvre des programmes visant les services aux jeunes et à leur famille, notamment les programmes d'intervention en négligence et les programmes d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu;
- En consolidant le déploiement de l'offre de service en dépendances (alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent);
- En facilitant le transfert des connaissances et de l'expertise relatives à ces priorités d'action aux intervenants des communautés autochtones qui le désirent, afin de les aider à instaurer des services de première ligne;
- En renforçant l'accès aux soins de santé par la télésanté¹⁶.

Anticiper les effets des projets de développement sur les communautés du Nord québécois

- En se dotant d'un outil de suivi des changements démographiques et des mouvements des populations du Nord qui préciserait où les bassins locaux d'emplois et où la pression sur les services à la population sont susceptibles de se manifester avec le plus d'acuité;
- En prévoyant une meilleure intégration de l'ensemble des enjeux de santé dans les procédures environnementales par l'entremise d'un volet traitant de l'évaluation des impacts sur la santé, et en exigeant des mesures de suivi des impacts des projets de développement sur les principaux déterminants de la santé;
- En renforçant les compétences des ressources professionnelles au regard de l'analyse des impacts sur la santé.

¹⁶ Cette mesure est tributaire de l'amélioration des infrastructures de télécommunications (section 6.1.3).

Prévenir et intervenir en réponse aux problèmes sociaux prioritaires

- En assurant, conjointement avec les milieux intéressés et les différents partenaires, ministères et organismes en matière de sécurité publique, de justice, de santé, de services sociaux et d'affaires autochtones, le déploiement d'approches concertées favorisant un continuum de services répondant plus adéquatement aux enjeux sociaux;
- En intégrant des mesures qui tiennent compte des réalités des femmes autochtones dans le nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et le futur plan d'action gouvernemental en matière d'exploitation sexuelle;
- En soutenant les communautés locales et autochtones du territoire du Plan Nord dans la lutte contre l'intimidation.

Consolider et améliorer l'offre de service en matière de justice

- En favorisant un accès accru à certains services juridiques offerts en personne ou par l'utilisation de moyens de télécommunications, comme la visioconférence, de façon à permettre aux citoyens du Nord d'exercer leurs droits de façon adéquate.

La situation du logement

Au Nunavik, le manque criant de logements disponibles cause un surpeuplement dans plusieurs centaines de logements. Cette surpopulation se traduit par une détérioration accélérée des logements et l'exacerbation de certaines problématiques comme la propagation de maladies infectieuses. De plus, cette promiscuité peut favoriser l'incidence de problématiques sociales, particulièrement dans un contexte d'intoxication par l'alcool ou la drogue.

Le marché de l'habitation privée, qui est pourtant un générateur de richesse pour les individus et les communautés, est pour ainsi dire inexistant, se limitant à près de 80 logements. La complexité et le coût élevé reliés à l'acquisition et à la construction d'habitations, la grande difficulté d'obtenir du crédit, l'inexistence d'un marché de revente et l'écart considérable entre le coût d'un logement social et celui de la propriété privée constituent les freins les plus importants au développement de ce marché.

À cet effet, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a l'intention, en collaboration avec ses partenaires de l'habitation au Nunavik, de mettre en place un outil financier appelé Fonds de rachat. Ce fonds aura pour but de pallier l'absence d'un marché de revente de maisons privées. Il permettra ainsi de rassurer les acheteurs et les institutions financières, ce qui facilitera l'accès au crédit pour des résidents de la région. Il devrait constituer un outil temporaire qui sera en vigueur jusqu'à ce que le marché puisse se réguler lui-même.

En plus de coûter cher, les logements pour employés fournis par les différents employeurs à l'œuvre au Nord, sont la cause de certaines insatisfactions. En effet, ces logements, dont la qualité varie en fonction des organismes, sont inaccessibles aux employés locaux en raison de différentes règles administratives.

La situation dans le reste du territoire du Plan Nord est entièrement différente, mais non moins préoccupante. En effet, la multiplication des projets miniers a donné lieu, dans certaines municipalités des régions ressources, à une véritable crise du logement. Par exemple, en 2014, le taux d'inoccupation des logements était de 1,1 % à Sept-Îles, comparativement à 2,9 % pour l'ensemble du Québec. Le développement du Nord et l'arrivée de travailleurs peuvent donc avoir pour effet l'accroissement rapide de la demande pour le logement dans ces municipalités.

Par ailleurs, peu de ressources permettent à des personnes ayant des besoins particuliers comme les personnes âgées en perte d'autonomie, les salariés à revenus modestes, les personnes handicapées ainsi que les personnes ayant des besoins particuliers, notamment les femmes victimes de violences, de trouver un logement répondant à leurs besoins. Le programme AccèsLogis Québec permet de répondre en partie à ces besoins particuliers. Des mesures temporaires d'aide à l'occupation du territoire pour les régions éloignées et faiblement peuplées ont été mises en avant afin de pallier les coûts de construction élevés.

Ces coûts constituent également une problématique importante, qui a des effets directs sur la capacité d'instances régionales, par exemple celle du Nunavik, à augmenter le parc de logements existants.

Dans les communautés autochtones situées sur des réserves, le logement relève de la compétence du gouvernement du Canada. La situation de surpeuplement et de vétusté des logements y constitue également une problématique d'actualité.

Le gouvernement du Québec entend pour sa part poursuivre ses efforts afin de bonifier et de diversifier l'offre de logements pour les résidents de la région Kativik. La priorité sera donnée à la mise en place de différents types de logements pour répondre à la diversité et aux particularités des besoins des populations qui vivent dans cette région du Nord québécois.

Le gouvernement du Québec entend également travailler à l'harmonisation des interventions de ses différents ministères, organismes et partenaires en matière de logement, notamment en matière de logements pour les employés.

De plus, il sera plus que jamais nécessaire d'appuyer les démarches des différentes communautés autochtones en vue d'obtenir une participation accrue du gouvernement du Canada dans le financement d'unités de logement de façon à bonifier l'offre de logements disponibles pour ces populations.

En outre, le développement économique durable nécessite la mise en place d'infrastructures qui permettront, à terme, de répondre aux besoins variés de tous les occupants du territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord, il sera nécessaire de continuer à appuyer les différentes démarches des acteurs régionaux afin de favoriser un développement économique régional durable qui permette à chacun d'en vivre, mais aussi d'y vivre.

Finalement, il faudra consacrer des efforts à la recherche de nouvelles façons de construire et d'occuper les logements afin d'en diminuer les coûts directs et indirects, mais également d'en augmenter la longévité.

LE PLAN PIVALLIANIQ AU NUNAVIK UN PACTE POUR LE MIEUX-VIVRE

Lancé en 2012, Pivallianiq vise par différentes mesures de sensibilisation et de formation à susciter auprès de la population du Nunavik une meilleure responsabilisation et un sentiment de fierté par rapport aux logements et au mieux-être des communautés. Plus de 600 ménages y participent déjà activement, en plus des nombreux enfants et adolescents qui assistent aux ateliers scolaires et aux activités de rue.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE D'ACCÈS AU LOGEMENT

- Réviser les paramètres du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik pour s'assurer qu'il répond adéquatement aux besoins des résidents.
- Participer à l'effort de rattrapage pour répondre à la pénurie de logements par la construction de 90 logements additionnels au Nunavik :
 - 70 nouveaux logements sociaux, dont 10 bigénérationnels;
 - 20 nouvelles unités privées par l'entremise du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik.
- Maintenir les mesures d'aide à l'occupation du territoire visant à favoriser la construction de logements abordables pour des besoins spécifiques dans les régions situées au nord du 49^e parallèle, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
- Mettre en place des outils financiers permettant d'assurer la disponibilité d'un crédit hypothécaire adéquat pour les résidents de la région Kativik ainsi que la stabilité de la valeur des immeubles, notamment un fonds de rachat.
- Stimuler la construction de logements privés dans les régions hors Nunavik par l'entremise du programme Logement abordable Québec – volet privé qui vise à favoriser la réalisation de logements locatifs à prix modique pour des ménages à revenu moyen, et ce, dans les municipalités qui connaissent un très faible taux d'inoccupation des logements locatifs.
- Mettre en place un laboratoire sur l'habitat nordique afin de stimuler la recherche sur des enjeux associés à l'habitation nordique, ce qui se traduira par des projets spécifiques.

4.2.5 Privilégier les ententes de développement culturel comme moyen d'action auprès des communautés nordiques

Avec le déploiement du Plan Nord, les populations nordiques sont appelées à connaître un développement économique considérable au cours des prochaines années. Les nations autochtones et les communautés locales souhaitent que leur culture et leur identité profitent également de ce développement.

Dans cet esprit, il convient de mettre en place des outils qui permettront aux différentes cultures locales et autochtones d'assurer leur pérennité, d'accroître le soutien au développement culturel et son appropriation par les jeunes.

Le rôle de la jeunesse est central pour régénérer ces cultures, éviter un processus de folklorisation, favoriser son inscription dans la modernité et soutenir son ouverture, tant à l'échelle québécoise qu'internationale. L'engagement des jeunes favorisera la mise en œuvre d'activités culturelles permettant ainsi de contribuer au maintien de cultures vivantes.

En conservant leur culture vivante, les communautés visées par le Plan Nord pourront construire une relation forte avec le reste du Québec qui tient compte de leur identité. Il est aussi nécessaire de mettre à la disposition des communautés autochtones des outils qui leur permettront de préserver la vitalité de leur langue qui se situe au cœur de leur identité culturelle. La survie et la transmission de la langue maternelle aux générations futures sont des préoccupations considérées comme vitales par les communautés autochtones.

Par l'intermédiaire du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le gouvernement mettra en place des conditions propices à l'épanouissement des pratiques culturelles des populations du Nord, de façon à combler le déficit créé en cette matière par le contexte social, l'isolement et les facteurs linguistiques.

Les ententes de partenariat constituent l'élément central du soutien offert par le gouvernement au développement culturel des communautés nordiques. À ce titre, le fait d'avoir conclu des ententes depuis près de 30 ans avec ces communautés lui fournit l'occasion de contribuer, de manière indéniable, au développement culturel des populations nordiques. Un des avantages notables de ces ententes de partenariat vient de leur flexibilité, du fait qu'elles peuvent s'adapter aux réalités particulières des partenaires et, le cas échéant, se modifier en cours de réalisation. En outre, elles peuvent être modulées en fonction des particularités des communautés et des territoires nordiques concernés.

Les ententes de partenariat permettent ainsi au gouvernement d'intervenir dans certains domaines identifiés comme prioritaires par ses partenaires nordiques.

Le gouvernement entend donc les accompagner pour notamment pour soutenir et vitaliser les langues autochtones, un aspect jugé prioritaire par l'ensemble des communautés autochtones. Il entend également mettre en valeur le patrimoine culturel des communautés nordiques, ce qui constitue un enjeu de grande importance dans un contexte de développement industriel accéléré.

Ce contexte de développement suscitera également un essor de la pratique culturelle actuelle pour les créateurs autochtones et non autochtones. Or, loin des référents habituels, les artistes sont limités à évoluer dans le contexte de région éloignée ou isolée où l'existence même de lieux de pratique ou de diffusion est discutable. Pour remédier à cette situation, le gouvernement

entend revoir ses normes et pratiques afin d'encourager les différentes pratiques culturelles nordiques et leur rayonnement, à l'international, par l'entremise de projets, de collaboration et d'échanges.

Enfin, l'essor des nouvelles technologies ouvre des perspectives qui peuvent contribuer de façon significative à remédier aux difficultés inhérentes aux grandes distances et à l'isolement des communautés. La jeune génération est d'ailleurs particulièrement friande des nouveaux outils technologiques, d'où l'importance pour le gouvernement de favoriser le développement des communications et de l'information en milieu nordique.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Signer ou bonifier des ententes de développement culturel avec les nations autochtones et les partenaires nordiques.
- Participer à la mise en place d'espaces culturels pour préserver, développer et diffuser la culture, les arts et le patrimoine à l'intérieur d'équipements multifonctionnels.
- Favoriser les artistes du Nord dans l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement, des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.
- Poursuivre la modulation des programmes et des services afin de permettre un accès à la culture aux partenaires nordiques.
- Accompagner les populations autochtones pour reconnaître, protéger et mettre en valeur leurs langues.
- Élaborer et adopter un plan d'action pour mettre en valeur le patrimoine culturel nordique.
- Favoriser les échanges culturels au niveau international afin de contribuer au rayonnement des cultures autochtones.

4.2.6 Assurer la sécurité sur le territoire du Plan Nord

Le développement du Nord québécois aura des impacts qui se traduiront notamment par une augmentation des risques en matière de sécurité publique et civile, ce qui nécessitera le déploiement de programmes, de mesures et d'interventions particulières de la part des ministères et organismes concernés. Il y aura lieu, notamment, d'assurer une prestation policière adaptée aux réalités nordiques.

De même, le territoire du Plan Nord n'est pas à l'abri des phénomènes naturels ou anthropiques qui menacent la vie des gens, compromettent leur sécurité ou, plus généralement, affectent de façon importante le cours normal des activités de la collectivité où ils surviennent.

Le développement du nord du Québec entraînera la construction d'infrastructures et une présence humaine accrue dans les régions nordiques. Ces changements peuvent également être des facteurs importants de l'accroissement de certains de ces risques en augmentant la probabilité d'occurrence de divers aléas ou en accentuant leurs conséquences. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle prend place dans un contexte où les communautés nordiques et les infrastructures essentielles sont exposées à des risques susceptibles d'être exacerbés par les changements climatiques.

Or, l'absence ou la rareté de liens routiers et autres infrastructures, ainsi que les distances impliquées, font en sorte qu'il est plus difficile d'intervenir lors de situations d'urgence liées à des feux de forêt ou à d'autres cas de sinistres naturels ou anthropiques. C'est pourquoi l'offre de service en sécurité publique auprès des communautés nordiques doit s'ajuster pour répondre aux nouveaux besoins générés par la mise en œuvre du Plan Nord. Une culture de sécurité civile devra être développée, tablant sur la prévention et la préparation afin de minimiser les impacts de sinistres naturels ou anthropiques. Une attention particulière devra être portée à la formation adéquate des répondants de première ligne (communautés et générateurs de risque) lors de tels événements. Les plans de sécurité civile devront être arrimés entre les différents intervenants.

La sécurité civile constitue une responsabilité partagée et elle doit être abordée selon une approche globale et intégrée. La responsabilisation, l'engagement et la contribution de tous les acteurs concernés (ex. : citoyens, communautés/municipalités, ministères et organismes, entreprises, etc.) sont essentiels afin d'assurer la résilience des communautés, des entreprises et des investissements, et ce, dans un contexte de développement nordique et d'adaptation aux changements climatiques. Le gouvernement mettra donc en place différentes mesures pour s'adapter aux nouveaux besoins générés par le Plan Nord en améliorant les services policiers et en travaillant avec les partenaires concernés afin d'ajuster les plans de sécurité civile dans le cas de sinistres naturels ou anthropiques. Une sensibilisation devra être faite auprès des différents intervenants quant à leurs rôles et responsabilités à l'intérieur des quatre dimensions en sécurité civile, à savoir en prévention, en préparation, en intervention et en rétablissement lors de sinistres.

Une approche de gestion intégrée du risque de feux de forêts pourra être élaborée selon les modalités contenues au sein de la Loi sur la sécurité civile et dans le respect des procédures de coordination existantes. La coordination d'un tel projet devra être assurée par le MSP avec la participation de tous les partenaires gouvernementaux concernés. Les initiatives considéreront des mesures contribuant à la sécurité des citoyens ainsi qu'à la protection des infrastructures et des investissements stratégiques dans le respect de l'intégrité écologique du territoire.

Cette approche soutiendra les communautés, les compagnies minières, les pourvoiries et autres entreprises qui souhaitent se doter de mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement adaptées aux nouveaux besoins générés par le développement nordique.

Par ailleurs, il existe des différences marquées entre les diverses communautés nordiques eu égard aux vulnérabilités sociales et aux capacités d'agir ou d'accueil. En effet, toutes les communautés ne disposent pas nécessairement de leviers pour intervenir rapidement et efficacement.

Par l'intermédiaire du MSP, le gouvernement entend à cette fin favoriser l'établissement de partenariats entre les organismes locaux et régionaux et les ministères et organismes gouvernementaux en vue de s'assurer d'une action concertée et cohérente en matière de sécurité civile.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Adopter une approche de gestion intégrée des risques relatifs aux feux de forêt à laquelle les différents acteurs concernés contribueront.
- Se doter de programmes et d'outils adaptés aux nouveaux besoins générés par le Plan Nord afin de réduire les risques et d'intervenir rapidement et efficacement lors de situations d'urgence.
- Assurer une veille sur les régions et les communautés locales et autochtones concernant les enjeux stratégiques et opérationnels touchant la sécurité publique et la desserte policière.
- Soutenir et conseiller les communautés locales et autochtones sur la mise en place de mesures visant la prévention et la préparation à l'intervention lors de sinistres ainsi que le rétablissement après sinistres.



5. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Québec est riche du patrimoine unique de la nordicité. Il peut encore compter sur de très vastes étendues de territoires, de lacs et de rivières intacts ou très peu perturbés. La biodiversité de ce vaste territoire, où l'empreinte humaine est encore faible et où on trouve un haut degré de naturalité, constitue un symbole identitaire important pour les gens qui l'occupent et pour toute la population du Québec.

5.1 Les objectifs à l'horizon 2035

Afin de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité du Plan Nord, le gouvernement s'est fixé trois grands objectifs dont les éléments sont étroitement liés, soit :

- Consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- Améliorer les connaissances sur les milieux physique et écologique du territoire afin de cibler les mesures de conservation les plus appropriées et de caractériser les potentiels de développement;
- Assurer des processus d'évaluation environnementale efficaces.

Tout en s'appuyant sur des connaissances scientifiques rigoureuses, ces objectifs visent également la recherche d'efficacité notamment dans les analyses environnementales des projets et la délivrance des autorisations. Ils impliquent aussi la mise en place de mesures efficaces de conservation du territoire, ainsi que l'application de méthodes de planification et de réalisation des projets de développement qui respectent l'environnement et valorisent l'insertion de considérations écologiques dans les processus décisionnels.

5.2 Les interventions prioritaires 2015-2020

En ce domaine, le gouvernement s'est donné un plan d'action qui comprend quatre interventions prioritaires. D'abord, l'objectif est que 20 % du territoire soit constitué d'aires protégées d'ici 2020¹⁸. Il entend également développer les connaissances sur le milieu nordique de façon à cibler les mesures de conservation les plus efficaces. En outre, il poursuivra la démarche d'implantation de parcs nationaux entreprise au cours des dix dernières années. Enfin, il s'assurera que les projets de développement qui se réaliseront ailleurs sur le territoire du Plan Nord seront encadrés par des processus d'évaluation environnementale efficaces et qu'ils feront appel aux meilleures pratiques.

5.2.1 Avoir atteint, d'ici 2020, sur le territoire du Plan Nord une superficie de 20 % d'aires protégées

Les grands potentiels d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles exigent une gestion durable et responsable. Une connaissance adéquate du milieu et une valorisation des considérations écologiques intégrées aux activités de développement et d'exploitation responsable des ressources constituent donc des éléments de base essentiels à un développement équilibré et viable.

Le Plan Nord renouvelé est l'occasion d'établir et de préciser les mesures de conservation qui visent 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle à l'abri d'activités industrielles dont celle consacrée à l'établissement d'aires protégées.

Plus précisément le gouvernement du Québec vise d'ici 2020 :

- à ce que 20 % du territoire du Plan Nord soit constitué d'aires protégées, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle;
- à mettre en place un mécanisme d'affectation prioritaire du 30 % résiduel du territoire à l'abri d'activités industrielles et voué à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.

Les mesures visant à consacrer d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles seront mises en œuvre par une série d'interventions liées aux quatre volets de la conservation, soit :

- La préservation qui se traduit de manière générale par l'établissement d'un réseau d'aires protégées;
- La protection qui fait référence à un ensemble de moyens légaux, réglementaires et à de bonnes pratiques, tant à l'égard de l'exploitation, du développement, des activités de prélèvement que des divers usages réalisés sur le territoire;
- L'utilisation durable qui exige un bon niveau de connaissances et de gestion des risques qui doit s'appuyer, entre autres, sur des exercices de planification écologique, sur des travaux de développement et d'aménagement des milieux naturels, et sur des choix de développement respectueux de la capacité de support des écosystèmes;
- La restauration qui permet aux écosystèmes de rendre de nouveau les services biologiques et écologiques qu'ils dispensent gratuitement.

¹⁸ Une aire protégée est « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ». [En ligne] [www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie1.htm].

L'approche stratégique de conservation envisagée sur le territoire du Plan Nord permettra :

- de traduire les engagements gouvernementaux par des mesures concrètes et mesurables;
- d'assurer l'équilibre nécessaire et recherché entre les interventions de conservation de la diversité biologique, le développement économique et la satisfaction des besoins de la société;
- au Québec, de rencontrer ses engagements relativement aux objectifs internationaux découlant de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et de son Plan stratégique 2011-2020 ainsi que des objectifs fixés à Aichi;
- de faire de la conservation de la diversité biologique une marque distinctive et d'excellence du Québec, un avantage pour une nouvelle économie et une nouvelle approche du développement durable du territoire et des ressources.

Pour toutes les actions de conservation liées au Plan Nord, le gouvernement souhaite s'associer étroitement avec les communautés locales et autochtones concernées, leurs représentants responsables de l'aménagement du territoire et de la mise en valeur des ressources et les organisations environnementales et de conservation.

Des démarches sont d'ailleurs déjà en cours afin de constituer des aires protégées dans le bassin de la rivière Kovik et dans le bassin de la rivière Broadback.

En vue d'assurer l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité, la SPN s'assurera également d'une concertation accrue entre les différents intervenants à l'œuvre sur le territoire dont les associations environnementales et les industriels.

5.2.2 Caractériser le territoire afin de cibler les mesures de conservation les plus appropriées

La planification d'activités de conservation sur 50 % du territoire nordique à l'abri d'activités industrielles doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du territoire par des mesures :

- D'amélioration des connaissances géophysiques et écologiques, incluant les connaissances sur la faune, la flore et les écosystèmes nécessaires afin de déterminer les mesures de conservation les plus appropriées et de caractériser les potentiels de développement;
- De réalisation d'exercices particuliers d'intégration des variables écologiques par l'utilisation d'outils adaptés dont les planifications écologique et territoriale là où des développements importants sont envisagés et là où la fragilité des territoires est plus grande au regard des développements potentiels.

5.2.3 Poursuivre le développement des parcs nationaux à l'intérieur de la cible d'aires protégées

Depuis les dix dernières années, trois parcs nationaux ont été créés au Nunavik :

- Le parc national des Pingualuit, créé en 2004, est le résultat de la collaboration entre le gouvernement du Québec, les Inuit, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik. Il couvre une superficie de 1 133,9 km² et l'attrait principal de ce parc est le cratère d'origine météoritique des Pingualuit, l'un des plus jeunes et des mieux conservés au monde;

- Le parc national Kuururjuaq a été créé en 2009 en collaboration avec les organisations inuites. Il couvre une superficie de 4 460,8 km². Il est situé à l'est de la baie d'Ungava et il offre des paysages parmi les plus spectaculaires au Québec. On trouve notamment à l'est du parc, le mont D'Iberville qui domine le massif des monts Torngat avec ses 1 646 m d'altitude qui en font le plus haut sommet du Québec;
- Le parc national Tursujuq a été officiellement créé en 2013. Avec une superficie de 26 106,7 km², il constitue le plus grand parc national du Québec, mais aussi le plus grand de l'est de l'Amérique du Nord continentale.

Par l'entremise du MFFP, le gouvernement entend poursuivre la démarche d'implantation de parcs nationaux dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord. Des travaux ont présentement cours relativement à trois grands projets, soit :

- Le projet de parc national Ulittaniujalik est situé sur un territoire en bordure de la majestueuse rivière George, au Nunavik, à environ 120 kilomètres au sud du village de Kangiqsualujjuaq. Le territoire proposé pour ce projet couvre une superficie d'environ 5 272 km². L'objectif poursuivi est de protéger un échantillon représentatif de la région naturelle du plateau de la rivière George;
- Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish sera créé en partenariat avec la Nation crie de Mistissini afin de protéger un vaste territoire de plus de 11 000 km². Ce territoire comprend les monts Otish qui sont la source de plusieurs de nos grandes rivières, dont la rivière Témiscamie qui serpente dans la forêt boréale jusqu'au grand lac Albanel. La création de ce parc permettra de protéger le plus grand lac d'eau douce du Québec, soit le lac Mistassini, et de mettre en valeur de riches patrimoines culturels et historiques;
- Le projet de parc national Assinica est développé en collaboration avec les quatre communautés crie concernées. Il s'agit d'une aire protégée située dans la forêt boréale à une vingtaine de kilomètres au nord du village cri d'Oujé-Bougoumou et au nord des villes de Chapais et de Chibougamau. Ce territoire composé en majeure partie de cours d'eau couvre une superficie de 3 193 km². Il est prévu que le futur parc soit géré par la communauté crie d'Oujé-Bougoumou.

Carte 8 - Le territoire d'application visé par le 50 %* -
Portrait actuel des aires protégées (mars 2015)



- Territoire du Plan Nord
- Limite nordique des forêts attribuables
- Forêt boréale au nord du 49^e parallèle

Aires protégées (AP)

- Réserve de parc national du Canada
- Réserve de parc national du Québec
- Parc national du Québec
- Autre type d'aire protégée

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec — Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Sources

Données	Organisme	Année
Divisions territoriales	MFFP	2010
Aires protégées	MDELCC	2014

Réalisation

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

© Gouvernement du Québec, 2015

Zone	% AP actuel	Cible à atteindre	Écart en %
Plan nord (nord du Québec)	10,75	20,0	9,25
Forêt boréale (nord du 49 ^e)	9,34	12,0	2,66

* Conserver d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité



5.2.4 Assurer des processus d'évaluation environnementale efficaces

En matière de protection de l'environnement, le gouvernement continuera à agir en conformité avec les conventions, les lois, les règlements et les diverses ententes spécifiques relatives à l'environnement qui s'appliquent sur le territoire du Plan Nord, tout en respectant ses obligations constitutionnelles en matière de consultation des Autochtones.

Il verra à ce que les projets de développement se réalisent au terme d'analyses environnementales rigoureuses et respectueuses des processus en place et des populations concernées, en privilégiant une approche d'accompagnement-conseil.

Il agira par ailleurs avec efficacité, diligence et rigueur en ce qui concerne toutes les autorisations préalables de projets de développement ou d'aménagement et appliquera les mécanismes de contrôle requis. Des initiatives concrètes seront mises en place pour améliorer la transparence et le déroulement de ces processus afin qu'ils soient plus efficaces.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- Consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, de même qu'à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité, soit :
 - Une superficie de 20 % d'aires protégées d'ici 2020 sur le territoire du Plan Nord, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle;
 - La mise en place d'un mécanisme d'affectation prioritaire du 30 % résiduel du territoire à des fins autres qu'industrielles.
- Améliorer les connaissances géophysiques et écologiques du territoire.
- Élaborer et réaliser des exercices de planification écologique et de valorisation de l'information écologique dans la prise de décision.
- Améliorer les processus de consultation publique sur le plan de la transparence et de l'accessibilité par le recours aux nouvelles technologies et au développement des outils de communications.
- Poursuivre le développement des parcs nationaux.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ce vaste territoire encore peu connu et fragile est en évolution, notamment sous l'effet des changements climatiques se manifestant par :

- la dégradation du pergélisol et le changement du régime hydrologique des sols;
- la modification des conditions de glace et du régime de tempêtes;
- l'érosion côtière;
- les redoux plus fréquents qui ont des répercussions sur la migration des espèces et augmentent la vulnérabilité des forêts aux insectes.

Afin de parer aux difficultés résultant des changements climatiques, le gouvernement continuera de collaborer avec les communautés locales et autochtones ainsi qu'avec le consortium Ouranos¹⁹ pour l'élaboration de solutions visant l'adaptation aux effets de ces changements. Le gouvernement poursuivra également la mise en œuvre de sa stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020, rendue publique en juin 2012, qui expose le plan d'ensemble des interventions gouvernementales destinées à augmenter la résilience de la société québécoise à l'égard des changements climatiques.

¹⁹ Ouranos est un consortium qui intègre quelque 450 scientifiques et professionnels issus de diverses disciplines. Il a pour mission l'acquisition et le développement de connaissances sur les changements climatiques et leurs impacts ainsi que sur les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et à les conseiller pour identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation locales et régionales. [En ligne] [\[www.ouranos.ca/fr\]](http://www.ouranos.ca/fr).

6. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

L'environnement d'affaires et les mesures de soutien financier mis en place par le gouvernement contribueront à créer les conditions favorables pour attirer les investissements privés dans le nord du Québec. Toutefois, l'étendue du territoire, l'isolement des communautés, le manque de liens entre le nord et le sud du Québec, l'ouverture vers les marchés extérieurs sont autant d'enjeux qui peuvent limiter le développement du Nord.

Or, s'il est un facteur sur lequel le rôle de l'État peut être déterminant, c'est le développement des infrastructures stratégiques de transport, d'énergie et de communication. Pour que le développement du territoire s'effectue de façon durable et profite concrètement aux communautés qui l'habitent ainsi qu'à tous les Québécois, il faut en effet doter le territoire nordique de ces infrastructures, et ce, dans une perspective de développement à long terme en fonction de l'évolution des besoins du Québec.

Par ailleurs, il est primordial de se baser sur des données fiables et valides afin d'assurer un développement durable et intégré du Nord québécois. Une bonne connaissance du territoire et de ses populations y compris des populations autochtones est également essentielle lorsque vient le temps de mettre en place de nouveaux programmes ou de les adapter à la réalité nordique. Il importe également de faire connaître ce vaste projet et d'en faire la promotion au Canada et ailleurs dans le monde de façon à attirer les investisseurs et à favoriser les partenariats sur le plan des investissements et celui de la recherche.

6.1 Faciliter l'accès au territoire

Qu'il s'agisse de ports, de chemins de fer, d'aéroports ou de routes, ces infrastructures et leur développement stratégique à long terme sont la clé de voûte du déploiement du Plan Nord. Bien que ce territoire comporte déjà des avantages stratégiques indéniables en matière d'infrastructures de transport, le défi en matière d'accès au territoire est double :

- premièrement, le réseau actuel vieillit et nécessite des interventions majeures pour en assurer la réfection et la pérennité;
- deuxièmement, les différents modes de transport doivent s'inscrire à l'intérieur d'un réseau stratégique et cohérent pour assurer la mise en valeur du potentiel économique du Nord et une desserte adéquate des populations nordiques.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de la SPN et avec la collaboration du MTQ, coordonnera l'élaboration et la concrétisation d'un plan global et intégré des différents modes de transport sur le territoire du Plan Nord. Pour ce faire, il sollicitera la collaboration et la participation des ministères et des organismes publics concernés, des instances régionales, dont la Société de développement de la Baie-James, les nations autochtones et les entreprises déjà présentes sur le territoire ou en voie de le devenir.

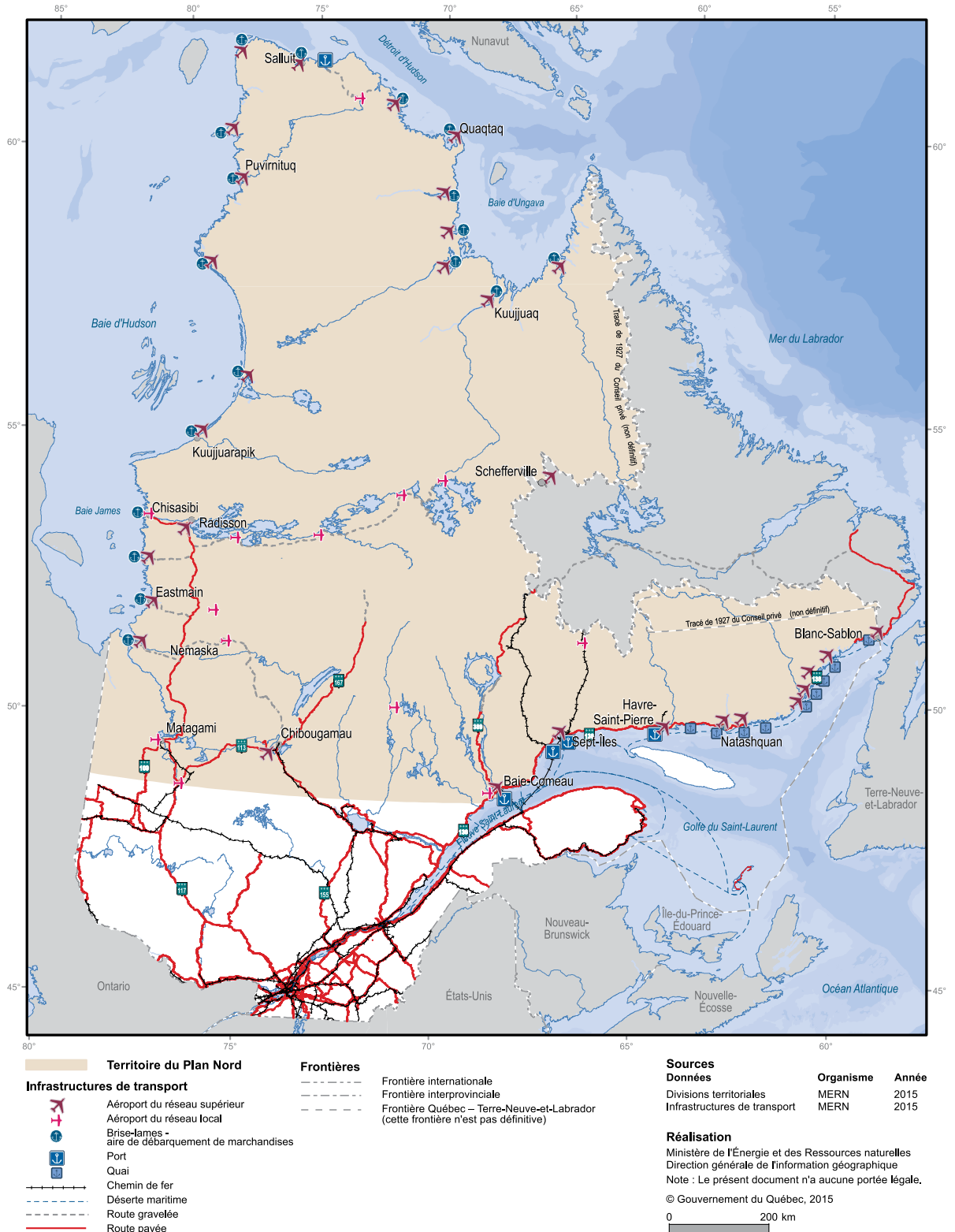
Le gouvernement entend également élaborer des politiques et directives relatives à la planification, au déploiement, au financement et au partage de l'utilisation des infrastructures de transport sur le territoire du Plan Nord, de façon notamment à minimiser l'empreinte environnementale et à optimiser leur efficacité, tout en réduisant les coûts de transport pour l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire dont celles mettant en valeur les ressources naturelles.

Cette démarche sera effectuée en fonction d'une approche d'intégration multimodale en privilégiant l'amélioration des infrastructures de transport existantes pour en accroître la capacité et l'efficacité. Elle permettra également d'identifier la nature et les caractéristiques des infrastructures complémentaires à mettre en place pour assurer une desserte optimale des territoires nordiques.

Elle visera pour chacun des grands modes de transport l'atteinte des objectifs suivants :

- **Pour le transport maritime :** maximiser les possibilités uniques qu'offrent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie maritime du Québec; il y a lieu de souligner que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans le financement de l'entretien de ces infrastructures. En 2002, le gouvernement du Québec s'est engagé, dans le cadre de l'entente Sanarrutik, à financer les coûts d'entretien journaliers, y compris les réparations majeures, à la condition que le gouvernement canadien y participe, aux termes et conditions à être convenus entre les parties;
- **Pour le transport ferroviaire :** s'assurer qu'une desserte adéquate sera disponible pour tout nouveau développement, notamment dans le domaine minier lequel accapare la grande partie de la capacité actuelle du réseau, une capacité qui pourrait devenir insuffisante avec l'implantation et l'expansion de plusieurs projets miniers dans le secteur de la fosse du Labrador; d'où l'importance d'évaluer l'opportunité de relier ce secteur au port de Sept-Îles au moyen d'une nouvelle voie ferroviaire;
- **Pour le transport aérien :** proposer un modèle de développement à privilégier sur le territoire nordique afin d'en assurer l'accès et un partage des coûts au bénéfice de tous. Cette démarche sera effectuée en considérant le caractère essentiel du transport aérien pour assurer la desserte des communautés nordiques et le développement du tourisme, ainsi que pour faciliter la prospection minière, les recherches scientifiques et les études environnementales. Elle permettra de chercher des solutions aux enjeux liés à la sécurité et aux coûts élevés du transport aérien qui font en sorte d'en limiter l'accessibilité;
- **Pour le transport routier :** consolider le réseau actuel en investissant dans les tronçons représentant l'épine dorsale des régions nordiques, notamment les routes 389 et 138 pour la Côte-Nord ainsi que la route de la Baie-James pour le Nord-du-Québec; prévoir également que le modèle de développement du réseau nordique pourrait, dans certains cas, se caractériser par l'application de normes distinctes adaptées aux réalités du territoire et se prévaloir de modèles de financement différents au bénéfice de l'ensemble du Québec.

Carte 9 - Les infrastructures de transport



Les infrastructures existantes d'Hydro-Québec, ses aérodromes, notamment, pourront également servir à faciliter l'accès au territoire. Toutefois, l'utilisation de ces infrastructures devra se faire à coût nul pour Hydro-Québec. Des discussions devront donc avoir lieu entre les utilisateurs potentiels et Hydro-Québec afin d'établir une grille de tarifs équitables et des conditions d'utilisation sécuritaires et acceptables.

En outre, il faudra tenir compte d'ententes déjà signées, notamment avec les Cris, qui prévoient que les infrastructures mises en place durant la phase de construction des ouvrages d'Hydro-Québec devront être remises à l'état naturel une fois la phase du projet terminée.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE TRANSPORT

- Assurer la pérennité des infrastructures maritimes au Nunavik.
- Assurer l'accessibilité et développer la capacité du Port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières.
- Assurer l'augmentation de la capacité et de l'efficacité de la desserte ferroviaire entre la fosse du Labrador et le port de Sept-Îles pour répondre aux besoins des compagnies minières.
- Poursuivre l'amélioration des aéroports nordiques.
- Assurer un réseau routier pérenne, sécuritaire et adapté aux caractéristiques du territoire nordique :
 - En définissant une stratégie gouvernementale de financement pour le prolongement de la route 138 et pour l'amélioration de la route 389;
 - En assurant un financement adéquat des travaux d'entretien et de réfection de la route de la Baie-James;
 - En entreprenant les travaux de réfection de la route reliant Schefferville à Kawawachikamach;
 - En établissant un nouveau statut de routes nordiques doté de normes adaptées au contexte particulier du Nord.
- Élaborer des politiques et directives relatives à la planification, au financement, au déploiement et au partage de l'utilisation des infrastructures de transport sur le territoire du Plan Nord.
- Poursuivre les réflexions sur les perspectives économiques liées au développement d'infrastructures stratégiques multimodale dans le Nord-du-Québec.

6.2 Améliorer les infrastructures de télécommunications

L'accès aux technologies numériques est primordial pour assurer le développement socioéconomique du territoire, la sécurité et le bien-être des populations nordiques, que ce soit sur le plan des services de santé, d'éducation, de justice ou autres offerts par le gouvernement et les entreprises. Le développement et la disponibilité des technologies de télécommunications sont également des éléments essentiels à l'attraction et au maintien des travailleurs et des entreprises en région éloignée.

Bien que plusieurs projets en matière de télécommunications aient pris forme ou aient continué d'évoluer sur le territoire du Plan Nord au cours des dernières années, il reste encore plusieurs besoins à combler.

LE NUNAVIK

Les télécommunications par satellite

Le service dans les 14 communautés est offert depuis 2004 par Tamaani Internet, une section de l'Administration régionale Kativik. Malgré un rehaussement de la capacité satellitaire, amorcé en 2007, les infrastructures actuelles ne permettent pas de satisfaire aux besoins des entreprises commerciales et des fournisseurs de services publics. Un groupe de travail piloté par le Secrétariat du Conseil du trésor a été mandaté pour trouver des solutions permettant de mieux desservir les populations du Nunavik en la matière et d'assurer une pérennité des services de télécommunications, particulièrement en ce qui concerne le financement. Il recommande l'implantation d'un réseau de fibre optique par câble sous-marin. Afin de mener à terme le déploiement de ce réseau, les étapes suivantes doivent être réalisées :

- Assurer le maintien des services satellitaires pendant la période de transition vers l'implantation du réseau de fibre optique;
- Assurer un arrimage entre les différents partenaires et élaborer un modèle financier;
- Réaliser l'étude de faisabilité des infrastructures de télécommunications au Nunavik;
- Déployer le câble sous-marin et raccorder les communautés.

LE TERRITOIRE D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

La fibre optique

Dans la région Eeyou Istchee Baie-James, le Réseau de communication Eeyou (RCE), un organisme sans but lucratif formé de Cris et de Jamésiens, déploie un réseau de transport par fibre optique à large bande afin de satisfaire aux besoins de la population, des institutions et des entreprises. Le déploiement de ce réseau régional a été divisé en deux phases.

La première phase, complétée en juillet 2011, a permis de connecter par fibre optique 11 communautés.

La deuxième phase, dont le coût est évalué à 22,3 millions de dollars, est en développement. Cette phase permettra de rejoindre les communautés non branchées d'Eastmain et de Waskaganish ainsi que le centre de services du km 381 de la route de la Baie-James. Le RCE souhaite également pouvoir brancher la communauté crie de Whapmagoostui, qui est située la plus au nord.

Cette initiative, en lien avec les autres projets de télécommunications projetés sur le territoire du Plan Nord, pourrait permettre de créer une boucle qui augmenterait la robustesse et la fiabilité du réseau.

LA BASSE-CÔTE-NORD

Un service Internet haute vitesse

Sur la Côte-Nord, la partie à l'est de Natashquan est peu desservie par le réseau Internet haute vitesse. Sur les 400 kilomètres de la Basse-Côte-Nord entre Kegaska et Blanc-Sablon, le service Internet haute vitesse est limité aux organismes scolaires et municipaux.

En 2010, une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau Internet haute vitesse dans les zones non desservies sur la Côte-Nord indiquait que 3 687 bâtiments (résidentiels, commerciaux et quelques-uns institutionnels) sur 4 289 de la Basse-Côte-Nord n'étaient pas desservis par un tel réseau.

Comme d'autres régions du Québec sur le territoire du Plan Nord, il n'y a pas de réseau routier continu entre les villages de Kegaska et de Bonne-Espérance, ce qui complique le déploiement d'un service performant. De plus, la Basse-Côte-Nord compte près de 6 000 résidents sur un vaste territoire, ce qui rend ce type de projet onéreux et peu rentable.

LA VILLE DE SCHEFFERVILLE

Du satellite à la fibre optique

Sur la Côte-Nord, un projet de liaison de la ville de Schefferville par fibre optique est en cours. Le projet est mis en avant par Naskapi Immuun, une filiale appartenant entièrement à la Nation Naskapi de Kawawachikamach. Les services de télécommunications de la région sont encore fournis par des liaisons satellites limitées et coûteuses. Pour offrir des services de télécommunications modernes, il est essentiel d'installer une liaison de fibre optique depuis Labrador City jusqu'à Schefferville le long de la voie ferrée et un réseau de fibre optique jusqu'aux clients. Le projet en est à la phase de préparation des devis techniques de construction et d'appels d'offres.

Les lacunes en matière de télécommunications sur ces territoires s'expliquent en bonne partie par le fait que les entreprises privées ne peuvent de façon rentable investir dans les infrastructures et les services Internet à large bande dans les régions éloignées en raison du faible bassin de consommateurs qui s'y trouvent et des coûts élevés liés à l'implantation de ces infrastructures et à la fourniture de ces services. Le déploiement de nouvelles lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec sur le territoire du Plan Nord pourrait d'ailleurs constituer une option pour réduire les coûts d'implantation en y intégrant le passage de fibre optique.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement mettra en place une stratégie permettant d'intégrer de façon progressive l'ensemble des projets de télécommunications sur le territoire du Plan Nord. Il sera possible ainsi d'offrir aux communautés et aux entreprises du Nord québécois des systèmes de télécommunications Internet fiables, intégrés et pérennes, et ce, dans un souci d'amélioration des services et d'équité avec le reste de la population du Québec. Il convient de souligner que le rehaussement des infrastructures de télécommunications du Nord québécois s'inscrit également dans la lignée des intentions fédérales portant sur le développement de l'accès Internet dans le Grand Nord canadien.

PRIORITÉS D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Réaliser un plan directeur d'un réseau de télécommunications par fibre optique desservant l'ensemble du territoire du Plan Nord selon une planification intégrée à partir des projets suivants :
 - Projet Nunavik (Inuit) : effectuer une étude de faisabilité et de préparation de devis techniques sur l'implantation d'un réseau de fibre optique et satellitaire;
 - Projet du Réseau de communications Eeyou (Cris) : ajouter les communautés d'Eastmain, de Waskaganish et potentiellement de Whapmagoostui au réseau de fibre optique;
 - Projet dans la région de Schefferville (Naskapis) : élaboration, planification et réalisation d'un projet de fibre optique de Labrador City à Schefferville.
- Améliorer le réseau Internet haute vitesse de la Basse-Côte-Nord.

6.3 Accroître la connaissance scientifique et son application

Le développement nordique et les transformations qui s'opèrent sur le territoire du Plan Nord soulèvent une multitude d'enjeux qui interpellent le milieu de la recherche et de l'innovation. Les besoins en recherche ainsi qu'en acquisition de données et de connaissances scientifiques sont présents dans l'ensemble des volets du Plan Nord. Celles-ci sont nécessaires pour assurer une planification efficace des interventions dans le respect du milieu.

En effet, afin de développer le Nord, le gouvernement devra investir stratégiquement au cours des prochaines années, notamment pour rendre le territoire accessible. Dans un contexte de changements climatiques et avec un environnement unique à protéger, le gouvernement doit pouvoir compter sur une expertise de pointe. Il souhaite intervenir de façon durable sur le territoire.

Une bonne connaissance dans les domaines social, économique et environnemental est essentielle pour mettre en valeur de façon durable son plein potentiel, le protéger et l'habiter.

Le gouvernement soutient à cette fin la création de l'Institut nordique du Québec, un projet phare répondant étroitement à l'objectif de développer le territoire du Plan Nord en assurant un équilibre dans chacune de ses dimensions, sociale, économique et environnementale. L'Institut mettra au service du développement durable du Nord différentes expertises en sciences naturelles, sociales, de la santé et en génie regroupées dans un centre de recherche et d'innovation interdisciplinaire et interinstitutionnel, avec la participation notamment de l'Université Laval, de l'Université McGill et de l'Institut national de recherche scientifique. Ce centre sera situé sur le campus de l'Université Laval, à Québec. Il aura également des assises sur le territoire du Plan Nord. Pour contribuer à la création de ce nouveau centre, le Budget 2014-2015 du gouvernement du Québec prévoit une enveloppe de 3 millions de dollars sur trois ans, financée à partir du Fonds du Plan Nord.

Avec l'Institut nordique du Québec, il sera possible de déployer, à terme, de nombreuses plateformes de recherche et de transfert technologique qui intégreront les savoirs autochtones et répondront aux besoins des parties prenantes, soit les communautés du Nord, les gouvernements et le secteur privé. L'Institut constituera ainsi un important facteur d'attraction pour les meilleurs talents sur le plan scientifique et technologique, une source d'innovation sociale et technologique ainsi qu'un levier économique durable. Le Québec pourra de cette manière se positionner comme un chef de file national et international en matière de recherche nordique. L'Institut évaluera les moyens pour mieux s'adapter aux changements climatiques et permettra aux décideurs du gouvernement et du secteur privé de s'appuyer sur les connaissances scientifiques et le savoir-faire technique nécessaires au développement harmonieux du Nord québécois.

L'Institut collaborera étroitement avec les autres établissements de recherche et équipes présentes sur le territoire québécois et canadien tels que les centres collégiaux de transfert de technologie, les services autochtones, le réseau ArticNet, le scientifique en chef et les chercheurs gouvernementaux.

De même, le Fonds de recherche du Québec²⁰ travaillera conjointement avec la SPN afin d'identifier les besoins prioritaires en matière de recherche nordique. Le gouvernement souhaite ainsi établir une approche novatrice permettant un financement cohérent et complémentaire. Les trois Fonds (Nature et technologies, Santé, Société et Culture) seront donc mis à contribution, le tout dans une perspective d'approche intégrée.

L'innovation est le principal levier de productivité et de développement économique et social, elle se retrouve dans tous les secteurs et dans tous les domaines d'activité. Aussi, la capacité à relever les défis en lien avec le Plan Nord dépendra de la capacité à innover et à mettre en commun les forces de l'ensemble des acteurs en innovation qu'ils soient institutionnels ou privés, au Québec ou à l'international.

PRIORITÉ D'ACTION 2015-2020 EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Soutenir la création de l'Institut nordique du Québec et appuyer les autres partenaires de recherche concernés.

6.4 Assurer la promotion du Plan Nord au Canada et à l'étranger

Le succès de la mise en œuvre du Plan Nord implique de s'assurer que les relations intergouvernementales seront conduites en collégialité et de manière coordonnée afin de faire valoir et de défendre les intérêts du Québec.

²⁰ Fonds de recherche du Québec : [En ligne] [www.frq.gouv.qc.ca].

Les relations intergouvernementales sont au cœur du fédéralisme canadien. Le fédéralisme repose en effet sur le partage des compétences constitutionnelles entre l'État central et les États fédérés et sur le respect de l'autonomie des États fédérés dans leurs champs de compétence. La collaboration, la coordination et la coopération entre les différents ordres de gouvernement sont donc nécessaires pour parvenir à des ententes et atteindre des objectifs communs en vue de faire progresser le Québec, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Dans cette optique, tous les efforts seront déployés par les ministères et organismes concernés, avec le concours du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour améliorer la collaboration entre le gouvernement du Québec, les gouvernements des autres provinces et des territoires et le gouvernement fédéral concernant les dossiers nordiques. Une telle démarche contribuera à réaliser les perspectives de développement sur le territoire visé par le Plan Nord.

La participation du gouvernement fédéral est également essentielle à l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones. Plusieurs secteurs névralgiques dont le logement, la santé et l'éducation sont en tout ou en partie sous sa juridiction.

Ainsi, l'engagement du gouvernement fédéral dans la relance du Plan Nord, notamment sous l'aspect financier, devra s'appliquer à certains domaines prioritaires tels que le logement dans les communautés autochtones, les infrastructures de transport stratégiques et l'accessibilité à Internet des résidents du Nunavik et des autres communautés nordiques. Le Québec s'assurera de recevoir la part qui lui revient des engagements fédéraux en matière de développement nordique.

La participation du Québec à divers forums intergouvernementaux, dont celui des ministres responsables du développement du Nord, permettra pour sa part de partager de l'information cruciale, les meilleures pratiques et l'expertise sur divers enjeux qui concernent le développement du Nord.

Par ailleurs, le Plan Nord s'inscrit dans un environnement mondial extrêmement compétitif, particulièrement avec la fluctuation des prix des ressources naturelles, où les États et gouvernements du monde rivalisent pour attirer des investisseurs étrangers et de la main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, la concertation entre les acteurs ainsi que les activités de représentation, de prospection et de promotion internationale se révèlent également essentielles à l'atteinte des objectifs visés par le Plan Nord.

Le gouvernement du Québec, sous l'égide du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), réalisera par conséquent une vaste campagne de promotion internationale soutenue et originale, fondée sur les avantages comparatifs uniques d'un projet de cette envergure. Cette campagne veillera à faire connaître le leadership du Québec en matière de développement des territoires nordiques et les efforts déployés en vue de s'assurer de l'acceptabilité sociale du Plan Nord. Le gouvernement mettra également en place, grâce à l'action concertée de ses ministères et organismes, notamment le MEIE et Investissement Québec, une stratégie d'attraction des investissements, de promotion des exportations et de coopération avec des partenaires internationaux.



7. UN CADRE DE MISE EN ŒUVRE FONDÉ SUR LE PARTENARIAT

Afin d'assurer la mise en œuvre du Plan Nord, le gouvernement entend se donner une structure de gouvernance adaptée aux objectifs qu'il poursuit, s'assurer de l'acceptabilité sociale du Plan par les communautés locales et autochtones.

7.1 La gouvernance

Afin d'assurer la coordination et la réalisation des actions nécessaires à la mise en œuvre du Plan Nord, le gouvernement a choisi de se doter d'une structure de gouvernance adaptée aux particularités des territoires nordiques et aux besoins des populations locales et autochtones.

7.1.1 La Société du Plan Nord

Le gouvernement a adopté le 4 décembre 2014 la Loi sur la Société du Plan Nord. En vertu de la Loi, la Société constitue l'instance clé du déploiement des diverses composantes du Plan. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations relatives au Plan Nord telles que définies par le gouvernement, et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Elle a également comme mandat :

- de coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, de les implanter ou de les exploiter, seule ou en partenariat, notamment à titre de transporteur ferroviaire;
- d'accompagner et d'appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, notamment;
- de réaliser des activités de recherche et de développement ainsi que des activités d'acquisition de connaissances du territoire ou d'y contribuer;

- de contribuer à la mise en place de mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- de contribuer à maximiser les retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire du Plan Nord, conformément aux engagements inter-gouvernementaux et internationaux du Québec en matière de commerce;
- de conseiller le gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumettra;
- de mettre en place un Bureau de commercialisation ayant pour objet de faire connaître aux entreprises locales et régionales, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises québécoises les besoins en biens et services des donneurs d'ordres à l'œuvre sur le territoire du Plan Nord.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 9 à 15 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général, qui sont nommés par le gouvernement. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants et provenir du territoire du Plan Nord. De plus, sa composition tend vers une parité hommes-femmes.

La Loi prévoit que la Société établit un plan stratégique par lequel elle précise ses objectifs et ses priorités établis en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord. Ce plan stratégique doit être soumis à l'Assemblée des partenaires, puis à l'approbation du gouvernement et déposé devant l'Assemblée nationale.

La Société doit également soumettre au ministre responsable de l'application de la Loi, ses états financiers ainsi qu'un rapport de ses activités pour l'exercice précédent. Ces documents doivent être déposés devant l'Assemblée nationale.

Enfin, la Société est sous la responsabilité du ministre désigné par le gouvernement. Elle joue ainsi un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan tout en s'assurant d'une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires associés à ce vaste projet.

Puisque la Société a notamment comme mandat de coordonner et de structurer les interventions gouvernementales en rapport avec le Plan Nord, le siège social de la Société sera localisé dans la capitale nationale. Le gouvernement du Québec donne ainsi le signal qu'il souhaite placer la Société au cœur de son action.

Par ailleurs, pour être près du milieu, des communautés et des entreprises avec lesquelles elle devra travailler quotidiennement, la Société doit être présente sur le territoire du Plan Nord et dans les régions qui y sont associées. Des antennes assureront des liens continus, fonctionnels et efficaces avec les clientèles :

- en s'associant avec une organisation du Nunavik;
- en s'associant avec la Société de développement de la Baie-James pour desservir le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;
- en installant des antennes dans des bureaux régionaux du gouvernement à Sept-Îles et à Baie-Comeau pour desservir la Côte-Nord;
- en affectant des ressources de la SPN à Roberval, dans les bureaux du Forestier en chef pour desservir le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'Assemblée des partenaires

La Loi prévoit également que la Société du Plan Nord est appuyée dans sa démarche par l'Assemblée des partenaires, dont les membres sont nommés de manière à ce qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. Elle a pour fonction de donner son avis au ministre responsable et à la Société sur toute question que la Société lui soumet en rapport avec sa mission et ses activités. Elle peut également, de sa propre initiative, donner des avis et faire des recommandations.

7.1.2 Une collaboration constante et étroite avec les ministères et organismes gouvernementaux

La Société du Plan Nord jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Plan Nord. Elle coordonnera le développement du territoire et la mise en place de mesures économiques, sociales et environnementales, et ce, en étroite collaboration avec les ministères et les organismes concernés dont plusieurs disposent déjà d'outils de concertation, tels que les plans d'affectation du territoire public.

La Société contribuera ainsi à une meilleure coordination des activités de tous les organismes gouvernementaux au nord du Québec, et ce, au bénéfice des principales clientèles et des citoyens du Québec. Elle pourra officialiser la collaboration qu'elle mettra en place avec chacun des ministères et organismes concernés.

Il convient de souligner à cet égard que la Société de développement de la Baie-James, instaurée au début des années 1970, poursuivra ses activités actuelles et sera impliquée à titre d'antenne de la Société du Plan Nord.

Par ailleurs, la préoccupation du gouvernement à l'égard des besoins et des demandes des communautés locales et autochtones nordiques l'a amené à créer un « Comité ministériel du Plan Nord ». Ce comité, présidé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et coprésidé par le ministre responsable des Affaires autochtones, est formé de quatorze ministres concernés par le Plan. Il a le mandat de relancer le Plan Nord dans chacune de ses dimensions économique, sociale et environnementale.

En vue d'assurer une cohésion de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre du Plan Nord, le Comité directeur du Plan Nord, composé des sous-ministres ou sous-ministres associés des ministères, dont les ministres siègent au Comité ministériel du Plan Nord, est maintenu. Il a comme mandat de veiller à ce que les mesures mises en avant par les ministères et organismes gouvernementaux s'inscrivent dans la poursuite des orientations et des priorités identifiées dans le Plan Nord.

7.1.3 Les arrimages particuliers : Secrétariat aux affaires autochtones, Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec

Le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Plan Nord. L'objectif visé par le gouvernement à cet égard est de s'assurer de la complémentarité des mandats et des actions de tous ces organismes avec la Société du Plan Nord.

En raison de son mandat spécifique et de son rôle horizontal, le SAA demeure le principal interlocuteur auprès des communautés autochtones du Nord québécois. Il constitue la porte d'entrée à privilégier dans le respect de son mandat. Il assume également la coordination et la mise en œuvre des ententes et des conventions signées entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones des territoires nordiques. Le SAA et la SPN continueront par ailleurs de coordonner conjointement la participation des Autochtones au Plan Nord en vue notamment de maintenir une cohérence des actions et un climat de stabilité dans la démarche.

Par ailleurs, on constate que les entreprises ont de plus en plus conscience que leurs projets d'investissement ne peuvent se concrétiser sans une certaine assurance de leur acceptabilité sociale. Le gouvernement, par l'intermédiaire du SAA, peut jouer un rôle déterminant à cet égard auprès des communautés autochtones en les intégrant à la démarche du Plan Nord. Le SAA entend à cette fin :

- Mettre sur pied, en collaboration avec les nations autochtones concernées, un forum propice à la consultation et à la participation à la démarche; les tables nationales pourraient être envisagées dans ce but;
- Favoriser l'inclusion des Autochtones à titre de partenaires économiques dans divers projets de développement;
- Sensibiliser les investisseurs aux réalités des peuples autochtones et à leurs droits;
- Favoriser la signature d'ententes sur les répercussions et les avantages entre les promoteurs de projets et les communautés autochtones, en conformité avec les divers engagements du gouvernement du Québec, à l'égard notamment de la stratégie minérale du Québec, de l'entente Sanarrutik et de la Paix des braves.

Le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime veillera pour sa part à favoriser le développement de l'activité portuaire du Québec et, tout particulièrement, de celui du Nord québécois en s'inscrivant dans la dynamique de déploiement du Plan Nord. Il a la responsabilité, entre autres, de garantir la complémentarité des infrastructures routières et ferroviaires avec les différents projets de développement portuaire en contribuant à la création de liens intermodaux. Il favorisera, entre autres, un transport plus sécuritaire et plus écologique des marchandises.

Enfin, en plus d'être au service des entreprises d'ici, Investissement Québec exerce un rôle d'accompagnement continu auprès des entreprises internationales qui souhaitent s'implanter ou prendre de l'expansion au Québec. Ses démarches favoriseront les investissements privés et l'attraction d'entreprises sur le territoire du Plan Nord, en faisant valoir les nombreux avantages que le Québec offre en matière de mise en valeur de ses ressources naturelles et de savoir-faire.

La Société établira donc des liens particuliers avec ces organisations de façon à optimiser les retombées socioéconomiques pour le Nord et toutes les régions du Québec. Des collaborations spécifiques seront établies à cette fin.

7.1.4 Les structures de concertation

Tout au long de la démarche qui a conduit à la réalisation de la version initiale du Plan Nord, les populations locales ainsi que les Premières Nations concernées et les Inuit ont exprimé le souhait de participer pleinement à son élaboration et à sa réalisation à titre de partenaires, selon un cadre respectueux de leurs aspirations et de leur propre réalité.

En fait, le Plan Nord ne saurait exister en dehors d'un partenariat étroit avec les communautés qui habitent cet immense territoire et du respect des priorités de développement qu'elles se sont données.

La poursuite du dialogue avec les partenaires des territoires nordiques témoigne de la volonté ferme du gouvernement de maintenir et de renforcer la relation privilégiée et dynamique qu'il a établie avec le milieu, et tout particulièrement avec les Autochtones. Ceux-ci sont d'ailleurs très présents au sein de la structure de concertation du Plan Nord, tant en raison des ententes déjà établies que de la pertinence de leur participation.

Le gouvernement évaluera donc la meilleure façon de faire participer les populations locales et autochtones à la relance du Plan Nord. Par ailleurs, il compte également se donner les moyens de consulter de façon ad hoc les différents acteurs provenant de milieux diversifiés, dont le secteur privé et le milieu universitaire, pour évaluer des thématiques particulières de la mise en œuvre du Plan.

Sous la coordination du SAA, le gouvernement du Québec entend également renouveler ou mettre sur pied les tables nationales autochtones. Chacune des nations, crie, naskapie, innue et inuite, pourra ainsi bénéficier d'un espace de discussions adapté à ses besoins et à ses aspirations.

7.2 Les territoires du Plan Nord

La stratégie de relance du Plan Nord présente une vision, des orientations et une gouvernance actualisées qui s'appliquent à l'ensemble du territoire du Plan Nord et qui concerne aussi l'ensemble du Québec en tant que levier de développement économique.

Sa mise en œuvre doit toutefois être modulée et les interventions qui en découlent adaptées, en réponse aux besoins spécifiques des populations, à l'expression de leurs visions ainsi que des caractéristiques des territoires du Plan Nord.

À cet égard, des rencontres ont été tenues dans chacun des territoires du Plan Nord, avec les nations autochtones ainsi qu'avec des représentants de la société civile, d'associations et de regroupements du milieu des affaires et de groupes environnementaux. Elles ont permis d'identifier des préoccupations qui appellent des interventions diversifiées et adaptées selon les territoires, les populations et les secteurs d'activité sur le territoire du Plan Nord.

De manière générale, le déploiement de la Société du Plan Nord avec ses antennes dans chacun des territoires visés, répondra à un besoin identifié par l'ensemble des intervenants rencontrés. Aussi, au chapitre de la représentativité, préoccupation commune de tous les participants, la Société nomme les membres de l'Assemblée des partenaires de telle manière qu'elle soit représentative des communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik, d'Eeyou Istchee Baie-James, de la Côte-Nord et du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs d'activité concernés. De plus, la majorité des membres du Conseil d'administration doivent résider sur le territoire du Plan Nord.

La connaissance et la recherche constituent ensemble un enjeu transversal au cœur du Plan Nord et une préoccupation pour la majorité des intervenants. En ce sens, le gouvernement s'assurera que l'Institut nordique du Québec s'associe avec les institutions collégiales et les instances locales de recherche qui sont détenteurs d'une riche connaissance des diverses caractéristiques du territoire, élément stratégique au moment de la prise de décisions concernant les usages du territoire.

De plus, le gouvernement tiendra compte des planifications existantes et en cours réalisées sur le territoire par les communautés concernées.

Plus précisément, des interventions spécifiques du Plan Nord répondent aux préoccupations particulières de chaque territoire du Plan Nord.

7.2.1 Le Nunavik

Les priorités d'action du Plan Nord respectent les ententes conclues avec les Inuit du Nunavik et s'arrimeront avec les priorités d'action qui découlent du rapport Parnasimautik²¹. De plus, la Société du Plan Nord assurera des liens continus, fonctionnels et efficaces avec les Inuit du Nunavik. Les besoins exprimés concernant le logement, les télécommunications, les services sociaux et la formation de la main-d'œuvre font l'objet de mesures particulières dans le cadre de la Stratégie de relance du Plan Nord. L'étude sur le coût de la vie, présentement en cours, devrait également permettre d'identifier des solutions à long terme à cette problématique fondamentale au Nunavik. La perspective de remplacer les centrales thermiques au diesel qui alimentent en électricité les villages par des sources d'énergies moins polluantes ou renouvelables constitue également une priorité pour le Nunavik.

²¹ Parnasimautik est une démarche fondée sur la mobilisation et l'unité à l'échelle régionale et locale. Le Rapport de la consultation Parnasimautik exprime les divers points de vue des Inuit du Nunavik.

7.2.2 Eeyou Istchee Baie-James

En accord avec les priorités régionales, des investissements importants seront réalisés au cours des prochaines années, notamment en matière d'infrastructures stratégiques telles que les télécommunications et la réfection des routes, dont celle de la Baie-James. De plus, la région souhaite que le développement économique sur le territoire se manifeste par la création d'emplois et des retombées économiques intéressantes pour les communautés locales et autochtones. En ce sens, des projets économiques tels que la Mine Renard de la compagnie Stornoway et la mine Éléonore de la compagnie Goldcorp ainsi que des projets découlant de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle bénéficieront aux communautés, notamment aux Cris. Les besoins énergétiques auxquels fait face la région font aussi partie d'interventions du Plan Nord à l'horizon 2035.

Aussi, la Société de développement de la Baie-James, créée en 1971, est déjà bien implantée dans les différents pôles du territoire. Elle deviendra un partenaire privilégié de la Société et deviendra son antenne dans la région.

Les Cris

Le Plan Nord respectera les ententes ainsi que la relation entre la nation crie et le gouvernement du Québec. Un processus spécial Cris-Québec est mis sur pied afin de faire avancer les priorités des Cris en matière de développement nordique. Des démarches administratives concernant l'entrée en fonction de la Corporation de développement crie sont en cours. Elle sera un des partenaires de la SPN dans le développement du territoire.

De plus, le Plan Nord prévoit des retombées sociales, notamment au moyen d'investissements en éducation et en formation. Le dernier budget en fait état avec un investissement annoncé de 90 millions de dollars en formation autochtone.

7.2.3 La Côte-Nord

Pour la région, il importe d'offrir des outils améliorés aux chercheurs d'emplois et aux professionnels pour les accompagner et les soutenir dans leur recherche. La Société du Plan Nord contribuera à améliorer l'accompagnement régional en offrant un soutien aux municipalités et aux entreprises en période de croissance rapide ou de ralentissement. Comme dans plusieurs régions du territoire du Plan Nord, le soutien au déploiement et à l'amélioration d'infrastructures est une préoccupation majeure à laquelle répondra le Plan Nord à l'horizon 2035 avec des initiatives concernant :

- les infrastructures de télécommunications par Internet haute vitesse et par réseau téléphonique cellulaire;
- les travaux d'amélioration des infrastructures maritimes (quais);
- la reprise des travaux pour prolonger la route 138 sur la Basse-Côte-Nord et poursuivre la réfection de la route 389.

La modulation et l'adaptation des services publics aux besoins des communautés locales et autochtones constituent des priorités d'action répondant aux attentes exprimées. Il s'agit plus précisément de services d'éducation (formation préscolaire sur la Basse-Côte-Nord, formation scolaire et offre de services universitaires améliorés) et de santé.

Également, l'amélioration du transport maritime et l'amélioration de l'approvisionnement en produits alimentaires périssables sur la Basse-Côte-Nord constituent des préoccupations des Nord-Côtiers auxquelles le gouvernement donnera suite.

Enfin, la région de la Côte-Nord est particulièrement concernée par le développement de l'industrie forestière aux prises avec diverses difficultés. Le Plan Nord entend favoriser la mise en place d'une industrie des produits de bois performante et compétitive sur la Côte-Nord.

Les Innus

La Société entend respecter les ententes conclues et en négociation avec les communautés innues, notamment l'Entente de principe d'ordre général, et sera à l'écoute des préoccupations particulières de la nation. Le gouvernement entend mettre sur pied une Table Québec-Innus afin d'établir un nouveau dialogue. Les besoins des Innus quant à la formation de la main-d'œuvre font l'objet de mesures particulières dans le cadre de la stratégie de relance du Plan Nord²².

Les Naskapis

Comme dans le cas de plusieurs intervenants, le soutien au déploiement et à l'amélioration d'infrastructures est une préoccupation majeure des Naskapis à laquelle répondra le Plan Nord à l'horizon 2035 avec des initiatives concernant :

- la liaison par fibre optique de Schefferville;
- les travaux d'amélioration de la route reliant Schefferville à Kawawachikamach.

Le gouvernement entend respecter les ententes existantes et a mis sur pied la Table Québec-Naskapis afin de recevoir et de traiter au mieux les autres préoccupations de la Nation.

7.2.4 Le nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Plan Nord mettra à profit l'expertise et les structures existantes de la région du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean²³, notamment par l'entremise :

- des créneaux d'excellence régionaux dans le Plan Nord;
- des comités de maximisation des retombées régionales dans le cadre de la création du Bureau de commercialisation.

La mise en valeur des ressources forestières est de première importance pour l'économie de la région. La diversification et la valorisation des produits issus du milieu forestier constituent des orientations majeures inscrites au Plan Nord. L'accès au territoire et à la ressource constitue une préoccupation pour la région qui souhaite être un passage vers le Nord. Les liens routiers, ferroviaires et maritimes sont à la base des conditions de réussite du Plan Nord.

²² Comprend les Innus de Mashteuiatsh au Lac-Saint-Jean.

²³ Les préoccupations des Innus de Mashteuiatsh ont été intégrées à celles de la nation innue dans la section Côte-Nord.



8. LE CADRE FINANCIER

Avec la relance du Plan Nord, des investissements importants viendront soutenir les projets de développement en cours et à venir au nord du 49^e parallèle.

Afin de mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser le développement et l'accès au territoire, le gouvernement, par l'entremise de la Société du Plan Nord, mettra à profit les sommes mises à sa disposition par le Fonds du Plan Nord, lesquelles sont estimées à 356,7 millions de dollars sur l'horizon 2015-2020.

Ces sommes, combinées aux contributions des différents ministères et organismes et des partenaires, permettront au gouvernement de soutenir, au cours des cinq prochaines années, des interventions totalisant 1,340 milliard de dollars, soit :

- 914,2 millions de dollars en investissements pour la réalisation de projets d'infrastructures stratégiques;
- 425,4 millions de dollars en dépenses pour la mise en œuvre d'initiatives prioritaires et l'administration de la Société du Plan Nord.

En y ajoutant les mesures entièrement financées par les différents ministères et organismes et leurs partenaires, les interventions réalisées sur le territoire du Plan Nord totaliseront près de 2 milliards de dollars sur l'horizon 2015-2020. À ces sommes s'ajouteront des investissements substantiels provenant du secteur privé.

Des contributions du gouvernement fédéral pourront venir bonifier les enveloppes disponibles.



LE FONDS DU PLAN NORD

Un Fonds consacré au développement du Nord

Le Fonds est affecté au financement des activités de la Société du Plan Nord qui concernent le soutien financier d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances ainsi que le financement de mesures vouées à la protection de ce territoire et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Les revenus du Fonds du Plan Nord

Les revenus du Fonds proviennent principalement d'une dotation annuelle établie à partir des retombées fiscales découlant des projets d'exploitation des ressources naturelles et de ceux d'infrastructures publiques réalisés sur le territoire du Plan Nord. S'y ajoutent notamment une contribution annuelle d'Hydro-Québec, actuellement fixée à 10 millions de dollars, ainsi que des revenus de placements.

Une dotation révisée annuellement

La dotation du Fonds est révisée annuellement afin de tenir compte de l'évolution des projets entrepris sur le territoire du Plan Nord et des retombées fiscales qui en découlent.

Cette approche, qui tient compte de l'activité économique générée au nord du 49^e parallèle, permet au gouvernement d'arrimer le rythme de ses interventions destinées à mettre en valeur le Nord québécois avec l'évolution des projets en cours ou en développement sur le territoire.



Chemin de fer de plus de 400 km reliant la mine de Mont-Wright aux installations portuaires de Port-Cartier.
Photo : ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.

8.1 Le Fonds du Plan Nord sur un horizon de 25 ans

Pour le suivi du bilan financier du Fonds du Plan Nord, le gouvernement retient un horizon progressif de 25 ans. Le choix d'un tel horizon permet au gouvernement de planifier adéquatement l'utilisation des sommes au Fonds, considérant que certains projets nécessiteront des dépenses s'échelonnant, parfois, sur plusieurs dizaines d'années.

Ainsi, sur un horizon de 25 ans, la dotation du Fonds est estimée, à elle seule, à plus de 2,2 milliards de dollars. En y ajoutant les contributions annuelles d'Hydro-Québec et les revenus d'autres sources, le Fonds devrait bénéficier, au total, d'une enveloppe de plus de 2,7 milliards de dollars.

Ces sommes transiteront par la Société et seront utilisées conformément aux objectifs et priorités précisés à ses plans stratégiques en lien avec les orientations définies par le gouvernement relatives au Plan Nord.

Tableau 1 - Cadre financier du Fonds du Plan Nord – 2015-2016 à 2019-2020 (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total 5 ans ⁽¹⁾	Horizon 25 ans
Revenus	88,7	85,3	88,5	78,4	84,4	425,4	2 686,1
Dépenses	81,5	80,6	77,2	61,4	76,6	377,2	2 684,8
- Contributions à la Société du Plan Nord ⁽¹⁾	78,8	73,1	71,8	58,9	74,2	356,7	2 648,8
- Autres dépenses	2,8	7,5	5,4	2,5	2,4	20,6	36,0
SOLDE	7,2	4,7	11,4	17,0	7,9	48,2	1,3

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme et leur différence peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

(1) Le solde prévu au cours des cinq prochaines années sera conservé au Fonds du Plan Nord et utilisé pour soutenir les engagements à long terme qui découleront des projets d'infrastructures en cours de réalisation.

Sur un horizon de 25 ans, le Fonds devrait générer des dépenses comparables à ses revenus anticipés, de l'ordre de 2,7 milliards de dollars. Ces dépenses seront notamment destinées à soutenir les engagements à long terme découlant des projets d'infrastructures en cours et à venir et des mesures amorcées depuis 2011, à hauteur de 751,7 millions de dollars.

Le financement de mesures et de projets d'infrastructures pourra être bonifié advenant une hausse de l'enveloppe disponible au Fonds, laquelle est fonction de l'activité économique au nord du 49^e parallèle.

8.2 Des interventions au bénéfice des populations locales et autochtones et de l'ensemble des Québécois

Depuis la création du Fonds du Plan Nord, en juin 2011, plusieurs mesures et projets d'infrastructures ont été réalisés ou amorcés dans le cadre du Plan Nord.

Pour financer ces initiatives à partir du Fonds, des sommes totalisant 454,3 millions de dollars ont été dépensées ou sont engagées ou réservées pour les cinq prochaines années.

Par rapport au cadre financier initial du Plan Nord, qui prévoyait que les interventions financées à partir du Fonds du Plan Nord totaliseraient 900,6 millions de dollars sur cinq ans, il se dégage une marge de manœuvre puisque certaines initiatives ne se sont pas concrétisées²⁴.

Avec la relance du Plan Nord, cette marge de manœuvre offre au gouvernement l'occasion de s'assurer de la meilleure allocation des enveloppes disponibles en fonction des objectifs et des priorités d'action pour le développement du Nord québécois.

Ainsi, au cours des cinq prochaines années, la Société du Plan Nord, par l'entremise des ressources financières mises à sa disposition à partir du Fonds du Plan Nord, contribuera au financement de nouvelles initiatives prioritaires sur le territoire.

Tout comme les mesures et projets d'infrastructure déjà réalisés ou amorcés sur le territoire, ces nouvelles initiatives profiteront aux communautés locales et autochtones. Elles généreront également des retombées importantes pour l'ensemble de la population du Québec, contribuant ainsi à assurer le succès de la relance du Plan Nord.

LE FONDS D'INITIATIVES DU PLAN NORD

Le Fonds d'initiatives du Plan Nord vise à soutenir la concrétisation de projets novateurs et structurants s'inscrivant dans le cadre de la relance du Plan Nord.

Doté d'une enveloppe annuelle de 2 millions de dollars, le Fonds offre à la Société du Plan Nord la souplesse nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de projets novateurs et structurants.

Les interventions du Fonds d'initiatives du Plan Nord s'inscrivent en complémentarité avec les programmes actuellement en place. L'enveloppe annuelle de 2 millions de dollars permettra de financer des projets ayant des besoins spécifiques, auxquels l'offre actuelle ne peut répondre, ou nécessitant une aide financière additionnelle.

²⁴ Le cadre financier initial du Plan Nord prévoyait, sur la période 2011-2016, des interventions totalisant 1,625 milliard de dollars financées par les contributions du Fonds du Plan Nord et celles des ministères et organismes et des partenaires.



Caribous.
Photo: Christian Chevalier

CONCLUSION

En relançant le Plan Nord, le gouvernement franchit une étape stratégique dans la poursuite de la démarche qu'il a amorcée en 2011 pour assurer le développement harmonieux et durable du Nord québécois.

Fort d'une vision actualisée et d'une approche originale, le gouvernement sera en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en vue de mettre en valeur le potentiel économique du Nord au profit de l'ensemble du Québec, d'assurer le mieux-être des populations locales et autochtones ainsi que de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité de ce vaste territoire.

La réalisation des objectifs visés par le Plan Nord prend appui sur un plan d'action qui implique une démarche concertée des différents ministères et organismes gouvernementaux et une participation active des partenaires du milieu. Ce plan identifie un ensemble d'actions prioritaires qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Elles permettront de remettre en place un contexte propice au développement minier du Nord québécois, de diversifier et de valoriser ses ressources forestières, de poursuivre la mise en valeur de son potentiel énergétique, d'accroître les retombées socioéconomiques des activités fauniques, d'y promouvoir le tourisme et d'y élaborer un modèle bioalimentaire basé sur une exploitation écoresponsable des produits locaux.

La population locale et autochtone profitera au premier chef des retombées de ces actions en plus de bénéficier de la mise en place d'une série de mesures adaptées à la réalité nordique en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et de justice, de sécurité publique, d'accès au logement et de développement culturel.

Des interventions prioritaires seront également mises en avant dans le but de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité du territoire notamment grâce à l'établissement d'aires protégées et de parcs nationaux. Les projets de développement continueront d'être soumis à des processus d'évaluation environnementale efficaces.

Des mesures concrètes sont également prévues dans le plan d'action 2015-2020 en vue de créer des conditions favorables pour attirer les investissements privés dans le nord du Québec. Ainsi, un ensemble d'interventions prioritaires permettront de faciliter l'accès au territoire, d'améliorer les infrastructures de télécommunications, d'accroître les connaissances scientifiques sur le milieu nordique et d'assurer la promotion du Plan Nord au Canada et à l'étranger.

La mise en œuvre de ces actions sera coordonnée par la Société du Plan Nord qui s'assurera notamment d'une concertation constante et étroite avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés. La Société agira, entre autres, en complémentarité avec le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime et Investissement Québec lesquels sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Plan Nord. Elle poursuivra également le dialogue étroit qui a été établi avec les partenaires des territoires nordiques.

Enfin, un fonds spécial, le Fonds du Plan Nord, soutiendra le financement des infrastructures stratégiques ainsi que des mesures sociales et des interventions liées à la protection et au développement du territoire. Le Fonds, qui pourra être bonifié en fonction de l'évolution économique du territoire du Plan Nord, constituera un incitatif financier de premier plan pour permettre le développement et la mise en valeur des territoires du Nord québécois, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec et des générations à venir.

ANNEXE 1 - COMPOSITION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DU PLAN NORD

- Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;
- Le ministre responsable des Affaires autochtones;
- La ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine;
- Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport;
- Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- La ministre du Tourisme;
- Le ministre des Transports;
- Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique;
- Le ministre délégué aux Mines;
- Le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.

ANNEXE 2 - LISTE DES CARTES, DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Liste des cartes

Carte 1 - Le territoire du Plan Nord	5
Carte 2 - Le territoire du Plan Nord – Région de la Côte-Nord	6
Carte 3 - Les communautés autochtone	8
Carte 4 - Les mines actives et les projets miniers sur le territoire du Plan Nord	21
Carte 5 - Les grandes zones de végétation	24
Carte 6 - La production électrique sur le territoire du Plan Nord	30
Carte 7 - Les territoire fauniques	39
Carte 8 - Le territoire d'application visé par le 50 % - Portrait actuel des aires protégées (mars 2015)	70
Carte 9 - Les infrastructures de transport	75

Liste des figures

Figure 1 - Indice des prix des métaux, mai 1982 à mai 2014 (dollars constants 2012)	14
Figure 2 - Prix du gaz naturel, du mazout, du diesel, du charbon et de l'électricité dans le secteur industriel de 2015 à 2030 en \$/GJ (dollars de 2012)	33

Liste des tableaux

Tableau 1 - Les mines en opération sur le territoire du Plan Nord	20
Tableau 2 - Les projets miniers sur le territoire du Plan Nord	20
Tableau 3 - Le cadre financier du Fonds du Plan Nord	94

ANNEXE 3 - LISTE DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR SOUTENIR L'EMPLOI DANS LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Cette annexe appuie l'encadré de la page 60.

Recommandations de la Table	Actions	Ministères et Organismes	Résultats escomptés
1 État de situation commun de la disponibilité.	Diffuser au fur et à mesure les données disponibles.	CCQ	Faciliter la connaissance du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction. Disposer d'un portrait statistique juste.
2 Diffusion d'informations diverses de la CCQ.	Mener une étude relevant les impacts du découpage de la région de placement Côte-Nord sur les réalités socioéconomiques.	CCQ	Refléter mieux les réalités socioéconomiques.
3 Obligation de documenter le processus d'embauche régionale.	Dresser un état de situation des donneurs d'ouvrage dans le secteur minier qui favorisent l'embauche régionale.	MERN	Promouvoir les bonnes pratiques.
4 Augmentation de la valeur des contrats par invitation.	Proposer une formation aux municipalités sur les règles contractuelles en matière de contrats municipaux.	MAMOT	Disposer d'une meilleure connaissance des règles d'attribution de contrats municipaux (compréhension commune des critères, critères additionnels pour sélectionner les contractants et application plus systématique).
5 Régionalisation de l'analyse des besoins de la CCQ et décentralisation de la formation.	Faire l'inventaire des informations initiales disponibles en lien avec les besoins de la région. Identifier les emplois liés aux métiers de la construction pour lesquels l'offre de formation pourrait être augmentée. Partager les résultats des analyses des besoins de main-d'œuvre et de formation ainsi que l'information sur l'organisation des différents chantiers-écoles.	CCQ et MEESR MEESR EQ	Assurer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins régionaux de main-d'œuvre.

Recommandations de la Table	Actions	Ministères et Organismes	Résultats escomptés
6 Documentation de l'Impact du FIFO.	Documenter les questions relatives à la mobilité du FIFO sur les entreprises, les travailleurs et les collectivités de la Côte-Nord.	SPN, CCQ, MTESS et MAMOT	Démontrer les avantages de l'établissement des travailleurs et de leur famille sur les lieux de travail. (Le FIFO devrait se limiter à un processus de recrutement temporaire).
7 Développement de communautés locales et incitatif à l'implantation.	Effectuer, par l'entremise du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, un suivi rigoureux des projets d'infrastructures relatifs au développement nordique qui ont obtenu une autorisation préliminaire. Mettre en place la Société du Plan Nord et le Fonds du Plan Nord.	MAMOT et SPN SPN	Créer des emplois et améliorer le milieu de vie. Mettre en place les conditions pour favoriser la participation accrue des populations du Nord au développement de leur territoire et assurer un partage équitable des retombées économiques entre les communautés locales et autochtones.
8 Instance spécifique pour la coordination de grands projets.	Mettre en relief le rôle clé de coordination joué par le SPN dans la réalisation de grands projets en travaillant en amont avec l'ensemble des acteurs et en créant le bureau de la commercialisation intégré à la Société du Plan Nord.	SPN	Préparer les communautés à l'arrivée de grands projets afin qu'elles puissent bénéficier des retombées. Optimiser l'ensemble des ressources afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux avec les populations concernées. Faire connaître aux entreprises les besoins en fournitures et en équipements.
9 Soutien des milieux hôtes pour l'attraction des travailleurs.	Confier un mandat au Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord (coprésidé par les directeurs régionaux de la Côte-Nord et du MERN) afin de combler les besoins de coordination relatifs aux grands projets.	MAMOT, MERN et SPN	Assurer une meilleure cohérence des actions sur le territoire.

ANNEXE 4 - LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

CCQ	Commission de la construction du Québec
EQ	Emploi-Québec
HQ	Hydro-Québec
IQ	Investissement Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFA	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs
MFQ	Ministère des Finances
MJQ	Ministère de la Justice
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTOUR	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAIC	Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SPN	Société du Plan Nord
SÉPAQ	Société des établissements et de plein air du Québec

